

Relation du projet avec les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée								
N°	Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Impact	Distance au projet en km	
52	23	LA SOUTERRAINE	Menhir dit de la Gérafie	Aucune visibilité possible en raison du relief et de la végétation.	Classé	Nul	9,0	
53	23	SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE	Manoir de Lavaud	Aucune vue possible en direction du projet éolien depuis le monument du fait du contexte boisé. Une covisibilité recensée au niveau de la limite sud-ouest du périmètre de protection, le long de la D14, sur le pont traversant la N145.	Inscrit	Très faible	9,0	
54	23	BAZELAT	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Le relief et la végétation empêchent les vues vers le projet éolien depuis le monument. Au sud du périmètre de protection, des visibilités apparaissent au-dessus du linéaire boisé, sans covisibilité possible.	Inscrit	Très faible	8,6	
55	23	LA SOUTERRAINE	Ancien château de Bridiers	Le château est implanté sur une butte et bordé des boisements des Roudets au nord. La tour, culminant à 30 mètres de haut, est accessible au public et offre une vue panoramique sur les environs : des visibilités sur le projet sont possibles (voir vue 19 du carnet de photomontages en annexe). La masse arborée empêche les vues depuis les abords du site. Une vue en direction du projet est cependant identifiée, le long de la D912A1. Les éoliennes sont en partie masquées par les boisements.	Classé	Faible	8,6	
56	87	ARNAC-LA-POSTE	Dolmen de l'Héritière	Inséré dans un contexte intimiste bocager, aucune vue en direction du projet n'est possible depuis les abords du monument. Une vue semble possible au niveau de la limite sud-est du périmètre de protection, à proximité du château d'eau, le long de la D77. Le projet apparaît filtré par les boisements, aucune covisibilité avec le dolmen n'est possible depuis ce point de vue.	Classé	Très faible	8,3	
57	23	LA SOUTERRAINE	Manoir de Châteaurenaud	Aucune visibilité possible en raison du relief et de la végétation.	Inscrit	Nul	8,1	
58	23	LA SOUTERRAINE	Porte de ville dite Porte Saint-Jean	Le contexte bâti dense empêche toute visibilité depuis le monument et ses abords immédiats. Une covisibilité indirecte entre le monument et le projet apparaît depuis le sommet de la tour de Bridiers, mais hors du périmètre de protection.	Classé	Très faible	7,9	
59	23	LA SOUTERRAINE	Eglise Notre-Dame	Implantée en plein centre historique de La Souterraine, l'église Notre-Dame est un monument emblématique de la ville s'imposant à la vue, dès lors que l'on s'approche de la cité. C'est une halte pour les pèlerins de la route de Saint-Jacques-de-Compostelle. Depuis les abords de l'église, la densité bâtie empêche les visibilités sur le projet. Depuis le nord du périmètre de protection, rue Fernand Villard, le projet émerge au-dessus de l'horizon boisé, dans l'axe de la route. Une covisibilité indirecte entre le monument et le projet est également possible depuis le sommet de la tour de Bridiers.	Classé	Très faible	7,8	
60	23	LA SOUTERRAINE	Porte de Puy-Charraud et restes de remparts	Cette porte est intégrée dans le contexte bâti et ne se démarque pas en hauteur. Il n'y a pas de visibilité possible.	Inscrit	Nul	7,8	
61	23	SAINT-GERMAIN-BEAUPRE	Château	Le château est inséré dans un écrin paysager arboré au bord de l'étang carré. Le relief et les différents rideaux boisés forment des masques qui empêchent les visibilités.	Classé	Nul	7,7	
62	23	SAINT-GERMAIN-BEAUPRE	Eglise Saint-Germain	En arrivant à Saint-Germain-Beaupré depuis le sud-est, via la D15, une covisibilité très partielle apparaît entre la silhouette du bourg ponctuée par le clocher de l'église. Le projet émerge légèrement à gauche de l'axe de la route, au-dessus de la masse boisée.	Inscrit	Très faible	7,7	
63	23	LA SOUTERRAINE	Lanterne des Morts	La lanterne des morts est implantée au centre du cimetière de la Souterraine dans un écrin végétal formé par de l'art topiaire. Ces buis taillés limitent la perception de la lanterne. La distance et la masse végétalisée masquent les visibilités en direction du projet. Une vue lointaine semble possible depuis la rue longeant le cimetière au nord, mais sans covisibilité avec le monument. Une covisibilité indirecte est identifiée depuis le sommet de la tour de Bridiers.	Inscrit	Très faible	7,8	

64	36	MOUHET	Eglise Saint-Pierre	Aucune visibilité possible en raison du relief et de la végétation.	Inscrit	Nul	7,0
65	87	ARNAC-LA-POSTE	Logis de Montmagnier	Le logis borde la départementale D220 et le projet est située dans l'axe de la voie. La végétation arborée le long de l'axe viaire filtre en partie les visibilités. Une covisibilité reste possible depuis la départementale, au niveau du panneau d'indication du lieu-dit, en arrivant par le sud (vue 20 du carnet de photomontages en annexe).	Partiellement Inscrit	Très faible	7,0
66	87	SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES	Dolmen dit des Bras	Aucune visibilité possible en raison du relief et de la végétation.	Classé	Nul	6,6
67	87	ARNAC-LA-POSTE	Eglise Saint-Martial	Depuis le pied de l'église, une visibilité sur le projet est possible mais filtrée par les platanes place du champ de Foire. Depuis la partie basse de la place, le projet est visible de façon plus distincte, émergeant au-dessus d'un relief à l'horizon. Depuis la rue Terres du cimetière, à la limite est du périmètre de protection, le projet apparaît au-dessus du linéaire boisé : l'église se trouve alors dans le dos de l'observateur et il n'y a pas de covisibilité recensée. D'autres vues en direction du projet sont possible depuis la partie nord du périmètre de protection, le long de l'avenue de la République et de la rue de la Liberté. La moitié inférieure du projet est masqué par les boisements de la trame bocagère.	Inscrit	Faible	6,1
68	23	SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT	Lanterne des Morts	La lanterne des morts est implantée au centre du cimetière, au sud du bourg de Saint-Aignant. Depuis ce point haut, une vue sur les éoliennes est possible.	Inscrit	Faible	5,8
69	23	SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT	Eglise Saint-Aignant	Depuis le pied de l'église la trame bâtie ne permet pas d'échappée visuelle. Depuis la butte, au niveau du cimetière, une covisibilité pourrait apparaître entre le clocher de l'église et le projet. Depuis la D14, à l'ouest de la ville, une covisibilité entre le clocher de l'église et les éoliennes apparaît.	Inscrit	Faible	5,8
71	23	AZERABLES	Chapelle du château de Montjouan	Aucune visibilité possible en raison du relief et de la végétation.	Inscrit	Nul	3,9
72	23	VAREILLES	Eglise Saint-Pardoux	L'église est implantée à proximité de la D1, dans un contexte bâti. Depuis le pied de l'église, la trame bâtie limite les visibilités. Au nord du périmètre de protection, depuis la D1, la route en léger surplomb permet d'apercevoir la silhouette du bourg. Une covisibilité est alors possible entre le clocher de l'église et le projet de Lif qui apparaît à travers la végétation. Au sud du périmètre de protection, toujours depuis la D1, une covisibilité avec la silhouette de l'église et le projet est recensée.	Inscrit	Modéré	2,5

Tableau 20 : Impact du projet éolien sur les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits ou classés

Aucun site protégé ou site patrimonial remarquable n'a été recensé dans le périmètre de l'AER.

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Sur les cinq sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée, quatre sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre du site ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

La vallée de la Benaize encaissée et boisée (enjeu modéré)

La Benaize prend sa source à proximité de la Souterraine. Elle forme le lac Mondon, près de Cromac, puis s'écoule par un couloir étroit, après avoir récupéré les eaux du Glévert. Elle prend un caractère tumultueux, sinuant entre les rochers. Une cascade est à l'origine du Pot Bouillant, un courant tourbillonnant. Entre Jouac et Cromac, son cours est ponctué de plusieurs éléments remarquables : abri sous roche du Pont du Loup, cavités naturelles de la marmite et du Pas de Boeuf...

Le caractère encaissé et boisé de la vallée ne permet aucune vue en direction du projet depuis le périmètre du site emblématique. *L'impact du projet éolien sur ce site est nul.*

Château de Saint-Germain-Beaupré, parc et campagne-parc (enjeu modéré)

Le site intègre le château datant du XVI^{ème} siècle et classé monument historique (MH n°13). Il comprend également l'église Saint-Germain (MH n°12). Depuis la D15, le projet éolien apparaît quasiment dans l'axe de la route. Ces perceptions restent limitées par la présence de la trame bocagère. *L'impact du projet éolien de Lif est très faible.*

Etang de Vitrat et bois de Bessac (enjeu modéré, vue 23 du carnet de photomontages)

Le site est localisé le long de la vallée de la Brame et composé d'éléments paysagers variés : étangs, zones humides et boisements. Dans ce secteur, la vallée est peu encaissée et l'importance des structures végétales du site et de ses abords ne permet aucune visibilité en direction du projet éolien depuis le bord de l'étang et au cœur du site.

Des visibilités ponctuelles sont cependant identifiées depuis la D73. Des vues plus franches sont localisées depuis la portion de l'autoroute qui traverse la partie ouest du périmètre de protection. La moitié du projet est cependant masquée par le relief et la trame bocagère le recouvrant. *L'impact du projet sur le site emblématique de l'étang de Vitrat est faible.*



Photographie 148 : Localisation du projet éolien à travers une mince fenêtre de visibilité, au niveau de l'entrée est de Saint-Germain-Beaupré, le long de la D15, dans le périmètre du site emblématique de Saint-Germain-Beaupré.



Photographie 149 : Localisation du projet éolien à travers une mince fenêtre de visibilité, le long de la D73, dans le périmètre du site emblématique de l'étang de Vitrat (photomontage 23 du carnet en annexe).

Village de Bussière-Madeleine (enjeu modéré, vue 24 du carnet de photomontages en annexe)

Bussière-Madelaine est un village à l'architecture rurale traditionnelle situé dans la Basse Marche et implanté sur une légère butte.

Depuis le centre du bourg, le contexte bâti empêche les visibilitées. Des vues en direction de la ZIP ont été identifiées depuis la D912 à la sortie ouest du village où le projet peut être perceptible mais filtré par la végétation. Une vue directe est également identifiée depuis les abords du cimetière du bourg. Le projet apparaît distinctement au-dessus du versant exposé sud de la vallée de la Benaize. *L'impact est faible à modéré.*

Vallée de la Sédelle, de Bousseresse au moulin de Chansaud

Le périmètre du site emblématique concerne une portion de vallée qui comporte plusieurs moulins, où le cours de la Sédelle est très sinueux. Aucune vue en direction du projet n'a été identifiée depuis le secteur sud du site. Des visibilitées sont possibles depuis une route locale située entre les hameaux de l'Aumône et de la Coustière, au centre du périmètre du site emblématique. *L'impact du projet sur le site emblématique est faible.*



Photographie 150 : Vue en direction du projet éolien depuis le cimetière de La Bussière Madeleine, dans le périmètre du site emblématique (photomontage 24 du carnet en annexe).

Relation du projet avec les sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée						
Départ.	Commune(s)	Nom	Effets du projet	Protection	Impact	Distance au projet en km
87	MAILHAC-SUR-BENAIZE, CROMAC, JOUAC, SAINT-MARTIN-LE-MAULT	Vallée de la Benaize encaissée et boisée	Etant donné son relief encaissé, la vallée ne permet que des vues rapprochées, et les vues lointaines sont filtrées par le bocage et il n'y a pas de visibilité possible.	-	Nul	8,1
23	SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ, SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT	Château de St-Germain-Beaupré, Parc et campagne parc	Depuis la D15, la moitié supérieure du projet apparaît quasiment dans l'axe de la route. Ces perceptions restent limitées par la présence de la trame bocagère.	-	Très faible	6,6
23 et 87	SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE, LA SOUTERRAINE, ARNAC-LA-POSTE	Etang de Vitrat et bois de Bessac	La vallée de la Brame est peu encaissée mais l'importance des structures végétales du site et de ses abords ne permet aucune visibilité sur le projet depuis le bord de l'étang et au cœur du site. Cependant, depuis les rebords, des visibilités sont observées. Depuis le nord du site, au niveau de l'autoroute, le projet émerge à travers la végétation. Depuis la D73 traversant le site d'est en ouest et depuis la route reliant la D73 à la D61, au nord-est du site, le projet apparaît au gré des ouvertures dans le bocage.	-	Faible	5,6
23	LA SOUTERRAINE	Village de La Bussière-Madeleine	Depuis le centre du village, le contexte bâti empêche les visibilités. Des vues en direction des éoliennes ont été identifiées depuis la D912 à la sortie ouest du village, où le projet peut être perceptible à travers la végétation. La topographie et le contexte bocager ne permettent aucune vue vers les éoliennes depuis les autres secteurs.	-	Faible à modéré	4,5
23	SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, LA SOUTERRAINE	Vallée de la Sédelle, de Bousseresse au moulin de Chansaud	La vallée est légèrement encaissée mais depuis une route locale entre les hameaux de l'Aumône et de la Coustière, le projet émerge légèrement au-dessus de la végétation arborée.	-	Faible	4,5

Tableau 21 : Relations du projet éolien avec les sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.

Description des effets du projet sur les sites touristique et remarquables

Sur les neuf sites de l'aire rapprochée, sept sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

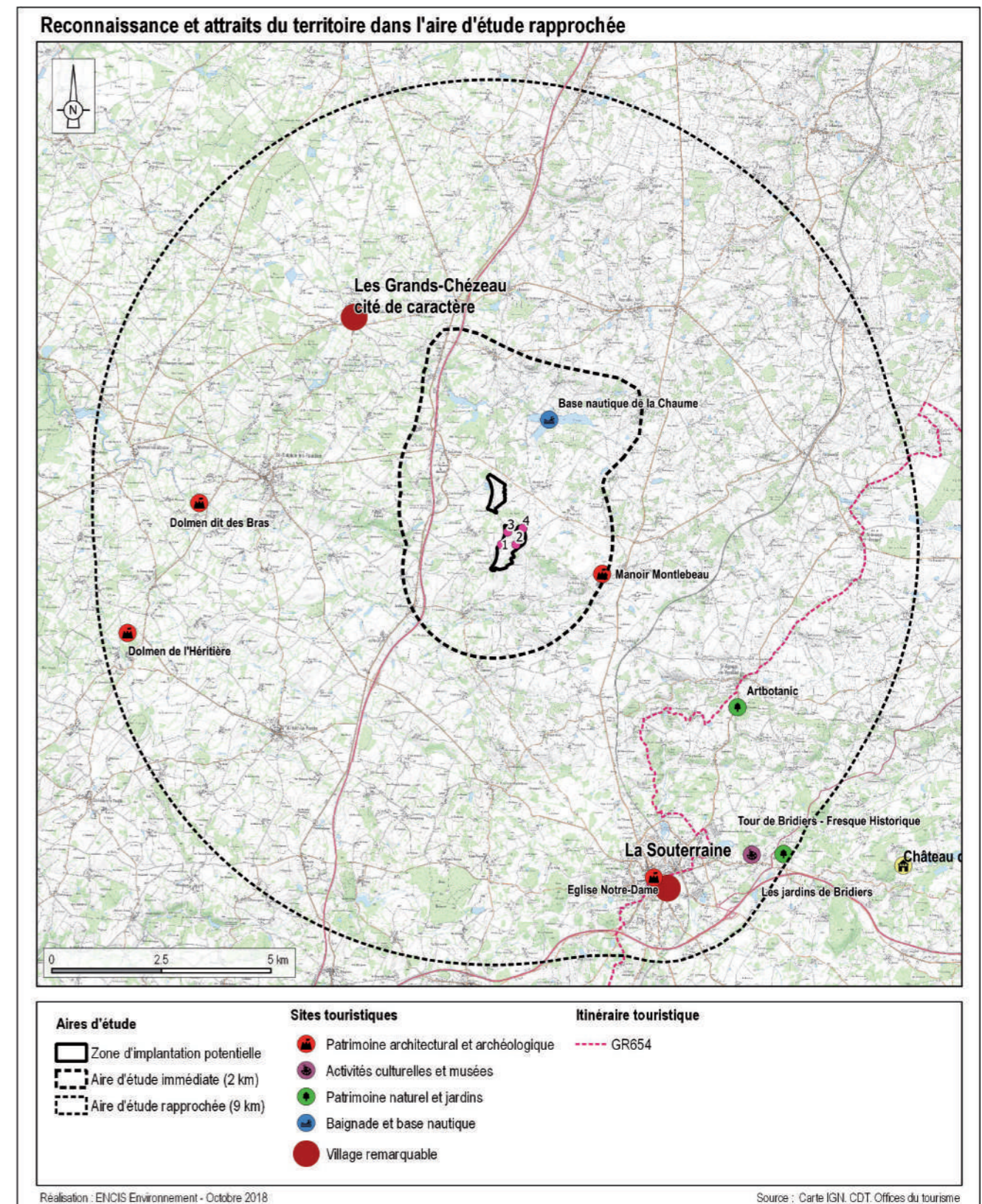
Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des monuments historiques sont listés et décrits dans le tableau suivant.

Les sites touristiques majeurs de cette aire d'étude se concentrent autour de la tour de Bridiers. Ils comprennent la tour et sa motte féodale, les jardins médiévaux et le site archéologique de l'ancienne ville de Breda (voir description des sites emblématiques au paragraphe 5.3.6.4.). Le site de Bridiers accueille plusieurs manifestations durant l'année et en particulier durant l'été avec la reconstitution d'une fresque historique ainsi que le feu d'artifice du 14 juillet. Ce site est protégé au titre des monuments historiques. L'impact du projet est étudié au chapitre correspondant (5.3.6.4.). *Pour rappel, ce site présente un enjeu fort et sa sensibilité est faible.*

D'un point de vue touristique, le site de Bridiers est à mettre en lien avec la ville de La Souterraine qui comporte plusieurs éléments patrimoniaux tels que l'église ou les restes de fortifications datant de l'époque médiévale. Enfin, le tracé du GR654 traverse certains d'entre-eux ou passe à proximité permettant de faire le lien avec cet ensemble patrimonial et touristique et de proposer ainsi une offre touristique assez variée.

Les autres éléments touristiques du périmètre d'étude sont assez dispersés tels que les dolmens de l'Héritière ou des Bras. Plus localement, ils sont souvent connectés entre-eux par un itinéraire de randonnée pédestre inscrit au Schéma Départemental des Itinéraires de Randonnée (PDIPR Haute-Vienne et Creuse).

On note également le bourg des Grands-Chézeaux indiqué comme Cité de Caractère par le Comité Départemental du Tourisme de la Haute-Vienne (CDT 87). *L'enjeu reste faible* car bien qu'indiqué, il ne constitue pas un pôle touristique majeur dans le secteur. Depuis l'intérieur du bourg, les vues en direction du projet sont masquées par le bâti. *L'impact est très faible.*



Carte 54 : Localisation des sites touristiques dans l'AER.

Relation du projet avec les sites touristiques et remarquables de l'aire d'étude rapprochée					
Départ.	Commune	Nom	Effets du projet	Impact	Distance au projet en km
23	LA SOUTERRAINE	Les jardins de Bridiers	Voir 5.3.6.4 site emblématique du site archéologique de l'ancienne ville de Breda, mottes féodales et restes du donjon du château de Bridiers	Très faible	9,1
23	LA SOUTERRAINE	Tour de Bridiers - Fresque Historique	Voir 5.3.6.4 monument historique de l'ancien château de Bridiers	Faible	8,6
87	ARNAC-LA-POSTE	Dolmen de l'Héritière	Voir 5.3.6.4 monument historique du dolmen de l'héritière	Très faible	8,4
23	LA SOUTERRAINE	Village étape de la Souterraine	Depuis le centre historique, le contexte bâti dense limite les visibilitées. Quelques vues sont néanmoins possibles, cadrées par la trame du bâti et la végétation (voir vue 14 du carnet de photomontages en annexe). Depuis la périphérie, quelques vues sont possibles.	Très faible	8,2
23	LA SOUTERRAINE	Eglise Notre-Dame	Voir 5.3.6.4 monument historique de l'église Notre-Dame à La Souterraine	Très faible	7,8
87	SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES	Dolmen dit des Bras	Aucune visibilité possible en raison du relief et de la végétation.	Nul	6,6
23	SAINT-AIGNANT-DE-VERSILLAT	Artbotanic	Jardin botanique de 3 ha aménagé dans un relief naturel et végétalisé en préservant des arbres centenaires. Les structures végétales masquent toute visibilité vers la ZIP.	Nul	6,1
23	LA SOUTERRAINE, SAINT-GERMAIN-BEAUPRE	GR 654	Dans le périmètre de l'AER , plusieurs vues ponctuelles cadrées par la trame bocagère sont possibles le long du tracé mais souvent filtrées par la végétation	Très faible	5,1
23	LES GRANDS-CHEZEAUX	Cité de caractère des Grands Chézeaux	Ce bourg possède de nombreuses maisons privées à l'architecture remarquable : maisons bourgeoises, maison à guitarde. Depuis l'intérieur du bourg, le relief et le contexte bâti masquent les vues. Exemple : au niveau du cimetière de Saint-Agnant-de-Versillat (photomontage 21 du carnet en annexe).	Très faible	4,7

Tableau 22 : Relation du projet avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

5.3.6.5 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire rapprochée

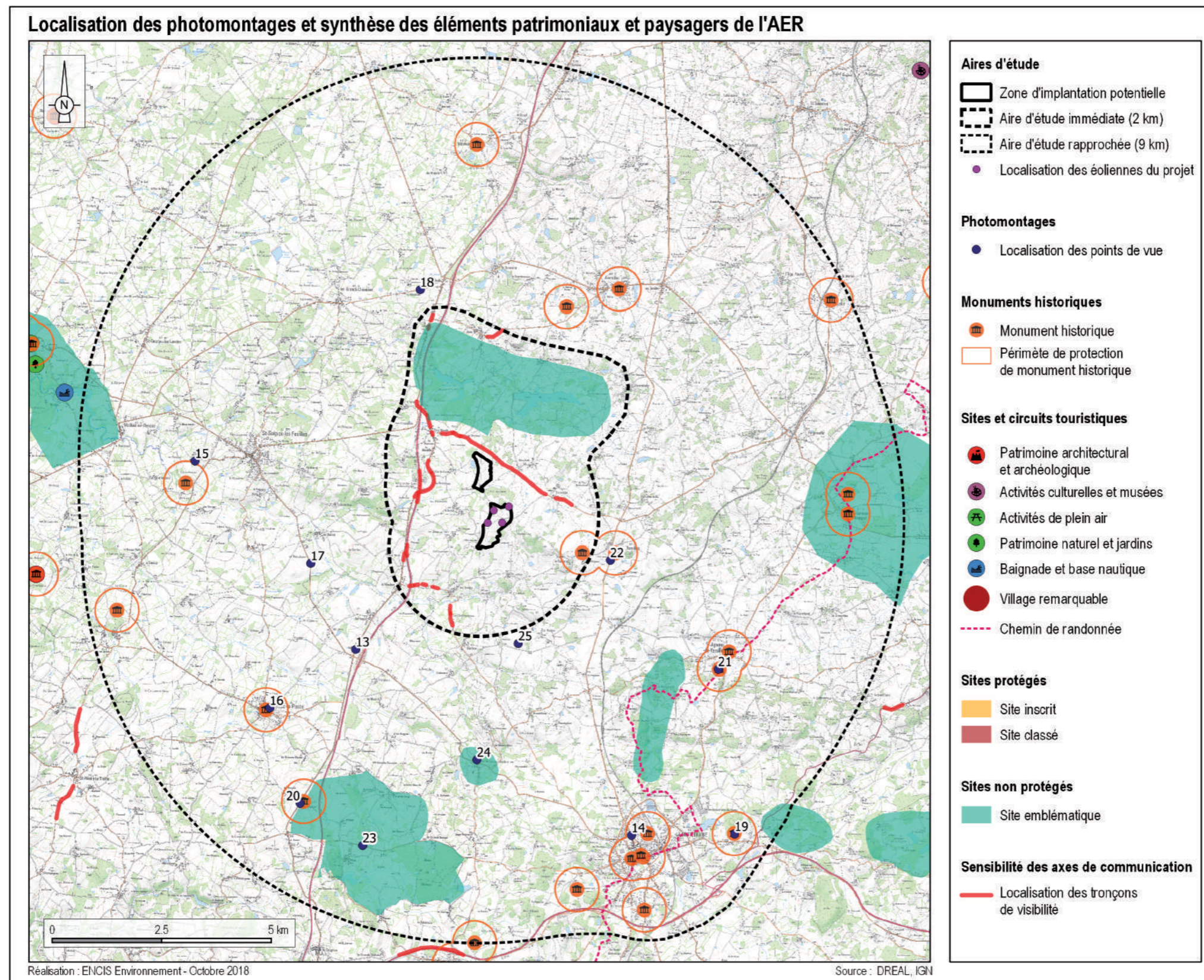
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, 13 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés au chapitre 3 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
13	Relation avec les structures paysagères / lieux de vie	Le long de la D220, au sud de la vallée de la Benaize	Modéré
14	Relation avec les lieux de vie / axes de communication	Rue Fernand Villard à La Souterraine	Faible
15	Relation avec les structures paysagères / lieux de vie / patrimoine	Limite ouest du bourg de Saint-Sulpice-les-Feuilles	Très faible
16	Relation avec les structures paysagères / lieux de vie / patrimoine	Place du Champ de Foire à Arnac-la-Poste	Modéré
17	Relation avec les structures paysagères / axes de communication	D912 entre La Souterraine et Saint-Sulpice-les-Feuilles	Faible
18	Relation avec les structures paysagères / axes de communication	D86 à proximité de la D220 et A20	Faible
19	Relation avec les structures paysagères / patrimoine / tourisme	Sommet de la Tour de Bridiers	Faible
20	Relation avec les axes de communication / patrimoine	Ancien relais de poste de Montmagnier, le long de la D220	Très faible
21	Relation avec les lieux de vie / patrimoine	Cimetière de Saint-Agnant-de-Versillat	Très faible
22	Relation avec les lieux de vie / patrimoine	Entrée sud du bourg de Vareilles	Modéré
23	Relation avec les structures paysagères / patrimoine	D73 dans le périmètre du site emblématique de l'étang de Vitrat	Faible
24	Relation avec les structures paysagères / patrimoine / lieux de vie	Cimetière de Bussière-Madeleine	Faible
25	Relation avec les structures paysagères / lieux de vie	Limite sud de l'aire d'étude immédiate	Modéré

Tableau 23 : Liste de photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.



Carte 55 : Localisation des photomontages au sein des éléments patrimoniaux et paysagers de l'AER.

5.3.7 Les effets du projet depuis l'aire immédiate

A l'échelle de l'aire immédiate, le futur parc éolien est perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

5.3.7.1 Relation du projet avec les structures paysagères et motifs de l'aire immédiate

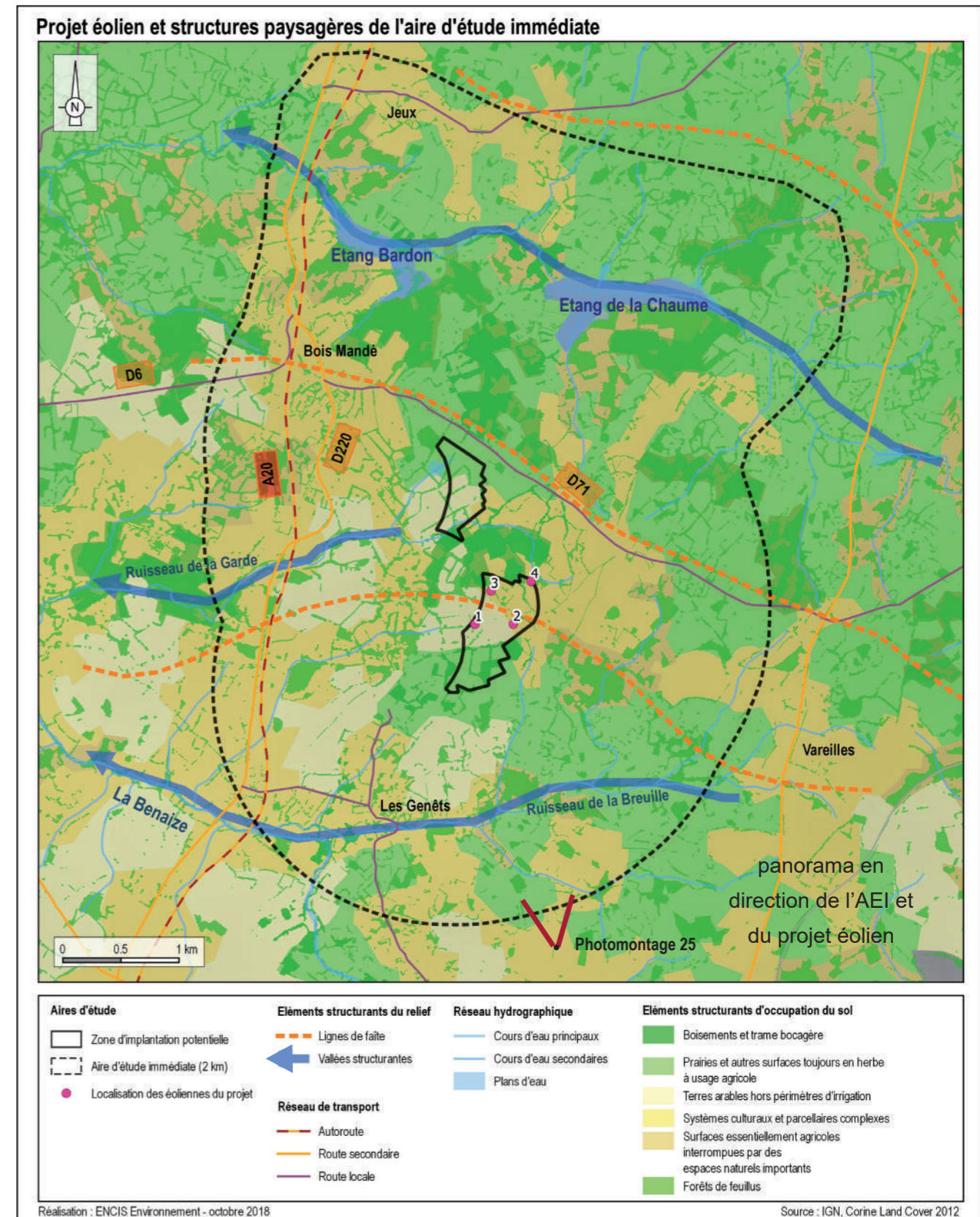
Les éoliennes s'inscrivent dans un paysage où s'imbriquent cultures et boisements. Les structures végétales accompagnent visuellement le projet en créant des plans successifs. En l'absence de premier plan toutefois, en vue rapprochée, le contraste entre les éoliennes et les motifs qui composent le paysage peut être fort, notamment avec les boisements ou le bâti.

Le projet est implanté sur un interfluve entre la vallée de la Benaize au sud et celle de la Chaume au nord. Le relief est donc plutôt orienté suivant un axe est-ouest. L'autoroute A20 coupe perpendiculairement cette direction, selon un axe nord-sud.

L'implantation forme un losange qui semble globalement s'accorder avec des structures paysagères est-ouest et nord-sud. Le caractère groupé contribue à donner de la cohérence au projet. La souplesse et le rythme s'accordent avec le paysage mosaïque du bocage. Depuis plusieurs points de vue, les éoliennes apparaissent dans un alignement assez cohérent. Néanmoins depuis d'autres secteurs, des effets de superposition des aérogénérateurs peuvent apparaître. On note également la dimension importante des pales qui a tendance à renforcer la présence des éoliennes dans le paysage. Un léger déséquilibre se crée entre la taille du mât et celle des pales avec un rapport de 2/3 (2 pour la taille des pales et 3 pour celui du mât).



Photographie 151 : Vue sur le projet éolien depuis le sud de l'AEI (photomontage 25).



Carte 56 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI.

5.3.7.2 Perception du projet depuis les bourgs principaux et leurs accès

Hameaux proches

Quelques hameaux ponctuent le territoire (ils sont numérotés de 1 à 30 sur la carte et le tableau des pages suivantes). Il s'agit souvent de petits groupes associant habitations et bâtiments d'exploitation agricole. Les impacts sur ces lieux de vie sont liés à leur implantation dans la clairière agricole ouverte sur le projet ou dans les secteurs plus cloisonnés des lisières forestières qui peuvent limiter les perceptions du projet.

Parmi ces lieux de vie, cinq sont sujets à un impact fort. Il s'agit des hameaux de Fontvieille (hameau localisé au n°24 sur la carte ci-contre, cf. photomontage n°45), de Lajarlaud (hameau localisé au n°25 sur la carte ci-contre, cf. photomontage n°40 et 44), les Gouges (hameau localisé au n°26 sur la carte ci-contre, cf. photomontage n°42), le Monteil (hameau localisé au n°27 sur la carte ci-contre, cf. photomontage n°46) et L'Age-Bouillerand (hameau localisé au n°28 sur la carte ci-contre, cf. photomontage n°39). Dans ces cas, le projet est visible de manière rapprochée, occupant un angle visuel important et avec une forte prégnance dans le paysage.

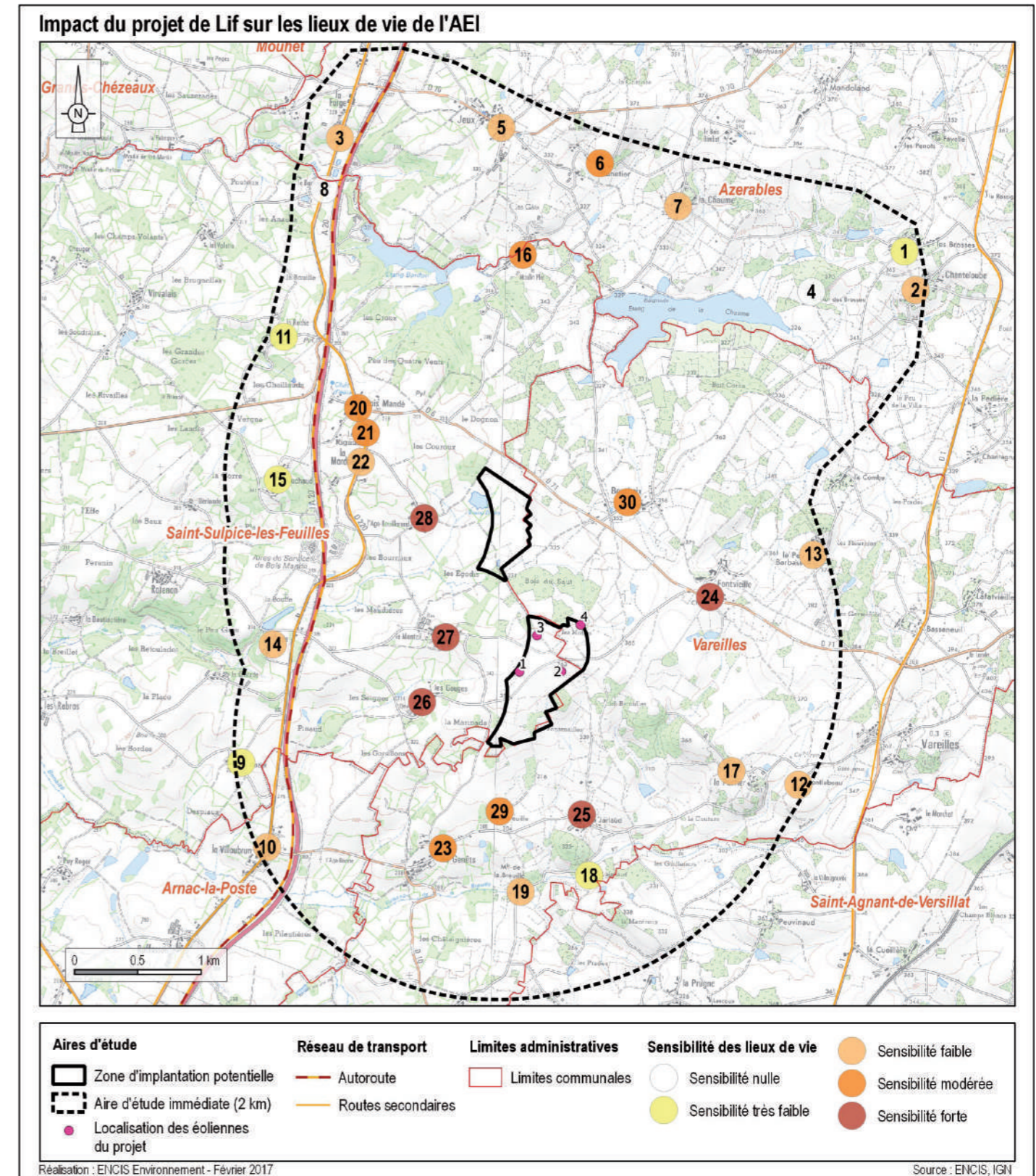
Sept hameaux présentent des impacts modérés : Le Punetier (hameau 6, cf. photomontage n°27 et 30), le Moulin Plet (hameau 16, cf. photomontage n°31), Bois Mandé (hameau 20, cf. photomontage n°33), la Rigaude (hameau 21), la Breuille (hameau 29), Les Genêts (hameau 23, cf. photomontage n°38), et Bouchaix (hameau 30). Les visibilitées sont plus filtrées depuis le cœur de ces hameaux (habitations, jardins) mais des panoramas relativement proches et avec une prégnance assez importante des éoliennes sont observés le long des routes d'accès ou des lisières.

Les impacts ont été jugés faibles pour les hameaux de Chanteloube (hameau 2, cf. photomontage n°28), la Forge (hameau 3, cf. photomontage n°26), Jeux (hameau 3), La Chaume (hameau 7), la Villaubrun (hameau 10, cf. photomontage n°32), Montlebeau (hameau 12), le Peu Barbasson (hameau 13), la Garde (hameau 14, cf. photomontage n°35), le Purfier (hameau 17, cf. photomontage n°37), le Moulin de la Breuille (hameau 19, cf. photomontage n°36), La Rigaude (hameau 20, cf. photomontage n°33) et la Mardelle (hameau 22). Même si des visibilitées ponctuellement importantes sont possibles à la marge de ces hameaux, les filtres visuels (haies proches, bosquets, etc.) ainsi que les effets du relief mettent les éoliennes à distance des habitations. Dans ces cas-là, le projet reste assez peu prégnant dans le paysage et ne modifie pas de manière significative la perception des structures paysagères initiales.

Cinq hameaux sont impactés de manière très faible : les Brosses (1), le Mazier (9), la Roche (11), Peuchaud (15) et le Moulin de Lajarlaud (18). Depuis ces lieux de vie, seuls des bouts de pales peuvent être perceptibles et le projet reste discret.

Enfin, les hameaux du Mur des Brosses (4) et le Bardon (8) sont isolés visuellement du projet par un relief, et présentent un impact nul.

La carte ci-contre synthétise les impacts sur les différents hameaux, et le tableau page suivante reprend l'inventaire de ces lieux de vie et qualifie les impacts du projet.



Carte 57 : Evaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate.

Evaluation des impacts du projet sur les hameaux de l'AER						
N°	Nom	Taille (évaluation du nombre de bâtiments)	N° de photomontage	Effet	Impact	Distance au projet
1	Les Brosses	Entre 15 et 20	-	Le hameau Les Brosses est situé en limite nord-est de l'AEI. Sa position sur un replat intermédiaire permet quelques vues lointaines en direction du projet éolien. Ces visibilitées restent toutefois filtrées par les boisements et la trame bocagère qui environnent le hameau.	Très faible	3 735
2	Chanteloube	Plus de 30	28	Situé sur un léger promontoire, le hameau de Chanteloube domine deux vallons dont les ruisseaux alimentent l'Etang de la Chaume plus en aval. Bien que partiellement masqué par quelques boisements, le projet reste perceptible depuis les abords directs du hameau, en particulier au niveau de sa limite sud (vue 28 du carnet de photomontages en annexe).	Faible	3 608
3	La Forge	Entre 20 et 25	26	Des vues lointaines en direction du projet sont possibles depuis l'entrée sud et nord du hameau, le long de la D220 ainsi que depuis les maisons d'habitation du hameau. Depuis ces points de vue, la partie inférieure des éoliennes reste masquée par les boisements situés au lieu-dit le Peu des Quatres Vents et par la ligne de crête parcourue par la D71 (vue 26 du carnet de photomontages en annexe).	Faible	4 278
4	Le Mur des Brosses	Moins de 5	-	Le hameau est à proximité du creux d'un vallon où s'écoule le ruisseau qui alimente l'étang de la Chaume. La conjugaison du relief légèrement encaissé et de collines au sud masque les vues en direction du projet éolien.	Nul	3 154
5	Jeux	Pus de 30	-	Le hameau est localisé sur un léger replat, sur la partie haute du versant exposé sud du vallon de la Chaume. Depuis les maisons d'habitations, les vues sont masquées par la trame du bâti plutôt dense. Les vues en direction du projet se concentrent au niveau de la limite est du lieu de vie. Elles sont en partie filtrées par la végétation de la trame bocagère environnante.	Faible	3 674
6	Punetier	Entre 20 et 25	27 et 30	Le hameau de Punetier est situé sur un rebord de plateau depuis lequel il domine la vallée de la Chaume. Cette situation permet d'avoir des vues panoramiques en direction du projet depuis l'habitat du hameau et ses abords immédiats. Les vues sur les éoliennes sont plus directes depuis Punetier Haut (vue 27 du carnet de photomontages en annexe). Tandis qu'elles sont davantage filtrées par les boisements depuis la partie basse, au Punetier Bas (vue 30 du carnet de photomontages en annexe).	Modéré	3 436
7	La Chaume	Entre 25 et 30	-	Cet important hameau est situé sur un replat intermédiaire. Cette situation légèrement surélevée lui permet de dominer le vallon en contrebas où se situe l'étang de la Chaume. Des vues en direction du projet sont possibles, depuis les habitations et leurs abords immédiats, mais restent atténuées par la végétation bocagère qui environne le lieu de vie.	Faible	3 285
8	Le Bardon	5 à 10	-	Ce petit groupe d'habitations est localisé dans le creux d'un vallon, à proximité du ruisseau de la Chaume. Le relief au sud conjugué à la présence de boisements qui accompagnent un court versant au sud de l'Etang Bardon ne permettent aucune vue en direction du projet depuis le lieu de vie.	Nul	3 928
9	Le Mazier	5 à 10	-	Depuis le hameau, la plupart des vues sont masquées par la végétation dense qui accompagne les habitations. Une vue plus large apparaît au niveau de la maison située au nord-est.	Très faible	2 257
10	La Villaubrun	Plus de 30	32	Le hameau de Villaubrun est localisé entre la D220 sur sa partie ouest et l'A20 en limite est. Depuis l'habitat, la plupart des vues sont masquées par le talus matérialisant la séparation avec l'autoroute. Un secteur de visibilité a néanmoins été identifié le long de la D220, au niveau de la sortie nord du groupe d'habitations. Des vues en direction du projet seront également possibles depuis les maisons situées dans ce même secteur. Néanmoins, depuis ces points de vue, la moitié inférieure du projet est masquée par les boisements qui suivent la ligne de crête à l'horizon ainsi que par une légère surélévation du relief (vue 32 du carnet de photomontages en annexe).	Faible à modéré	2 240
11	La Roche	Environ 30	-	Les perceptions sont très limitées depuis l'habitat et ses abords, un boisement dense occupant la limite sud du hameau réduit la visibilité dans cette même direction. Des vues sur le projet ont été identifiées en limite est du lieu de vie. La base reste masquée par le relief et les boisements de la trame bocagère.	Très faible	2 984
12	Montlebeau	5 à 10	-	Depuis le lieu de vie, les boisement localisés au nord-ouest filtreront les vues en direction du projet éolien de Lif. L'extrémité des pales pourra être perceptible.	Faible	2 039

13	Le Peu Barbasson	Entre 10 et 15	-	Localisé à l'est de l'AEI, le Peu Barbasson est entouré d'une trame bocagère clairsemée. Mais la distance au projet et un léger bombement du relief limite les vues dans sa direction depuis le lieu de vie.	Faible	1 870
14	La Garde	5 à 10	35	Les habitations sont situées sur un léger bombement permettant quelques vues lointaines en direction de l'est. La partie inférieure du projet est masquée par un boisement situé entre la D220 et l'A20. Des visibilitées plus franches sont identifiées depuis les routes d'accès au lieu de vie (vue 35 du carnet de photomontages en annexe).	Faible	1 970
15	Peuchaud	15 à 20	-	Visibilités presque impossibles depuis les bâtiments d'habitation en raison des boisements denses qui bordent l'ensemble du hameau. La partie supérieure du projet apparaît ponctuellement au-dessus de la strate arborée.	Très faible	2 337
16	Le Moulin Plet	15 à 20	29 et 31	Hameau assez étendu, regroupant fermes d'exploitation, hangars agricoles et habitat. Des panoramas en direction du projet sont possibles depuis les chemins d'exploitation et d'accès aux habitations. Depuis l'habitat, des vues en direction des éoliennes ont été identifiées essentiellement pour les éléments bâtis situés sur le versant exposé sud. Le versant exposé nord accentue sensiblement un effet de dominance de la ZIP sur le paysage, compris dans le périmètre du site emblématique, même si la végétation filtre en partie les visibilitées (vues 29 et 31 du carnet de photomontages en annexe).	Modéré	2 864
17	Le Purfier	Environ 30	37	Depuis les autres maisons d'habitation du hameau, les visibilitées sont masquées par le bâti ou la végétation. Des vues en direction du projet sont possibles depuis la limite nord du lieu de vie. Ces perceptions restent atténuées par la présence du bocage et d'un boisement important situé sur la partie est, à proximité du lieu-dit les Betouilles (voir vue 37 du carnet de photomontages en annexe).	Faible	1 471
18	Moulin de Lajarlaud	Moins de 5	-	Visibilités presque impossibles depuis les bâtiments d'habitation en raison de la présence d'un boisement très dense au nord. Le hameau est à proximité du ruisseau de la Breuille et le creusement du vallon à cet endroit limite également les vues en direction du projet. Une vue ponctuelle est identifiée le long de la route communale, en direction du hameau de Lajarlaud.	Très faible	1 583
19	Moulin de la Breuille	3 à 5	36	Dans un léger vallon, avec des haies proches, les visibilitées en direction du projet sont atténuées par des boisements localisés plus au nord ainsi que par un effet du relief dans cette même direction (vue 36 du carnet de photomontages en annexe).	Faible	1 688
20	Bois Mandé	Entre 25 et 30	33	Le hameau de Bois Mandé est situé à proximité de la ligne de crête qui est parcourue par la D6 et la D71. Cette situation permet d'avoir des vues panoramiques en direction du projet depuis les habitations et leurs abords. Ces visibilitées restent masquées en partie par la trame bocagère, même clairsemée, qui environne le village même (voir vue 33 du carnet de photomontages en annexe).	Modéré	2 266
21	La Rigaude	Entre 10 et 15	-	Le long de la D220, la Rigaude est dans la continuité de Bois Mandé mais l'angle visuel du projet y est sensiblement plus élevé. Les boisements de la trame bocagère au sud du hameau masquent la partie inférieure des éoliennes. Les visibilitées sont également plus réduites pour les habitations les plus au nord ou sur la partie ouest de la D220.	Modéré	2 047
22	La Mardelle	Entre 25 et 30	-	Toujours le long de la D220, la Mardelle s'inscrit de nouveau dans la continuité de Bois Mandé et la Rigaude. Les boisements qui accompagnent les lieux de vie constituent des filtres visuels relativement opaques en direction du projet. Les visibilitées sont néanmoins plus importantes lors des périodes hivernales et automnales. Un léger bombement du relief et quelques haies bocagères entre le groupe d'habitations et le projet participent également de l'atténuation des vues.	Faible	1 813
23	Les Genêts	Plus de 30	38	Depuis le centre du hameau, les visibilitées en direction du projet sont peu importantes du fait d'un bâti resserré et d'un maillage arboré très dense à proximité immédiate de l'habitat. Quelques vues partielles sont possibles depuis les entrées et sorties du village bien que le bocage et les boisements jouent le rôle de filtres visuels opacifiant et/ou atténuant (voir vue 38 du carnet de photomontages en annexe).	Modéré	1 320
24	Fontvieille	Plus de 30	45	A l'est de l'AEI, le hameau de Fontvieille croise le tracé de la D71. Des vues larges en direction du projet s'ouvrent depuis la route, les habitations et leurs abords immédiats, en particulier celles situées en limite ouest. Seuls quelques boisements épars à l'ouest atténuent légèrement ces visibilitées (voir vue 45 du carnet de photomontages en annexe).	Fort	882
25	Lajarlaud	Plus de 30	40 et 44	L'absence de boisements et d'éléments bâtis au nord-ouest du hameau permet des vues panoramiques en direction du projet éolien depuis ce lieu de vie. Ces visibilitées seront en partie atténuées par la présence de la trame bocagère. Cependant, le projet devient prédominant dans le paysage, avec un angle d'occupation du champ visuel d'environ 30°.	Fort	872

26	Les Gougues	15 à 20	42	Depuis l'habitat situé le plus à l'est du hameau, les visibilitées en direction du projet sont masquées par un petit boisement assez dense. Dans le centre du hameau, les éoliennes sont très présentes, émergeant largement au-dessus des constructions, et ce, malgré la densité du bâti et la présence d'arbres. Les visibilitées sont également importantes depuis les chemins d'accès périphériques, en particulier depuis la limite ouest du lieu de vie (voir vue 42 du carnet de photomontages en annexe).	Fort	620
27	Le Monteil	20 à 25	46	Depuis le hameau, la perception des éoliennes et sa prégnance dans le paysage sont fortes. La présence de petits boisements en lisière réduit sensiblement ces visibilitées. Pour les habitations situées les plus au centre du lieu de vie, ces vues seront également atténuées par la végétation dense qui accompagne le bâti. L'angle visuel occupé par le parc éolien de 44,5° est important (voir vue 46 du carnet de photomontages en annexe).	Fort	520
28	L'Age-Bouillerand	Environ 10	39	Depuis les habitations, les vues en direction du projet sont importantes. La trame bocagère est relativement clairsemée mais masque ponctuellement ces visibilitées. De petits bosquets d'arbres qui accompagnent les lieux de vie participent également à l'atténuation des vues (voir vue 39 du carnet de photomontages en annexe).	Fort	1 336
29	La Breuille	Environ 5	41	Le projet est essentiellement perceptible depuis la limite nord du lieu de vie. Un léger talus limite cependant ces visibilitées ainsi que la trame bocagère, relativement dense dans ce secteur. Des vues sur les éoliennes pourront apparaître depuis le premier étage de la maison d'habitation (voir vue 41 du carnet de photomontages en annexe).	Modéré	1 080
30	Bouchaix	Plus de 30	43 et 49	Les perceptions restent partielles depuis la partie du hameau située au nord de la D71. Les vues théoriques vers le projet sont largement atténuées par d'importants boisements qui environnent le lieu de vie. Le tronçon de la D71 situé à proximité du hameau et qui permet un accès presque direct aux habitations ménage de large ouvertures visuelles en direction des éoliennes, très proche depuis ce secteur (voir vues 43 et 49 du carnet de photomontages en annexe).	Modéré	779

Tableau 24 : Les impacts du projet éolien sur les hameaux de l'aire d'étude immédiate.



Photographie 152 : Vue sur le projet éolien depuis la limite ouest de Fontvieille (photomontage 45).



Photographie 154 : Vue sur le projet éolien depuis les Gougues (photomontage 42).



Photographie 153 : Vue sur le projet éolien depuis la limite nord de Lajarlaud (photomontage 44).



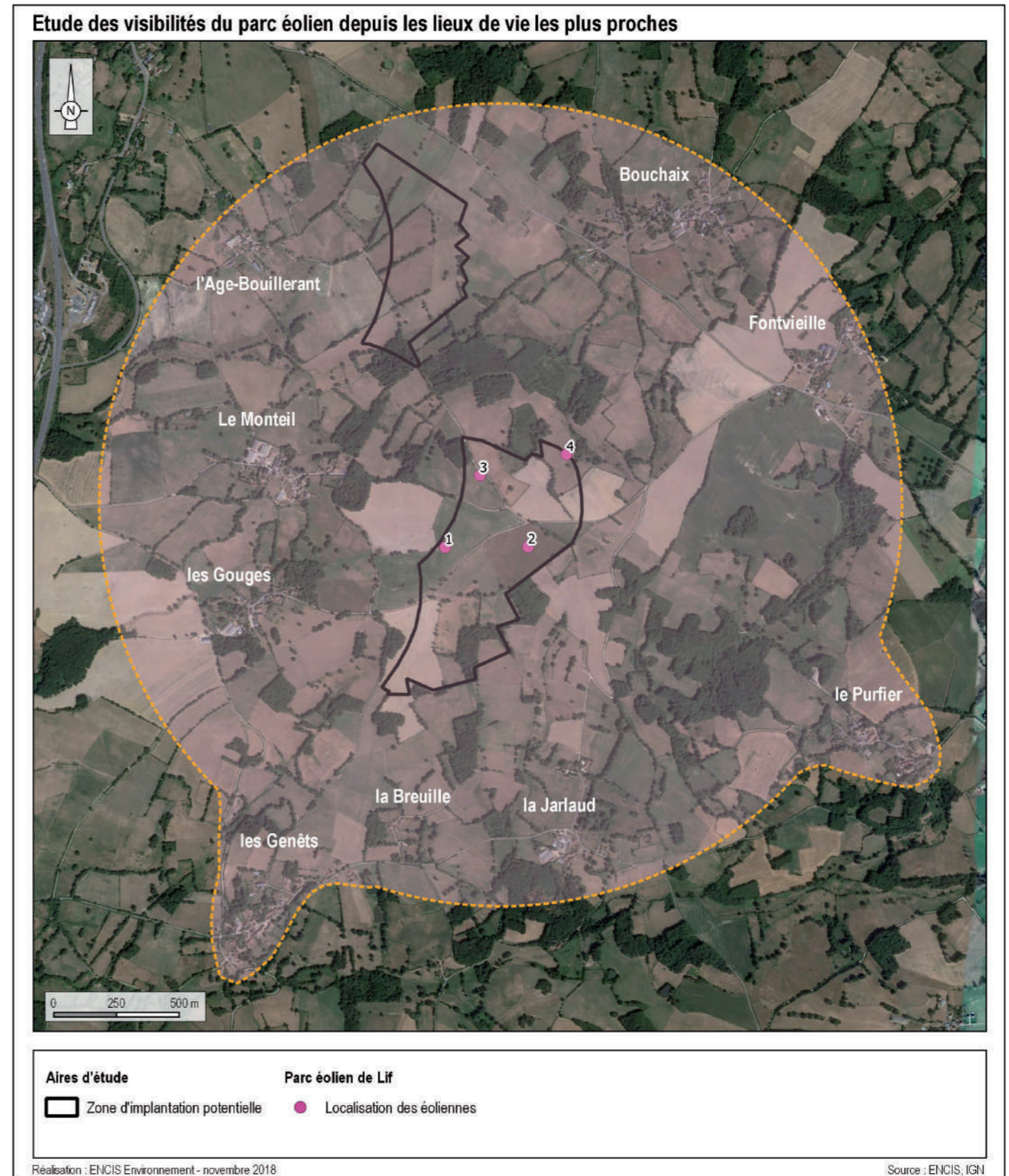
Photographie 155 : Vue sur le projet éolien depuis la limite est du Monteil (photomontage 46).

Étude des visibilitées depuis les hameaux les plus proches du projet éolien de Lif

Cette partie permet d'étudier de manière fine les visibilitées depuis les hameaux les plus proches du projet éolien de Lif. Le périmètre d'étude correspond à un rayon de 1,6 km autour du centre du projet éolien. Ce périmètre a été légèrement étendu au sud-ouest et sud-est afin de prendre en compte les hameaux du Purfier et des Genêts (voir carte ci-contre). Cette partie est associée à la mesure n° 5 de mise en place d'un fond de plantation de haies ou sujets arborés pour les lieux de vie les plus impactés par le projet.

Il s'agit de montrer les disparités existantes en terme de répartition des visibilitées au sein de ces hameaux et de montrer qu'elles se concentrent au niveau de certains axes, ou cônes de vue. Il est à noter que ces secteurs de visibilitées identifiés depuis les lieux de vie pourront être amenés à évoluer sensiblement en fonction d'éventuelles tailles ou croissance de végétation ainsi que de la construction ou de la suppression de bâtiments.

Enfin, les secteurs de visibilitées mis en avant sur les cartes se concentrent au niveau des abords immédiats des habitations. Il ne font pas ressortir les vues potentielles depuis les routes ou chemins d'accès aux différents lieux de vie.



Carte 58 : Etude des visibilitées du projet de Lif depuis les lieux de vie les plus proches.

Visibilités du projet atténuées depuis les hameaux : exemple de Bouchaix

Le photomontage ci-dessous accompagne l'étude des visibilitées du projet depuis le hameau de Bouchaix, lieu de vie localisé à environ 1 km du projet éolien de Lif. Si les éoliennes restent visibles depuis le lieu de vie, leur perception est atténuée par la présence d'écrans de végétation successifs. Il faut également noter que ce photomontage est réalisé en période hivernale, lorsque les arbres sont dépourvus de feuilles, ce qui a tendance à majorer l'impact visuel du projet.

Cette étude plus fine des visibilitées permet de confirmer l'attribution d'un impact **modéré** pour ce lieu de vie ("Tableau 24 : Les impacts du projet éolien sur les hameaux de l'aire d'étude immédiate.", page 214).



Photographie 156 : Vue en esquisse du projet éolien de Lif, filtré par la végétation, depuis le centre du hameau de Bouchaix.



Carte 59 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de Bouchaix (source : geoportail.fr).



Photographie 157 : Vue sur le projet éolien de Lif, filtré par la végétation, depuis le centre du hameau de Bouchaix.

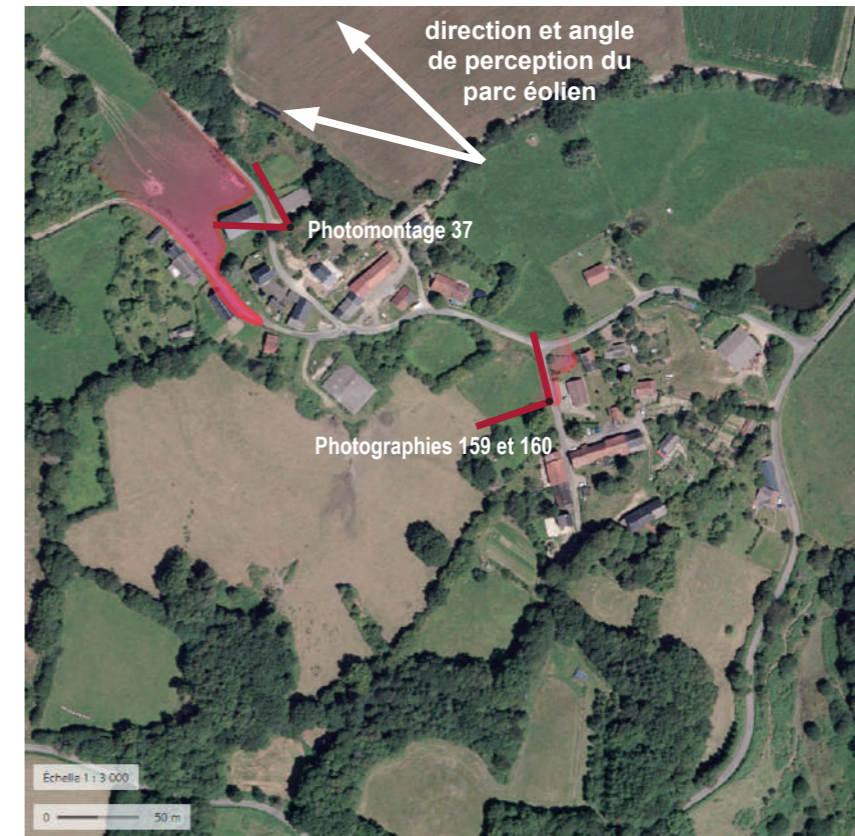
Visibilités du projet atténuées depuis les hameaux : exemple du Purfier

Le photomontage ci-dessous accompagne l'étude des visibilitées du projet depuis le hameau du Purfier, lieu de vie localisé proche du projet éolien de Lif. Si l'extrémité des pales en mouvement émerge légèrement au-dessus de la végétation et de quelques bâtiments, la perception du projet reste peu importante depuis ce secteur du lieu de vie. Il faut également noter que ce photomontage est réalisé en période hivernale, lorsque les arbres sont dépourvus de feuilles, ce qui a tendance à majorer l'impact visuel du projet.

Cette étude plus fine des visibilitées permet de confirmer l'attribution d'un impact **faible** pour ce lieu de vie ("Tableau 24 : Les impacts du projet éolien sur les hameaux de l'aire d'étude immédiate.", page 214).



Photographie 158 : Vue en esquisse du projet éolien de Lif, filtré par la végétation et le bâti, depuis le centre du hameau du Purfier.



Carte 60 : Secteurs de visibilité depuis le hameau du Purfier (source : geoportail.fr).



Photographie 159 : Vue sur le projet éolien de Lif, filtré par la végétation, depuis le centre du hameau du Purfier.

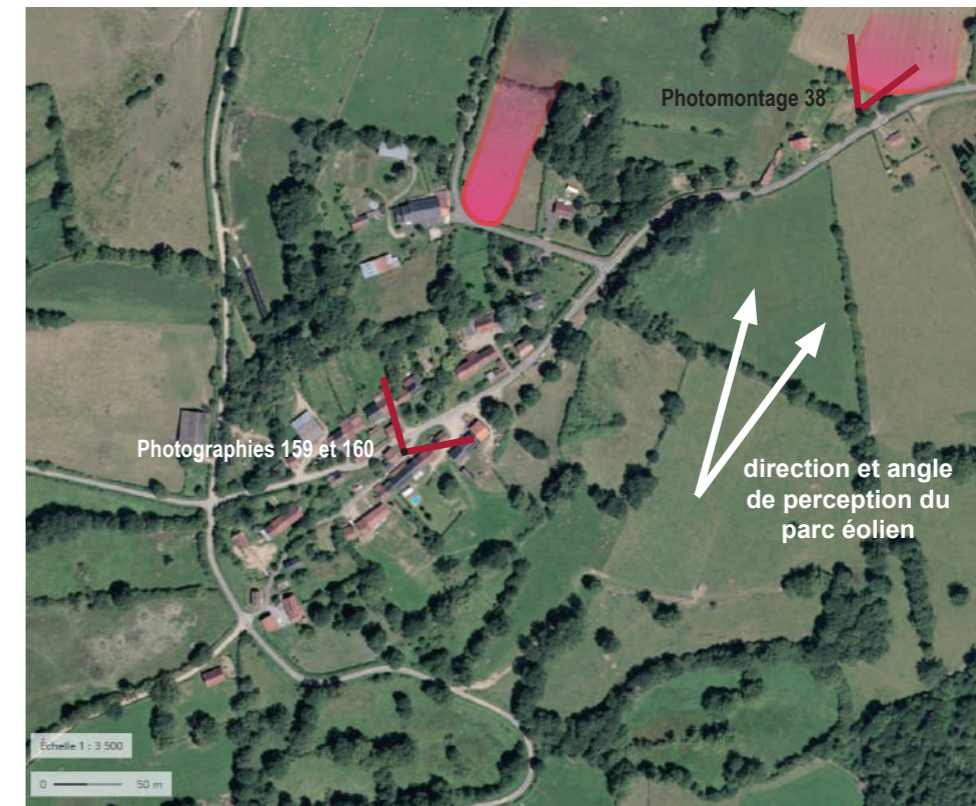
Visibilités du projet atténuées depuis les hameaux : exemple des Genêts

Le photomontage ci-dessous accompagne l'étude des visibilitées du projet depuis le hameau des Genêts, lieu de vie localisé proche du projet éolien de Lif. Depuis le centre du hameau, la végétation et les éléments du bâti masquent les vues en direction du projet éolien de Lif.

Cette étude plus fine des visibilitées permet de confirmer l'attribution d'un impact **faible** pour ce lieu de vie ("Tableau 24 : Les impacts du projet éolien sur les hameaux de l'aire d'étude immédiate.", page 214).



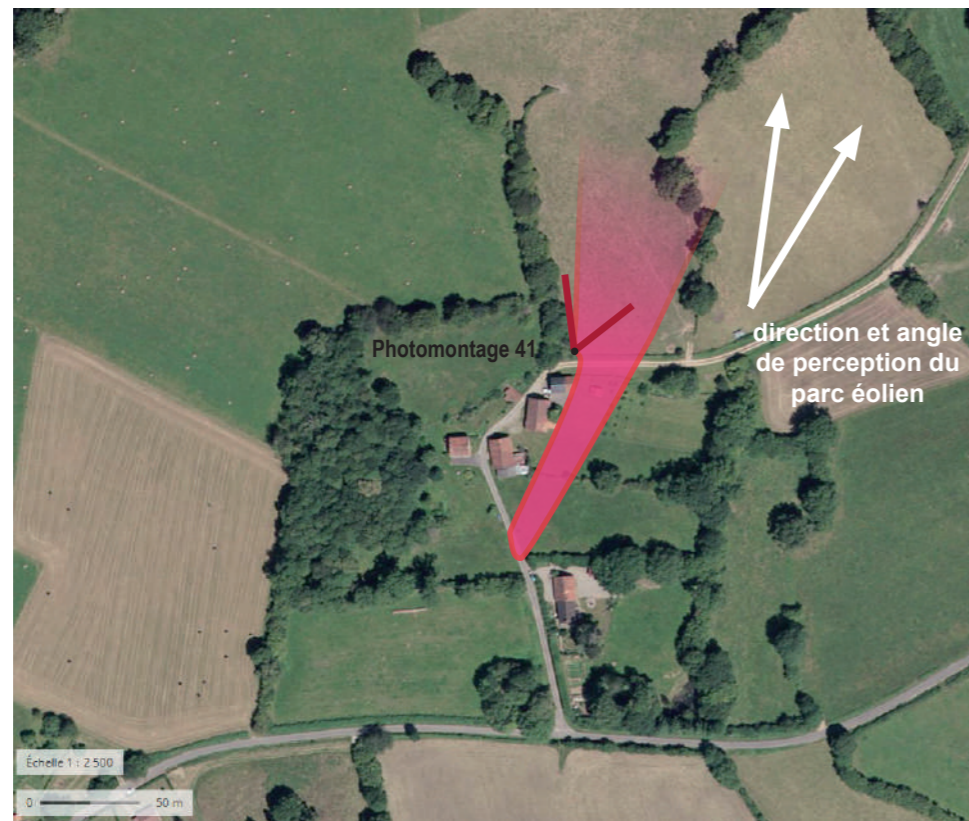
Photographie 160 : Vue en esquisse du projet éolien de Lif, masqué par la végétation et le bâti, depuis le centre du hameau des Genêts.



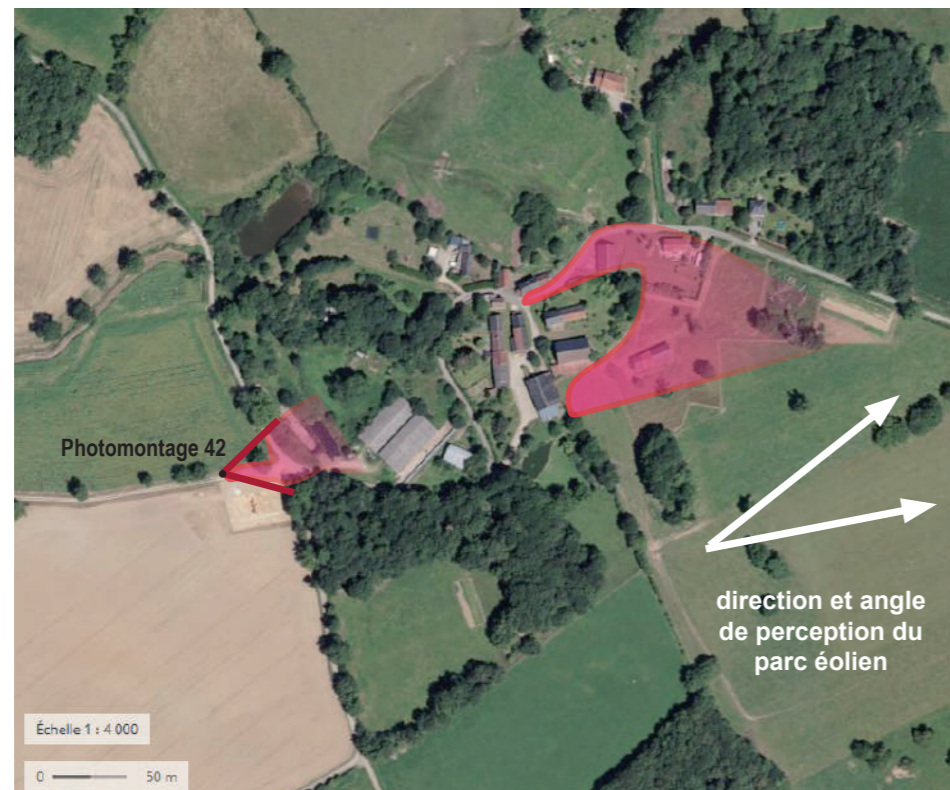
Carte 61 : Secteurs de visibilité depuis le hameau des Genêts (source : geoportail.fr).



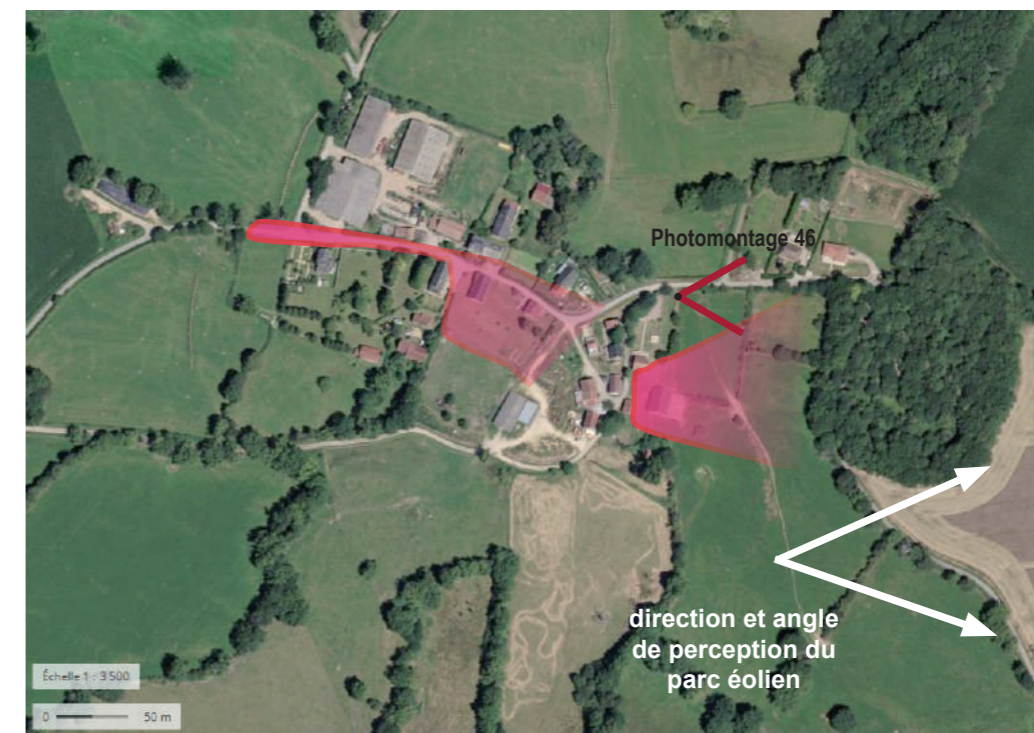
Photographie 161 : Vue en direction du projet éolien de Lif, masqué par la végétation, depuis le centre du hameau des Genêts.



Carte 62 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de la Breuille (source : geoportail.fr).



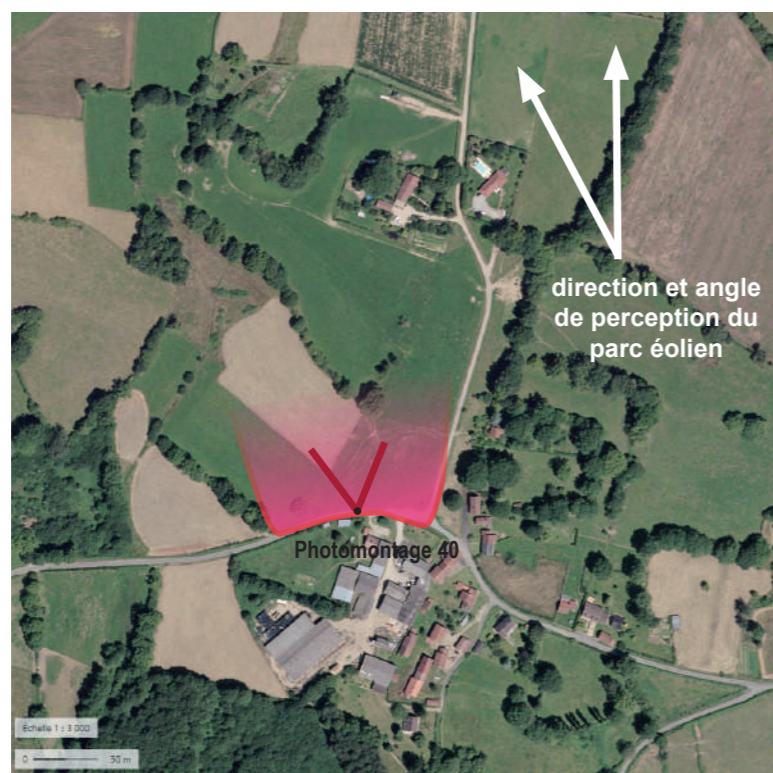
Carte 63 : Secteurs de visibilité depuis le hameau des Gouges (source : geoportail.fr).



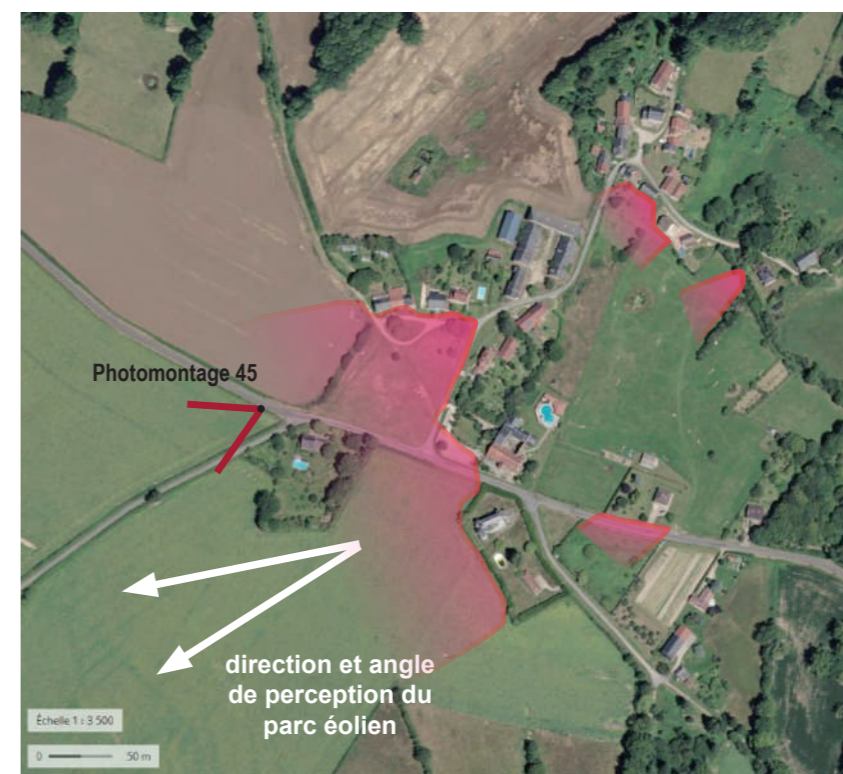
Carte 64 : Secteurs de visibilité depuis le hameau du Monteil (source : geoportail.fr).



Carte 65 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de l'Age-Bouillerand (source : geoportail.fr).



Carte 67 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de la Jarlaud (source : geoportail.fr).



Carte 66 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de Fontvieille (source : geoportail.fr).

5.3.7.3 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au 5.3.4.2, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Trois routes principales traversent l'aire d'étude rapprochée. Les impacts du projet éolien sur celles-ci sont décrits ci-dessous. Les principales visibilitées sont localisées sur la carte page suivante.

L'autoroute A20 à l'ouest de l'AEI

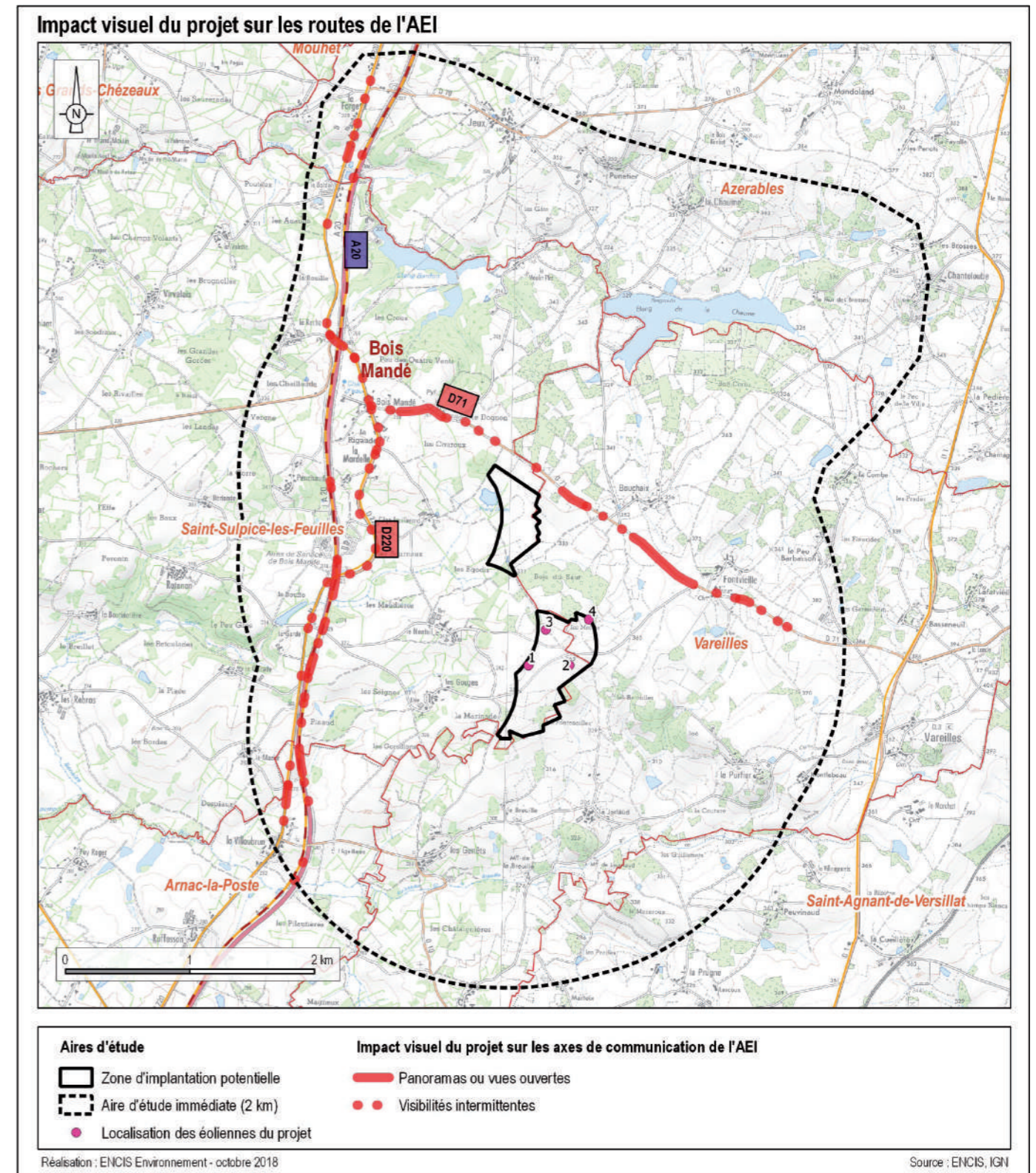
L'autoroute traverse le périmètre de l'aire d'étude immédiate selon un axe nord-sud. Généralement, les aménagements de bords de route, talus et linéaire boisé, masquent les vues en direction du projet. Lorsque l'altitude du tracé coïncide avec celle des terrains adjacents : prairies ou champs de culture, les visibilitées sont assez importantes, mais essentiellement depuis la portion sud du tracé. Le linéaire considéré est d'environ 2,5 km, le long duquel s'alternent vues panoramiques et intermittentes en direction du projet. En léger surplomb par rapport au tracé de l'autoroute, le projet est assez présent dans le paysage, localisé à moins de 2 km, plus à l'est.

Depuis la partie nord du tracé, les visibilitées sur le projet de Lif sont bien moindres. Les hauts talus, souvent recouverts d'une strate buissonnante dense, masquent les vues en direction des éoliennes.

Il faut également noter que, depuis une autoroute, les perceptions du paysage extérieur sont moindres, du fait de la vitesse de déplacement qui réduit la capacité de distinguer nettement les éléments du paysage extérieur au tracé de la route (plus la vitesse de déplacement augmente, plus l'angle de perception visuel est réduit). *L'impact du projet éolien sur l'autoroute A20 est faible.*



Photographie 162 : Vue sur le projet éolien de Lif depuis une des sorties de l'A20, à proximité de l'aire de service de Bois-Mandé (photomontage 47).



Carte 68 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales de l'AER.

La **D220** à l'ouest de l'AEI (voir photomontages 26, 32 et 35 du carnet en annexe)

Dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate, et comme pour les autres aires d'études, le tracé de la D220 suit celui de l'A20. Dans ce secteur également, le tracé de la route est régulièrement bordé par le haut talus autoroutier, généralement surmonté de buissons, voir d'arbres. En son absence, on trouve également souvent un alignement d'arbres de bord de route. Ces aménagements masquent la plupart des vues ou à défaut, filtrent les visibilitées en direction du projet.

Les vues en direction du projet deviennent plus importantes lorsque le tracé est situé à l'est de celui de l'A20, dont les aménagements ne permettent plus de limiter la perception des éoliennes.

Au niveau de la traversée des hameaux, les visibilitées du projet sont atténuées par les bâtiments et la présence d'arbres ou de végétation qui accompagne les lieux de vie. Cependant, entre la Rigaude et Bois Mandé, le projet est fréquemment visible au-dessus de habitations, devenant un motif assez présent au sein du lieu de vie et à proximité. Même intermittentes et atténuées, les visibilitées vers le projet éolien de Lif sont assez fréquentes entre le lieu-dit Moulin Bardon et l'aire de service de Bois-Mandé, représentant un linéaire d'environ 2 km. Plus au nord, jusqu'à la limite de l'AEI, les visibilitées s'estompent, concernant quelques linéaires à proximité des hameaux, lorsque les haies de bord de route s'effacent au profit de vues panoramique sur le paysage plus lointain. Le projet est alors visible en arrière-plan, au-dessus d'un léger relief collinaire.

Les visibilitées en direction du projet sont donc assez récurrentes le long de cet axe de communication et notamment à proximité de trois lieux de vie qui se suivent le long de son tracé : Bois Mandé, la Rigaude et la Mardelle. *L'impact du projet éolien sur le tracé de la D220 est évalué comme **modéré** dans le périmètre de l'AEI.*



Photographie 163 : Vue sur le projet éolien depuis la D220, au niveau de la Forge (photomontage 26).

La **D71** au centre de l'AEI (voir photomontages 45, 48 et 49 du carnet en annexe)

La route départementale D71 traverse l'AEI d'est en ouest. Elle suit une ligne de crête entre le vallon de la Chaume au nord et ceux de la Garde et de la Breuille au sud. Cette situation permet d'avoir des vues ouvertes en direction du sud et donc du projet éolien de Lif.

Le long du tracé les visibilitées en direction du projet sont importantes. Ponctuellement, elles peuvent être atténuées par la présence d'un bosquet d'arbres ou d'un linéaire de haie. Mais globalement, les vues sont quasiment continues. Entre les hameaux de Fontvieille et de Bouchaix, les éoliennes sont relativement proches et s'imposent nettement avec une emprise visuelle avoisinant les 30 degrés. Un effet de surplomb peut également apparaître, car la taille des éoliennes est supérieure au relief apparent, formé par le vallon de la Garde, dans lequel s'écoule le ruisseau du même nom (voir vue 49 du carnet de photomontages en annexe). La dimension importante du rotor se ressent plus finement à cette échelle, car des éléments du paysage, principalement haies et boisements, permettent de mieux en apprécier la dimension. *L'impact du projet éolien sur la route départementale D71 est évalué comme **fort**.*



Photographie 164 : Vue sur le projet éolien depuis la D71, depuis la limite est de Bois Mandé (photomontage 48).



Photographie 165 : Vue sur le projet éolien depuis la D71, aux environs de Bouchaix (photomontage 49).

5.3.7.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage du volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien de Lif. L'estimation des impacts du projet sur ces éléments patrimoniaux est faite à partir des visites de terrain, de la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet et de l'analyse de photomontages.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Un monument historique est recensé dans l'AEI qui est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

Les effets et impacts du projet éolien sur ce monument est décrit ci-dessous et listé dans le tableau en page 217.

Le manoir de Montlebeau (enjeu modéré, vues 50 et 51 du carnet de photomontages en annexe)

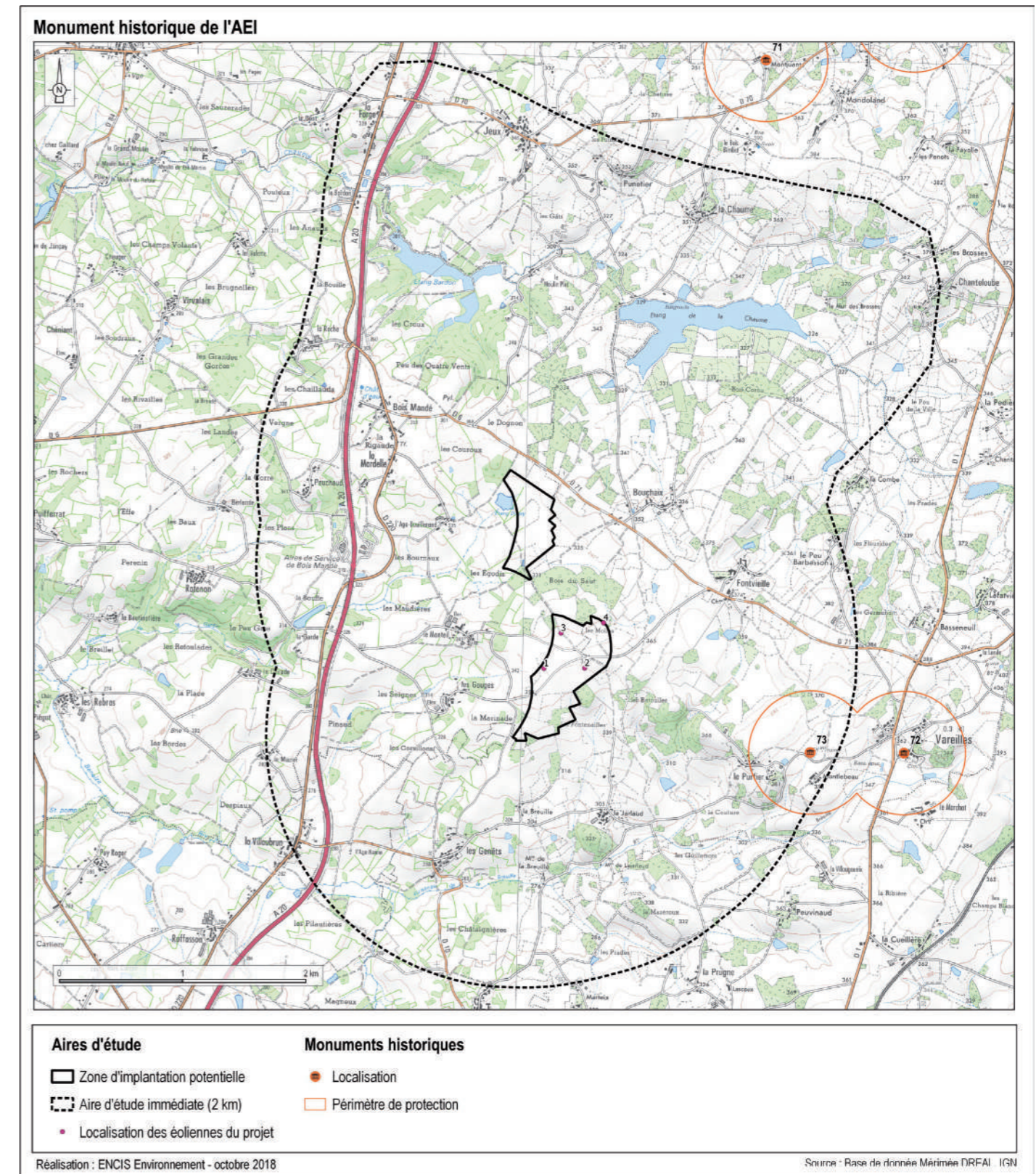
Ce manoir était précédé d'un étang aujourd'hui comblé. La construction s'élevait sur trois niveaux. Le plan est celui d'un château marchois classique, avec deux pièces à chaque niveau, deux tours d'angle et une tour d'escalier en vis partageant la façade principale en deux. Les planchers qui existaient à l'intérieur ont disparu. Il s'agit d'une des rares demeures nobles subsistantes des vassaux de la vicomté de Bridiers¹. *L'enjeu est modéré.*

Les alentours du château sont relativement ouverts et ce dernier est visible depuis les routes locales. Depuis les abords immédiats du monument, les visibilitées sont filtrées voir masquées par la trame végétale environnante. Néanmoins, des vues plus directes en direction du projet sont possibles depuis le périmètre de protection du monument. Ces visibilitées impliquent parfois une covisibilité avec le manoir. *L'impact du projet éolien de Lif sur le manoir est modéré.*

¹ Source : base Mérimée du Ministère de la Culture



Photographie 166 : Vue sur le projet éolien depuis le périmètre de protection du manoir de Montlebeau (photomontage 50).



Carte 69 : Localisation des éléments patrimoniaux dans l'AER.

Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits / classés

Aucun site protégé n'a été recensé lors de l'état initial.

Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables

Aucun site patrimonial remarquable n'a été recensé lors de l'état initial.

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

L'aire d'étude immédiate comprend un site emblématique. Les effets et impacts du projet éolien sur ce site sont décrits ci-dessous et dans le tableau page suivante.

Étang de la Chaume et étang Bardon (vue 52 du carnet de photomontages en annexe)

Le site emblématique de l'étang de la Chaume et Bardon occupe une superficie de 775 ha au nord de l'AEI. Il comprend quelques hameaux qui ont conservé des éléments de bâti traditionnel ainsi que deux étangs de formation ancienne alimentés par le ruisseau de la Chaume.

L'étang de la Chaume, daté du XVI^{ème} siècle, est localisé sur la partie est du site emblématique et s'étend sur 46 hectares. De formation ancienne, il trouve son origine au Moyen Âge. Cet étang, acquis par la

municipalité, présente une particularité importante et rarissime : il repose entièrement sur du sable avec une qualité nutritive exceptionnelle pour le poisson. Il est devenu un lieu de pêche d'excellence.

Il est orienté est-ouest dans sa plus grande dimension (1,5 km de long sur 300 m de large) avec un petit bras qui remonte vers le Nord et un plus grand de 10 ha qui pointe vers le Sud. Ce secteur sud est riche d'une rive appelée « zone humide », espace où l'on observe une faune et une flore importante et diversifiée ².
L'enjeu est modéré.

Plusieurs secteurs du site emblématique permettent des vues en direction du projet éolien, en particulier depuis la partie nord (versant exposé sud du vallon de la Chaume), à proximité des lieux de vie ou le long des routes d'accès. Depuis ces points de vue, la partie haute du projet émerge au-dessus des boisements qui recouvrent le haut des versants. Des vues sont également possibles depuis les rives des deux étangs et en particulier depuis l'étang de la Chaume qui a été aménagé pour permettre l'accueil des pêcheurs, visiteurs et touristes notamment en période estivale. La végétation du bocage vient cependant atténuer ces perceptions.

L'impact du projet sur le site est modéré.

² Source : www.azerables-mairie.fr



Photographie 167 : Vue en direction du projet éolien de Lif depuis les rives de l'étang de la Chaume (vue 52 du carnet de photomontages en annexe).

Description des effets du projet sur les lieux touristiques et récréatifs

Les cinq sites touristiques de l'aire immédiate sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les effets et impacts du projet éolien sur ces éléments sont décrits ci-dessous et listés dans le tableau page suivante.

Un site touristique est compris dans le périmètre du site emblématique de l'étang de la Chaume et Bardon. L'impact du projet éolien sur ce site a été évalué précédemment au 5.3.7.4. dans la description des effets du projet sur les sites emblématiques. *Pour rappel, l'impact a été évalué comme modéré.*

Un autre élément d'attractivité touristique est identifié comme monument historique, il s'agit du manoir de Montlebeau. L'impact du projet éolien sur ce monument a été évalué au 5.3.7.4. dans la description des effets du projet sur les monuments historiques. *Cet impact a été évalué comme modéré.*

Les chemins de randonnée (enjeu faible)

L'AEI est parcourue par deux circuits de randonnée au niveau de sa limite ouest : le circuit des Ramiers au nord et celui des Chevreuils au sud (site internet du CDT Haute-Vienne). Depuis ces deux itinéraires, des vues en direction du projet seront possibles au gré des ouvertures visuelles dans la trame bocagère. Depuis ces secteurs de visibilité, l'extrémité des éoliennes apparaît au-delà d'un relief situé à l'est et surmonté de boisements. Des vues en direction du projet seront également possibles depuis le sentier des Chevreuils, en particulier lorsque cet itinéraire aborde une portion de la D220, aux abords du hameau de la Villaubrun. *La sensibilité est faible.*

Circuits de VTT n°23, 24 et 25 du Pays Ouest Creuse (enjeu faible)

Au bord de l'étang de la Chaume, un panneau d'information répertorie et localise les circuits de VTT dans le secteur (voir carte ci-contre). Le périmètre de l'AEI est concerné par trois itinéraires : le circuit d'Azérable (n°23), le circuit de Vareilles (n°24) ainsi que le circuit de Bazelat (n°25). Ils composent trois variantes d'un itinéraire local avec un niveau de difficulté plus ou moins élevé.

Pour les portions de circuit localisées les plus au nord de l'AEI, les vues en direction du projet sont assez furtives, généralement atténuées par la présence de la végétation bocagère et par les ondulations du relief. A noter que ces itinéraires fléchés pour la pratique du VTT peuvent également être empruntés par des randonneurs à pied ou à cheval. *L'impact est modéré.*

L'offre d'hébergement touristique

L'offre d'hébergement est peu importante. On dénombre un gîte et un hôtel dans l'AEI. Ils sont localisés dans les hameaux de Peuchaud et de Fontvieille. Pour l'étude de l'impact du projet sur ces hébergements, se référer aux impacts depuis les lieux de vie au chapitre 5.3.7.2..

Relation du projet avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude immédiate							
N°	Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Impact	Distance au projet en m
73	23	VAREILLES	Manoir de Montlebeau	Les alentours du château sont relativement ouverts et il est visible depuis les routes locales. Depuis le monument, les visibilitées sur le projet éolien sont cependant filtrées par les haies bordant les chemins et les éoliennes apparaissent furtivement à travers la végétation. Une covisibilité est notamment identifiée depuis la partie est du périmètre de protection (voir vues 50 et 51 du carnet de photomontages en annexe).	Classé	Modéré	1 967
-	87 et 23	AZERABLE, SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES, VAREILLES	Site emblématique de l'étang de Bardon, étang de la Chaume	Ces deux étangs très anciens (XVI ^{ème} siècle pour l'étang de la Chaume) sont situés sur le cours de la Chaume. L'étang de la Chaume accueille une aire de pique-nique, un bar, un restaurant, des jeux pour enfants ainsi qu'un observatoire ornithologique. Le contexte boisé atténue les visibilitées vers le projet. Depuis le sud du site, des vues sur les éoliennes sont recensées à travers la végétation. On perçoit également les éoliennes depuis les rives du lac, dont la perception est atténuée par la végétation du bocage.	-	Modéré	1 754

Inventaire des sites touristiques et remarquables de l'aire d'étude éloignée							
N°	Départ.	Commune(s)	Nom	Commentaire	Protection	Impact	Distance au projet en m
73	23	VAREILLES	Manoir de Montlebeau	Les alentours du château sont relativement ouverts et il est visible depuis les routes locales. Les visibilitées sur le projet sont cependant filtrées par les haies bordant les chemins et cette dernière apparaît furtivement à travers la végétation. Depuis le nord-ouest du périmètre de protection, des visibilitées sur les éoliennes peuvent apparaître, ces dernières étant limitées une fois encore par les haies bordant les chemins.	Classé	Modéré	1 934
-	23	SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, VAREILLES, AZERABLES, BAZELAT	Circuits VTT «Pays Ouest Creuse» n° 23, 24 et 25.	Les circuits de VTT empruntent fréquemment les chemins agricoles qui longent la trame bocagère et les boisements ponctuels. Depuis ces points de vue, la visibilité en direction du projet de Lif est souvent atténuée par la végétation et le relief. Des vues directes sur les éoliennes seront néanmoins possibles au gré des ouvertures dans le bocage, notamment dans le secteur sud-ouest des tracés.	-	Modéré	140 à 8 020
-	23	AZERABLES	Base nautique de la Chaume	Voir site emblématique de la Chaume	-	Modéré	1 789
-	23	VAREILLES	Domaine de Fontvieille/ Château de Fontvieille	Offre d'hébergement et de restauration. En arrivant depuis la D71 par l'est, le projet de Lif se superpose au château de Fontvieille et au domaine de Vareilles, les éoliennes apparaissent dans l'axe de la route, derrière le château de Fontvieille.	-	Modéré à fort	1 200
-	23	SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES, ARNAC-LA-POSTE	Sentiers de randonnée les Ramiers - les Millefeuilles et les Chevreuils	Des vues en direction du projet de Lif sont possibles depuis les deux itinéraires de randonnée pédestre. Cependant, les éoliennes apparaissent souvent filtrées par les écrans végétaux de la trame bocagère.	-	Faible	1 200

Tableau 25 : Inventaire des éléments patrimoniaux et touristiques de l'aire d'étude immédiate.

5.3.7.5 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire immédiate

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

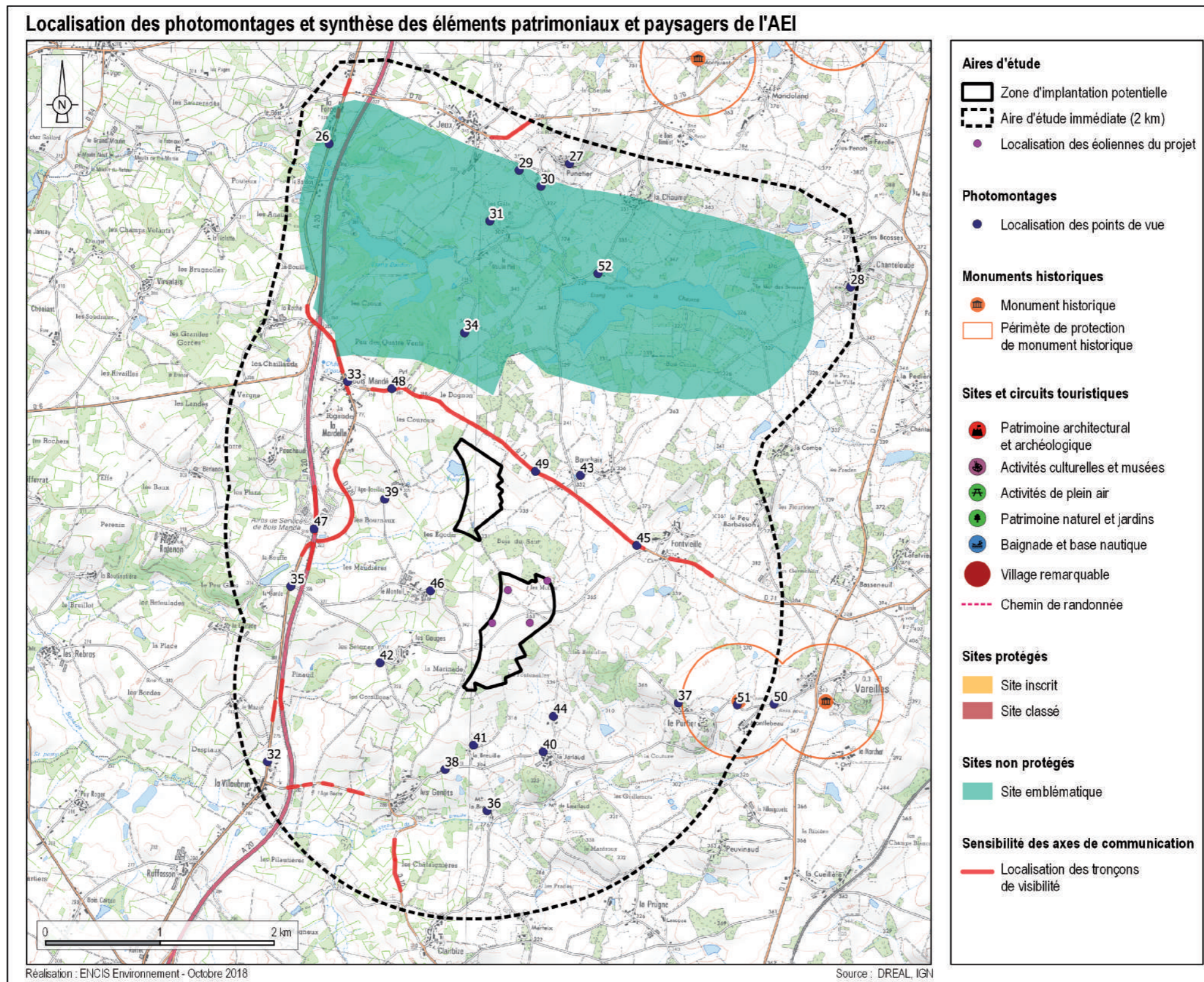
Au sein de l'aire d'étude immédiate, 24 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés au chapitre 4 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
26	Relation avec les structures paysagères / lieux de vie / axes de communication	Limite sud du hameau de la Forge, le long de la D220	Faible
27	Relation avec les structures paysagères / lieux de vie	Hameau de Punetier Haut	Modéré
28	Relation avec les structures paysagères / lieux de vie	Hameau de Chanteloube	Faible
29	Relation avec les structures paysagères / lieux de vie	Route communale entre Jeux et Punetier	Modéré
30	Relation avec les structures paysagères / lieux de vie	Hameau de Punetier Bas	Modéré
31	Relation avec les structures paysagères / lieux de vie	Hameau de Moulin Plet	Faible
32	Relation avec les structures paysagères / lieux de vie / axes de communication	Hameau de la Villaubrun	Modéré
33	Relation avec les lieux de vie / axes de communication	Village de Bois Mandé	Modéré
34	Relation avec les lieux de vie	Lieu-dit Goutte Noir	Faible
35	Relation avec les lieux de vie / axes de communication	D220 près du hameau de la Garde	Faible
36	Relation avec les lieux de vie	Hameau du Moulin de la Breuille	Modéré
37	Relation avec les lieux de vie	Hameau du Purfier	Modéré
38	Relation avec les lieux de vie	Hameau des Genêts	Modéré
39	Relation avec les structures paysagères / lieux de vie	Hameau de L'Age-Bouillierand	Fort

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
40	Relation avec les lieux de vie	Hameau de la Jarlaud	Fort
41	Relation avec les lieux de vie	Hameau de la Breuille	Fort
42	Relation avec les lieux de vie	Hameau des Gougues	Fort
43	Relation avec les lieux de vie	Hameau de Bouchaix	Modéré
44	Relation avec les lieux de vie	Hameau de la Jarlaud, limite nord	Fort
45	Relation avec les lieux de vie	Hameau de Fontvieille	Fort
46	Relation avec les lieux de vie	Hameau du Monteil	Fort
47	Relation avec les axes de circulation	Autoroute A20 à proximité de l'aire de service de Bois Mandé	Modéré
48	Relation avec les axes de circulation	Route départementale 6 à proximité de Bois Mandé	Fort
49	Relation avec les axes de circulation	Route départementale 6 à proximité de Bouchaix	Fort
50	Relation avec les structures paysagères / patrimoine	Abords d'une route communale à proximité du manoir de Montlebeau	Modéré
51	Relation avec les lieux de vie / patrimoine	Route communale à proximité immédiate du manoir de Montlebeau	Très faible
52	Relation avec les structures paysagères / patrimoine / tourisme	Base de loisirs de l'étang de la Chaume	Modéré

Tableau 26 : Liste de photomontages dans l'aire d'étude immédiate.



Carte 70 : Localisation des photomontages au sein des éléments patrimoniaux et paysagers de l'AEI.

5.3.8 Les effets du projet dans la zone d'implantation

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 4.5.

L'échelle de la zone d'implantation potentielle est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

Rappel des enjeux du site et effet global du projet

Le projet éolien vient s'implanter en majorité sur des parcelles à vocation agricole (céréales, fourrage...), imbriquées entre des parcelles forestières exploitées pour le bois de chauffage. La ZIP ne présente pas d'éléments particulièrement remarquables en termes de paysage ou de patrimoine. Il s'agit d'un secteur fréquenté par la population locale principalement (promenade à pied et à vélo, cueillette de champignons, chasse...).

Voies d'accès

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier et des chemins d'exploitation agricole.

Les chemins existants ont été élargis durant la phase de construction et restent durant l'exploitation aux mêmes dimensions (4,5 m de bande roulante, 5,5 m de largeur minimum dégagée), représentant 107 m linéaires et 1 157 m² en tout. Les nouvelles pistes créées durant la phase de construction représentent quant à elles 5 504 m² sur 833 m linéaires. Elles sont conservées durant la phase d'exploitation également.

Des aménagements complémentaires ont été effectués dans les virages pour favoriser le passage des engins longs. Ces aménagements sont aussi conservés durant l'exploitation. Ces aménagements ont été effacés après la construction.

Le revêtement de ces pistes est un concassé de granit de couleur beige/grise.

L'impact est faible.

Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance

Ces aires rectangulaires seront réalisées dans le prolongement des voies créées. Tout comme les pistes, elles auront été revêtues de concassé de granit de couleur beige/grise. Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elles seront essentiellement visibles depuis les routes communales reliant les hameaux du Monteil et des Gouges à l'ouest à celui de Fontvieille à l'est.

Durant les 20 ans d'exploitation, ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un *impact modéré à l'échelle de l'aire immédiate*.

Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées et donc invisibles.

Réseau de raccordement de l'électricité

L'intégralité du réseau d'évacuation de l'électricité sera enterrée et donc invisible. *L'impact est nul.*

Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Le projet éolien de Lif comptera deux locaux de ce type. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Il sera choisi ici une couleur propice à une bonne intégration paysagère (RAL 6009). L'emprise au sol de chaque poste de livraison est de 2,5 x 9 m, soit environ 22,5 m², donc 45 m² pour les deux postes, avec une hauteur de 2,7 m.

Les postes sont peu perceptibles depuis les environs fréquentés, car ils sont insérés dans un bosquet.

Il a été choisi de les peindre d'une couleur vert sombre afin de faciliter leur intégration dans le paysage (cf. mesure 2). *L'impact est faible.*

5.3.9 Les effets cumulés avec les projets connus

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés, les covisibilités et les intervisibilités avec les parcs existants et les projets connus doivent être étudiés (voir 2.3.3.9. pour les définitions des termes). Une analyse des effets cumulés du projet avec les projets connus est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets connus mais non construits.

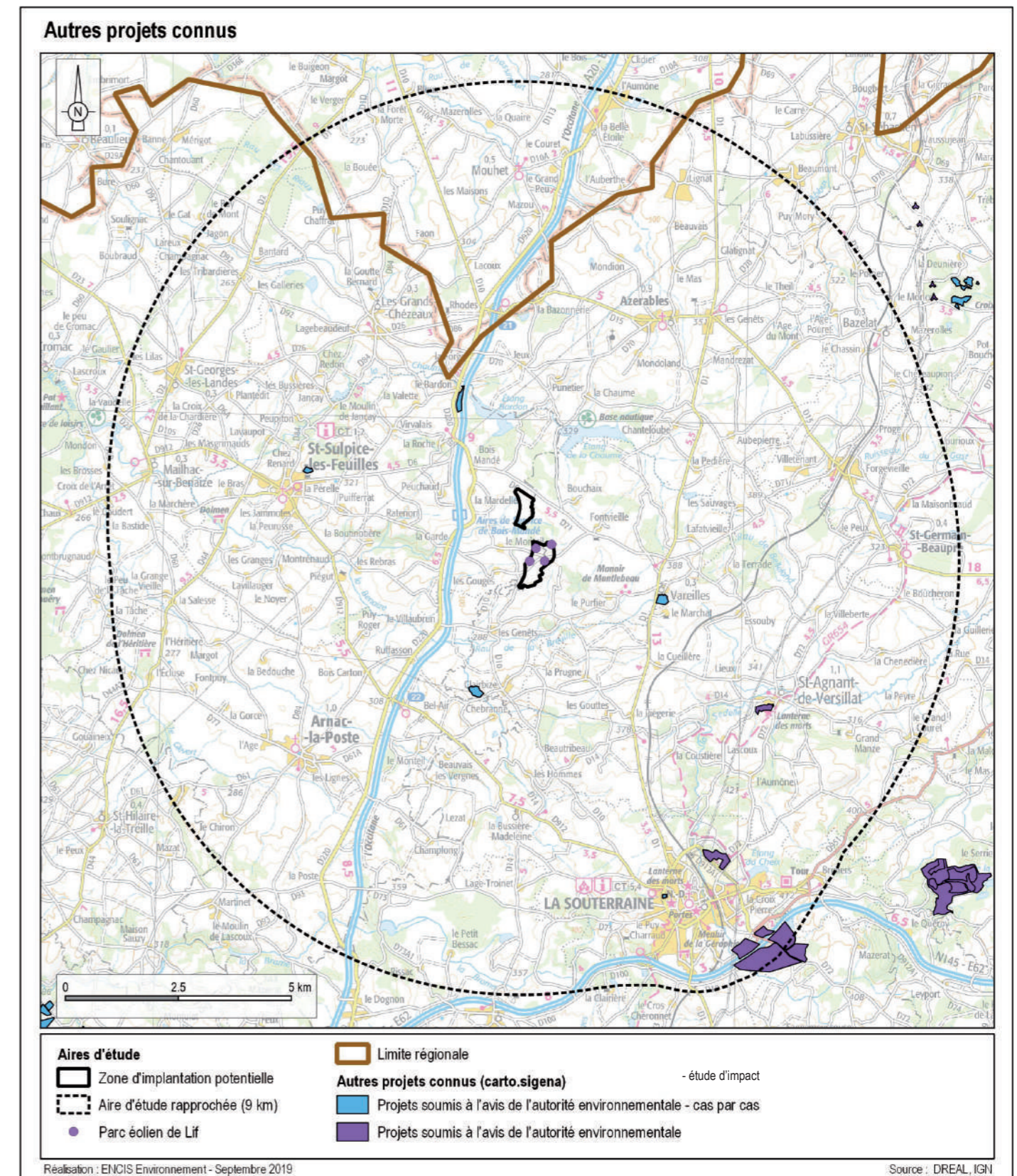
Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets connus, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **très faible** ou **faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et/ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré**, ou **fort**.

La **liste des projets connus** est dressée selon des **critères de distance** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets connus de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire rapprochée.



Carte 71 : Localisation des projets connus au sein de l'AER.

5.3.9.1 Les projets connus de faible hauteur

Les projets connus autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister.

En septembre 2019, 8 projets connus sont recensés dans le périmètre de l'AER.

En limite sud-est de l'AER, on note la présence d'un projet de centrale photovoltaïque au sol. Quelques visibilités lointaines vers le projet de Lif semblent être possibles depuis ce secteur mais largement atténuées par le relief, la distance les séparant ainsi que la trame bocagère. Les effets cumulés peuvent être considérés comme nuls. Au nord-est de la Souterraine, un autre projet est également à l'étude mais hors du secteur d'influence visuelle du projet de Lif.

Les autres projets concernent des emprises au sol moindre et si ils se trouvent plus proches du projet de Lif, les situations de covisibilités restent anecdotiques. Les effets cumulés de ces projets avec le projet de Lif peuvent être, dans ces cas encore, considérés comme nuls.

5.3.9.2 Les parcs éoliens et projets connus de grande hauteur

Plus la distance séparant le projet à l'étude et les autres projets de parcs éoliens est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurants avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

Dans l'aire éloignée, les projets de grande hauteur comme les projets éoliens sont inventoriés.

En novembre 2018, dans l'aire d'étude globale, un parc éolien est en cours d'exploitation est localisé à proximité de la ville de La Souterraine.

Un projet est autorisé dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée : le parc éolien de La Chapelle-Baloue. Des covisibilités peuvent apparaître entre le parc de la Chapelle Baloue et le projet éolien de Lif depuis quelques point de vue lointains, comme depuis le rebord de vallée de la Creuse. Ces visibilités restent lointaines et limitées à quelques points de vue. Entre l'AEE et l'AER, deux projets sont autorisés : Les Terres Noires et Bois Chardon. Plusieurs perceptions conjointes sont identifiées avec les Rimalets, notamment celle depuis le site classé de Brosse (effets cumulés depuis la vue 9 du carnet en annexe). Les projets restent assez distants l'un de l'autre pour ne pas trop occasionner d'effets cumulatifs.

Enfin, quatre projets sont en cours d'instruction dans l'aire d'étude éloignée.

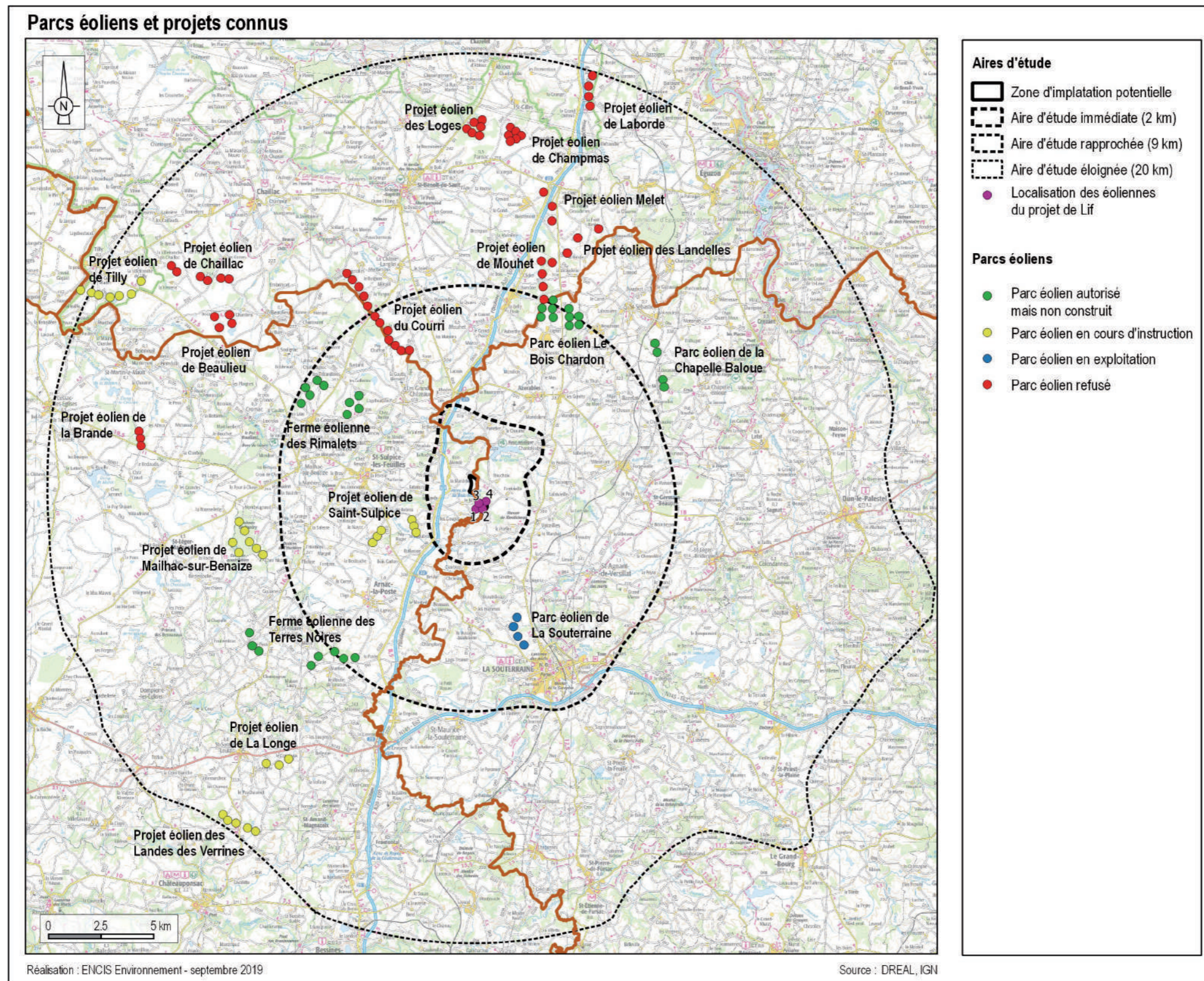
Au nord-ouest de l'AEE, le projet de Tilly est assez éloigné de Lif. Quelques perceptions conjointes sont

identifiées le long de la D36, mais qui restent très fugaces. Le projet des Landes de Verrines est également relativement éloigné mais quelques perceptions conjointes pourront être observées, notamment depuis la N145. Ces visibilités restent ponctuelles et l'angle visuel horizontal séparant les deux projets est élevé (vue 58 du carnet de photomontages en annexe). A l'ouest de l'AEE, le projet de Mailhac-sur-Benaize est assez proche de Lif. La trame bocagère limite généralement les situations de covisibilités. Ponctuellement, des perceptions conjointes sont néanmoins identifiées, en particulier depuis les points surélevés, les espaces interfluviaux (vue 58 du carnet de photomontages en annexe), depuis le haut des versants.

Depuis le périmètre de l'AER, les principales covisibilités du parc de Lif avec d'autres projets de grande hauteur concernent les parcs des Rimalets et de Saint-Sulpice. Lif et les Rimalets apparaissent dans une échelle presque semblable, mais avec néanmoins une distance les séparant assez importante (voir notamment l'étude des effets cumulés depuis la vues 13). Le projet de Saint-Sulpice est plus proches et les vues conjointes sont plus fréquentes engendrant des effets cumulatifs modérés.

Localement, dans ce secteur du nord de la Haute-Vienne, on peut noter un développement des projets éoliens. Le contexte bocager et le relief vallonné assez prononcé, limitent les perceptions conjointes de ces projets à certains secteurs, notamment les espaces interfluviaux dégagés de boisements et où la trame bocagère est peu étoffée. Les habitants du secteur ne seront donc pas confrontés quotidiennement à de larges horizons où l'éolien est très présent. Néanmoins, dans leurs déplacements du quotidien et quand ils traversent le territoire, ils croiseront ces différents projets disséminés dans le paysage. L'éolien n'est pas omniprésent mais il devient un motif récurrent du paysage quotidien des habitants du secteur.

Les effets cumulés potentiels avec ces projets connus sont qualifiés et décrits dans le tableau pages suivantes.



Carte 72 : Contexte éolien de l'AEE et localisation des points de vue pour l'évaluation des effets cumulés

Effets cumulés du projet avec les projets connus de grande hauteur (dont projets éoliens) dans l'aire d'étude globale				
Nom	Etat	Perceptions conjointes et effets cumulatifs	Impact cumulatif	Distance au projet (en km)
Projet éolien de Tilly	En cours d'instruction - 7 éoliennes - 126,5 m	Très ponctuellement, quelques perceptions conjointes peuvent être observées, notamment à proximité du projet de Tilly (Vue 54 du carnet de photomontages en annexe), comme le long de la D36. Ces covisibilités restent très fugaces.	Très faible	19 km
Projet éolien des Landes de Verrines	En cours d'instruction - 5 éoliennes	Peu de covisibilités sont observées entre le projet des Landes de Verrines et celui de Lif, notamment du fait de la distance les séparant. On perçoit conjointement les projet le long de la N145, mais dans un angle visuel horizontal généralement élevé, supérieur à 100° (Vue 58 du carnet de photomontages en annexe).	Très faible	18,5 km
Projet éolien de la Longe	En cours d'instruction (sans avis de l'AE) - 3 éoliennes	Quelques covisibilités sont identifiées ponctuellement, le long de la N145 (Vue 58 du carnet de photomontages en annexe) ou depuis les environs de projet de Lif (Effets cumulés depuis la vue 45 du carnet de photomontages en annexe). La distance les séparant et le relief limitent les effets cumulatifs des deux projets.	Très faible	14,7 km
Parc éolien de Mailhac-sur-Benaize	Avis de l'AE pour 5 éoliennes - 180 m	Quelques vues permettent une covisibilité entre le projet de Lif et celui de Mailhac-sur-Benaize. Un angle visuel important sépare généralement les deux projets.	Très faible	10,3 km
Parc éolien de la Chapelle-Baloue	Autorisation d'exploiter accordée pour 4 éoliennes - 175 m	Localisé au nord-est de l'AEE, le projet de la Chapelle-Baloue est notamment visible assez distinctement depuis le haut des versants exposés ouest de la vallée de la Creuse (voir effets cumulés depuis la vue 8). Depuis ce point de vue, les pales en mouvement du projet éolien de Lif émergent légèrement au-dessus de l'horizon boisé.	Très faible	10 km
Ferme éolienne des Terres Noires	Autorisation d'exploiter accordée pour 8 éoliennes - 180 m	On perçoit conjointement le projet de Lif et celui des Terres Noires depuis quelques secteurs du sud de l'AEE, ou de l'est. Si le projet des Terres Noires est parfois bien présent depuis ces points de vue, le projet de Lif reste plus discret, généralement masqué en partie par le relief (effets cumulés depuis la vue 11).	Très faible	9 km
Parc éolien de Bois Chardon	Autorisation d'exploiter accordée pour 10 éoliennes - 175 m	Des covisibilités entre les projets de Bois-Chardon et de Lif apparaissent dans plusieurs secteurs. Généralement, un angle visuel important les sépare, ménageant ainsi un espace de respiration (vue 51, 52, 53, 54, 57, 58 et effets cumulés depuis la vue 1, 6, 8, 9, 12, 13 19). Cette fréquence de covisibilité, même si les projets dialoguent bien entre eux et avec les structures paysagères dans ces cas-là, a tendance à diffuser le motif de l'éolien à l'échelle du grand paysage.	Faible	9 km
Ferme éolienne des Rimalets	Avis de l'AE pour 9 éoliennes - 178,4 m	Plusieurs vues conjointes sont possibles entre le parc des Rimalets et celui de Lif. On note notamment la vue depuis la vallée de la Benaize, même si un angle visuel important sépare les deux parcs, permettant une respiration visuelle (effets cumulés depuis la vue 13 du carnet de photomontages). On note la covisibilité des projets depuis le site classé du château de Brosse et ses abords, où le parc des Rimalets est très présent avec un angle visuel important (21°).	Faible	7,2 km
Parc éolien de La Souterraine	En fonctionnement - 4 éoliennes - 150 m	Quelques covisibilités observées depuis la Tour de Bridiers (vue 19 du carnet de photomontages), le sud de la Souterraine le long de la D74 (vue 6 du carnet de photomontages) ou au nord du parc de Lif, le long de la D6 (vue 48 du carnet de photomontages).	Faible	5,4 km
Parc éolien de Saint-Sulpice	En cours d'instruction (sans avis de l'AE) - 6 éoliennes - 165 m	Le parc de Saint-Sulpice est développé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles. Sa proximité avec le projet éolien de Lif génère des situations de covisibilités entre les deux parcs. Dans l'environnement proche, les visibilitées peuvent être importantes en direction de l'ensemble ainsi formé. Le versant exposé sud de la vallée de la Benaize, le long de la D220 permet ainsi des vues panoramiques (Effets cumulés depuis la vue 13 du carnet de photomontages en annexe).	Modéré	5,4 km

Tableau 27 : Effets cumulés du projet avec les autres projets connus.

5.4 Synthèse des impacts

Les relations du projet avec les entités et structures paysagères

Le projet éolien est implanté sur un interfluve entre la vallée de la Chaume au nord et la vallée de la Benaize au sud. A l'échelle de l'AER le relief est orienté selon un axe est-ouest, suivant l'orientation de ces vallons.

Les éoliennes s'inscrivent dans un paysage où s'imbriquent cultures et boisements. Les structures végétales accompagnent visuellement le projet en créant des plans successifs. En l'absence de premier plan toutefois, en vue rapprochée, le contraste entre les éoliennes et les motifs qui composent le paysage peut être fort, notamment avec les boisements ou le bâti.

Le projet éolien est implanté à l'écart des vallées. Les éoliennes ne se trouvent pas en rebord et ne provoquent pas d'effet de surplomb ou de dominance par rapport à ces dernières. Elles restent cependant assez visibles depuis les rebords de vallées. Le projet se détache ainsi nettement dans le paysage depuis le versant exposé nord de la vallée de la Benaize et depuis le versant exposé sud du vallon de la Chaume (vues 13 et 29 du carnet de photomontages en annexe).

Le caractère linéaire et les interdistances régulières de l'implantation permet une meilleure lisibilité depuis les lieux de vie proches et les routes.

Les modifications des perceptions sociales du paysage

Le parc éolien de La Souterraine est le premier parc à avoir été construit localement. Localisé à environ 5,3 km du projet de Lif, il est fréquemment visible conjointement. Les habitants ont un avis relativement contrasté vis-à-vis de l'éolien. Les plus critiques sont fréquemment ceux dont les lieux de vie sont localisés à proximité du parc de La Souterraine. Deux personnes dont l'activité professionnelle est liée au tourisme ont des avis opposés. La première personne estime que l'éolien s'intègre relativement bien dans le paysage et que cette activité peut même apporter un certain regain économique. Selon l'autre personne l'éolien ne peut pas s'accorder avec les paysages du nord limousin et notamment du fait du rapport d'échelle. Elle trouve que la taille des éoliennes est démesurée par rapport aux structures paysagères visibles.

Une habitante interrogée, vivant à proximité de la zone d'implantation potentielle explique son engagement en faveur de l'environnement. Elle n'est pas vraiment favorable à la vue des éoliennes dans le paysage. Néanmoins, elle est prête à voir un parc à proximité de son lieu d'habitation si il y a un véritable intérêt environnemental.

On sent parfois une réticence de la part de certains interrogés qui manquent souvent d'informations sur les projets en cours. Les habitants entendent ainsi fréquemment parler d'éolien mais sans savoir comment les projets vont se développer et dans quels secteurs. Ce développement s'accompagne parfois de visions fantasmées où les personnes s'imaginent des parcs éoliens partout dans le paysage.

Si cette vision est à nuancer, il semble cependant important de noter que l'éolien connaît en effet une progression importante depuis quelques années dans ce secteur. **Si les projets en développement sont amenés à se construire, cela n'entraînera pas de saturation visuelle de l'espace par cet objet. Néanmoins, il deviendra un motif présent dans le paysage et changera en conséquence les perceptions des habitants sur le paysage qu'ils habitent.**

Les effets visuels du projet depuis les différentes aires d'étude

Dans l'AEE, le projet éolien est très peu perceptible en raison du taux de boisement important.

Quelques échappées visuelles sont ponctuellement possibles depuis l'ensemble des unités paysagères, excepté depuis les vallées. Les routes et les lieux de vie les plus importants (Saint-Benoît-du-Sault, Eguzon-Chantôme, Saint-Peirre et Saint-Etienne de-Fursac, A20, D220) sont très peu impactés par le projet éolien (impact très faible), seules des vues partielles et/ou périphériques étant possibles.

Dans l'AER, les principaux lieux de vie sont également peu ou pas impactés. La ville de La Souterraine compte peu de visibilité du projet. Un secteur est principalement identifié depuis ce lieu de vie, il s'agit de la rue Fernand Villard. Cet axe cadre une vue assez directe vers le projet. Les pales en mouvement apparaissent au-dessus d'un boisement, à l'horizon. Leur dimension contraste sensiblement avec un boisement qui surmonte une colline à l'horizon. Un autre lieu de vie impacté est le bourg d'Arnac-la-Poste. Le projet est visible assez fréquemment depuis la limite nord du bourg. Si il reste éloigné du lieu de vie, il s'impose nettement au-dessus d'un relief à l'horizon. Son angle d'occupation horizontal reste encore modéré.

Les hameaux les plus impactés sont Fontvieille, Lajarlaud, Les Gouges, Le Monteil et L'Age-Bouillierand. Ces derniers sont parmi les plus proches du projet éolien. Leurs abords généralement dégagés permettent de percevoir la plupart des éoliennes. Ces dernières paraissent imposantes au regard des rapports d'échelle avec les motifs composant le paysage proche. L'implantation est généralement bien lisible même si quelques effets de superposition d'éoliennes peuvent apparaître. Les nombreuses structures végétales accompagnent visuellement les éoliennes. Les autres hameaux sont moins impactés. Les vues sont plus fragmentées et partielles, les éoliennes moins prégnantes, en raison notamment des boisements.

Concernant les routes de l'AER, l'A20 et la D220 ont un impact faible à modéré, le projet éolien étant perceptible de manière discontinue, parfois de manière importante lorsque leurs abords sont dégagés. Le projet éolien a un impact estimé comme fort sur la D71. En effet, depuis cet axe, le projet est assez prégnant dans le paysage avec un angle visuel avoisinant les 30° pour les vues les plus proches. Depuis ce secteur, les éoliennes dominent assez nettement les structures paysagères visibles : relief, boisements et éléments bâtis très ponctuels.

Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques

Dans l'AEE, l'enjeu le plus fort pour les éléments patrimoniaux concerne la vallée de la Creuse,

comprenant notamment les ruines du château de Crozant. Lieu d'inspiration d'un important mouvement artistique du début du XX^{ème} siècle, il s'agit d'un site culturel et touristique majeur du département creusois. Néanmoins, le projet de Lif impacte très peu ce secteur. Quelques visibilitées lointaines apparaissent depuis la partie haute du versant exposé est de la vallée. Les pales en mouvement émergent légèrement au-dessus de l'horizon et dans un angle visuel peu élevé (inférieur à 2°).

L'autre enjeux patrimonial et touristique important de l'AEE concerne la vieille ville de Saint-Benoît-du-Sault et les monuments historiques qu'elle comprend. Dans ce cas encore, les vues en direction du projet sont presque inexistantes. Elles concernent potentiellement les étages supérieurs des bâtiments dont la façade est orientée vers l'est et le sud. Dans ce cas encore, si le projet est perceptible depuis les constructions, il apparaît dans un angle visuel peu élevé, d'environ 3°.

Depuis deux secteurs assez restreints du site classé du château de Brosse et ses abords, le projet de Lif est visible au-dessus de l'horizon. A cette distance, il s'accorde avec les structures paysagères lointaines, telles que les reliefs boisés. Il ne dénature pas l'ambiance générale du lieu.

Toujours dans l'AEE, les autres monuments impactés concernent quelques menhirs et dolmens, tels que celui de Bagnol, le long de la D1. Depuis son périmètre de protection, le projet apparaît en covisibilité avec le monument. Les pales en mouvement apparaissent au-dessus de l'horizon boisé. Même si il est bien perceptible depuis ce lieu, le projet est assez lointain et son échelle reste en cohérence avec les structures paysagères visibles à l'horizon : boisements et reliefs.

Quelques vues lointaines vers le projet peuvent apparaître depuis les limites des sites emblématiques de l'AEE, comme celui de Chabannes ou de la vallée de la Brame. Ces vues sont très localisées, le projet émerge légèrement à l'horizon, dans des angles visuels peu élevés.

Depuis l'AER, les éléments patrimoniaux et touristiques impactés par le projet concernent essentiellement le patrimoine religieux. Le projet est ainsi visible depuis l'église du bourg d'Arnac-la-Poste, mais filtré par le mail de platanes de la place et paraît assez éloigné, visible dans un angle visuel peu important, d'environ 5°. Le projet de Lif apparaît depuis le périmètre de protection de l'église de La Souterraine, mais sans covisibilité avec cette dernière. Au-delà de la ligne d'horizon, son échelle s'accorde avec les structures visibles, telles que les boisements. On note également quelques visibilitées depuis les périmètres de sites emblématiques : étang de Vitrat, village de la Bussière-Madeleine ou vallée de la Sédelle. Depuis ces points de vue, le projet reste en cohérence avec les structures paysagères visibles à l'horizon.

Dans l'aire d'étude immédiate, les principaux éléments touristiques et patrimoniaux impactés concernent le manoir de Montlebeau, le site emblématique de la Chaume ainsi que des circuits de VTT localisés dans le département creusois. Si le projet peut être ponctuellement masqué par les végétaux depuis ces sites, il est assez présent dans le paysage. La dimension des éoliennes paraît assez imposante, par comparaison avec les autres éléments du paysage, tels que les boisements et les reliefs. L'impact du projet est alors modéré.

Les effets sur le cadre de vie

Dans le périmètre de l'AEI, la plupart des hameaux est majoritairement protégée par les masques végétaux et ce sont souvent les accès qui offrent les plus grandes vues vers le parc. Les hameaux les plus proches généralement localisés à moins d'un kilomètre seront assez fortement impactés.

L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

La création de pistes a été réduite à son maximum, les principaux accès étant déjà existants. La création de quelques petites portions de pistes et le renforcement de certains chemins est peu impactante pour le paysage de l'AEI car la plupart des chemins existants sont déjà empierrés et d'un gabarit important, permettant le passage de véhicules à moteur. Le revêtement utilisé est similaire à l'existant (socle granitique).

La création des plateformes est relativement impactante en raison du contraste de couleur et de matériau. Cependant, celles-ci seront perceptibles principalement en vue très rapprochée (depuis les chemins et routes communales) en raison du relief aplani, et leur revêtement identique aux chemins.

Les postes de livraison seront peu impactants par leur situation en bordure de boisements ou de haies et leur coloris vert-sombre.

Les effets cumulés avec d'autres projets connus

Les effets cumulés du projet de Lif avec les projets localisés dans le périmètre de l'AEE sont généralement très faibles. Lorsque les autres projets sont bien perceptibles, celui de Lif paraît éloigné, dans un angle visuel faible avoisinant les 3°. Lorsque le projet de Lif est visible plus distinctement dans le périmètre de l'AER, les autres projets le sont moins ou paraissent relativement éloignés. Le projet de Bois-Chardon est visible plus fréquemment avec celui de Lif, mais très rarement dans un champs visuel de 60°, laissant un important espace de respiration entre les deux projets. Le projet des Rimalets comporte davantage de visibilitées conjointes avec celui de Lif. Une covisibilité est notamment recensée depuis le versant exposé nord de la vallée de la Benaize, dans l'AER et le long de la D220. Le projet de Saint-Sulpice est celui qui comporte le plus de covisibilités avec celui de Lif. Dans le secteur de l'AER, quelques visibilitées conjointes assez nettes sont observables. On note en particulier une vue panoramique depuis le versant exposé nord de la vallée de la Benaize (effets cumulés depuis la vue 13 du carnet de photomontages en annexe). Les projets se détachent assez nettement au-dessus de l'horizon marqué par la partie haute du versant exposé sud.

Impacts de l'exploitation du projet éolien						
Thématiques	Sensibilité	Description de la nature et de l'importance de l'effet		Impact brut	Mesure	Impact résiduel
Zone d'implantation potentielle	Fort	Faible création de pistes, nombreux chemins existants déjà au gabarit, faible décaissement, structures végétales préservées, postes de livraison peints.	Long terme / réversible	Modéré	Mesures E1 et E2	Faible
Paysage immédiat	Modéré	Bonne lisibilité du projet mais quelques effets de superposition des éoliennes depuis certains angles de vue et emprise importante en largeur. Éoliennes qui paraissent imposantes par contraste avec les motifs paysagers proches, tels que les reliefs et les boisements. Impact visuel important depuis la plupart des hameaux les plus proches, ainsi que depuis la D71 et partiellement depuis l'A20 et la D220. Site emblématique de l'étang de la Chaume impacté de manière modérée ainsi que le manoir de Montlebeau.	Long terme	Modéré	Mesures Cpt1, E3 et E4	Modéré
Paysage rapproché	Modérée	Bonne lisibilité du projet. Principaux bourgs peu ou pas impactés, visibilités importantes depuis les routes principales, telles que la D912, la D1, la D220 ou l'A20. Éléments patrimoniaux très peu ou pas impactés par le projet éolien. Sites touristiques très peu ou pas impactés par le projet éolien.	Long terme	Faible	-	Faible
Paysage éloigné	Très faible	Très peu de vues lointaines, principaux lieux de vie et routes peu impactés. Peu ou pas d'impact sur les éléments patrimoniaux et touristiques majeurs telle que la vallée de la Creuse et l'ancien village de Saint-Benoît-du-Sault.	Long terme	Très faible	-	Très faible

Tableau 28 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien

Nul
Très faible
Faible
Modéré
Fort

Caractéristiques des effets : Temporaire, moyen terme, long terme ou permanent / Réversible ou irréversible / Importance : nulle, très faible, faible, modérée, forte

6. Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet

L'article R. 122-5 du Code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit présenter :

« 8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

– éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;

– compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5° ;

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées. ».

D'après le Ministère de l'Ecologie, « *Un parc éolien conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans la conception même du projet des mesures de réduction des impacts. Par ailleurs il est illusoire de vouloir dissimuler le parc éolien. Cela suppose donc d'expliquer clairement la démarche de conception du projet dans le paragraphe « raison du choix du projet. [...]*

Les autres mesures possibles sont donc plus des mesures d'accompagnement du projet telles que la mise en valeur patrimoniale (restauration du bâti de qualité, patrimoine vernaculaire...) ou paysagère (action d'amélioration paysagère dans le périmètre rapproché et intermédiaire) plutôt que de suppression ou de réduction des impacts. [...]

Toutefois, de manière ponctuelle, par rapport à des points de vue particuliers, des mesures spécifiques liées aux impacts du projet sur le paysage de proximité peuvent s'avérer nécessaires. [...]

L'étude d'impact doit aussi exposer les mesures qui seront prises pour la remise en état après l'achèvement des chantiers de construction et de démantèlement et les garanties que ces opérations seront effectivement réalisées. » (Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2016).

Cette partie nous permettra donc de présenter ces **mesures d'évitement, mesures de réduction et mesures de compensation** des impacts. Il peut également être choisi de mettre en place des mesures d'accompagnement du projet

Certaines mesures ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'intégrées dans le développement du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure et impact potentiel identifié,
- Impact brut et impact résiduel,
- Objectif de la mesure,
- Description de la mesure,
- Coût prévisionnel,
- Echéance et calendrier,
- Identification du responsable de la mesure,
- Modalités de suivi.

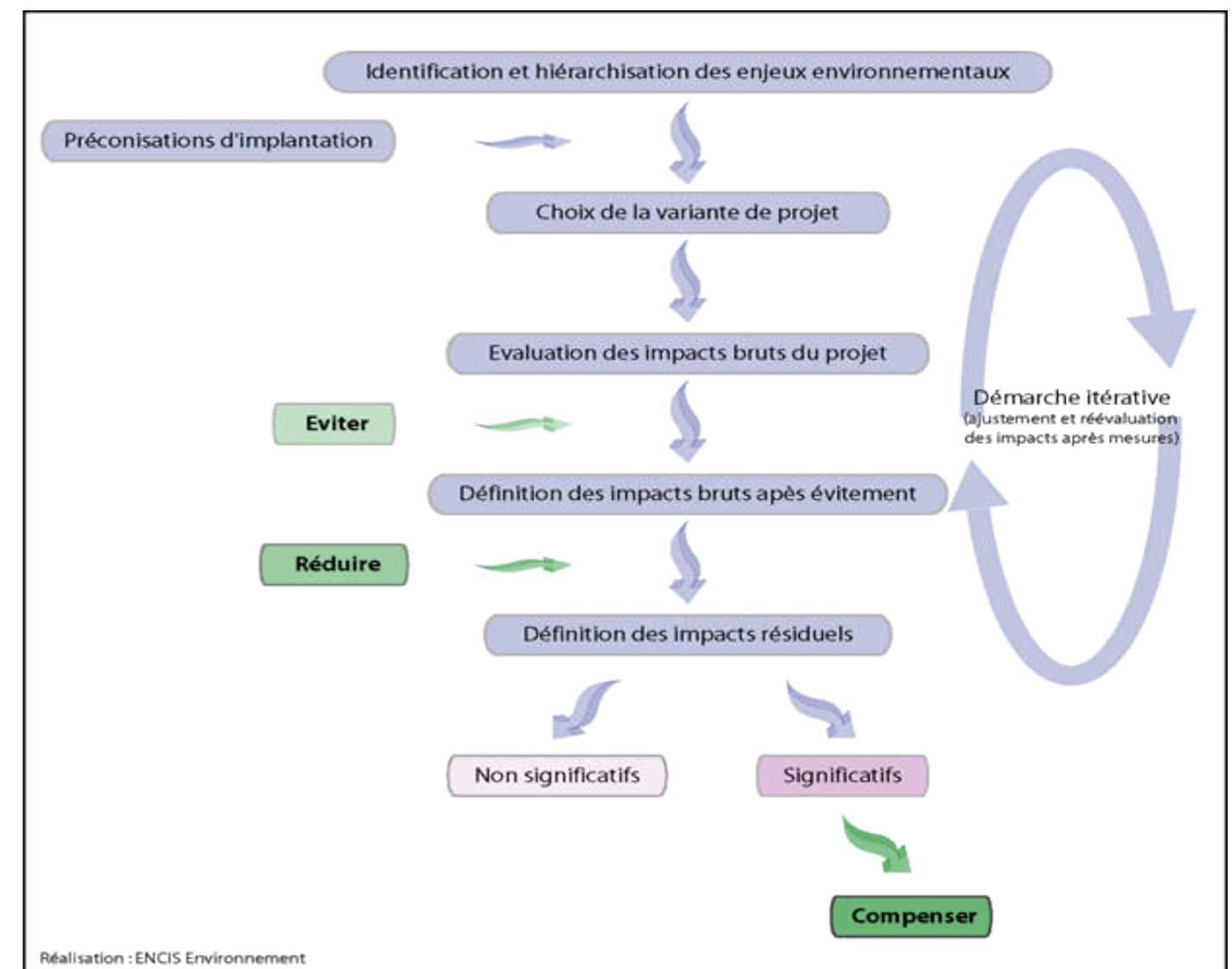


Figure 20 : Démarche de définition des mesures.

6.1 Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception (MCpt)

Lors de la conception du projet, un certain nombre d'impacts négatifs ont été évités grâce à des mesures préventives prises par le maître d'ouvrage du projet au vu des résultats des paysagistes et de la concertation locale. Pour la plupart, ces mesures sont décrites dans la partie 4 concernant la raison du choix du projet. Nous dressons ici la liste des principales mesures visant à éviter ou réduire un impact sur le paysage, le patrimoine ou le tourisme qui ont été retenues durant la démarche de conception du projet.

MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION EN PHASE DE CONCEPTION				
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Description	Impact résiduel
MCpt 1	L'implantation d'éoliennes sur la zone nord augmente l'impact sur les lieux de vie situés au nord de l'AEI, sur la D71 ainsi que sur le site emblématique de l'étang de la Chaume et Bardon.	Réduction	L'implantation des éoliennes se limitera à la moitié nord de la partie sud de la zone d'implantation potentielle.	Modéré à Fort suivant les lieux considérés

6.3 Les mesures propres à la phase construction (MCst)

Aucune mesure paysagère n'a été spécifiée pour la phase construction.

6.2 Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation (ME)

Mesure E1 : Intégration des postes de livraison

Mesure de réduction

Impact potentiel identifié : Modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués.

Objectif de la mesure : Favoriser l'intégration des postes de livraison dans l'environnement immédiat, c'est-à-dire un contexte rural et forestier.

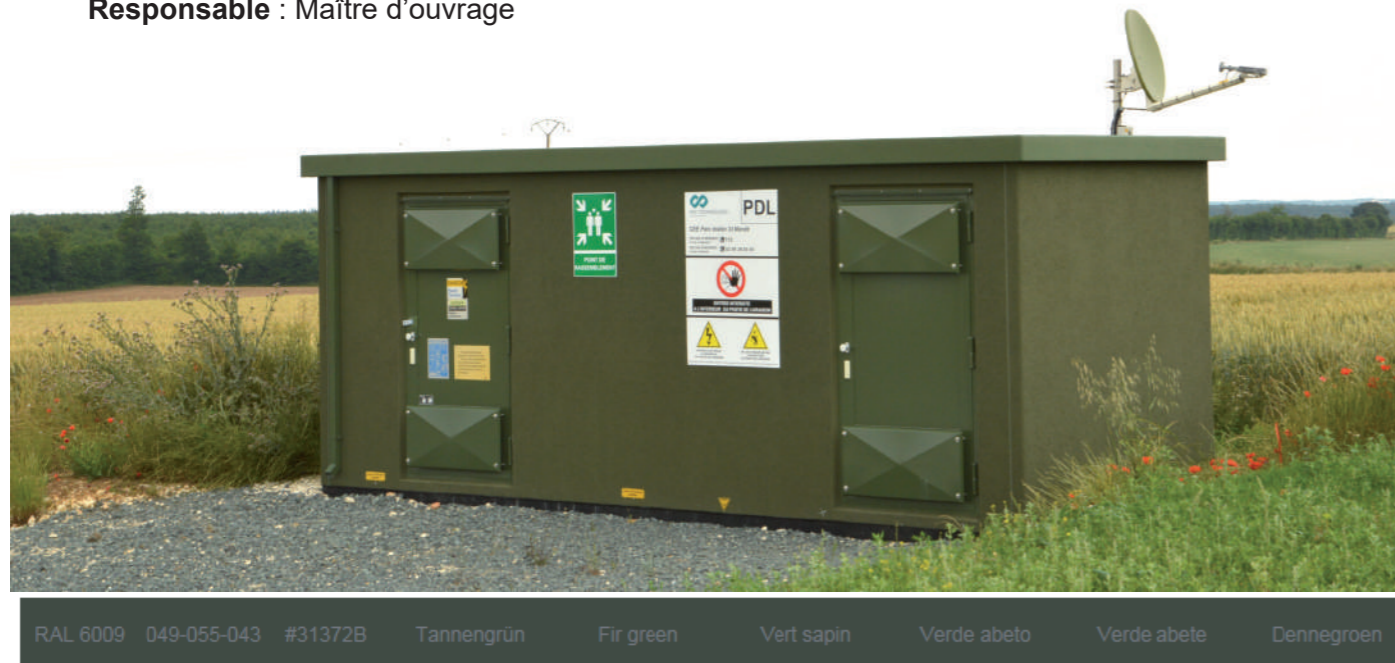
Description : Les postes de livraison seront peints d'une teinte vert-foncé (RAL 7003), qui s'accordera au contexte rural de la zone d'implantation potentielle.

Impact résiduel : Faible

Coût prévisionnel : Compris dans la conception du projet

Calendrier : Mesure appliquée à l'issue de la construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage



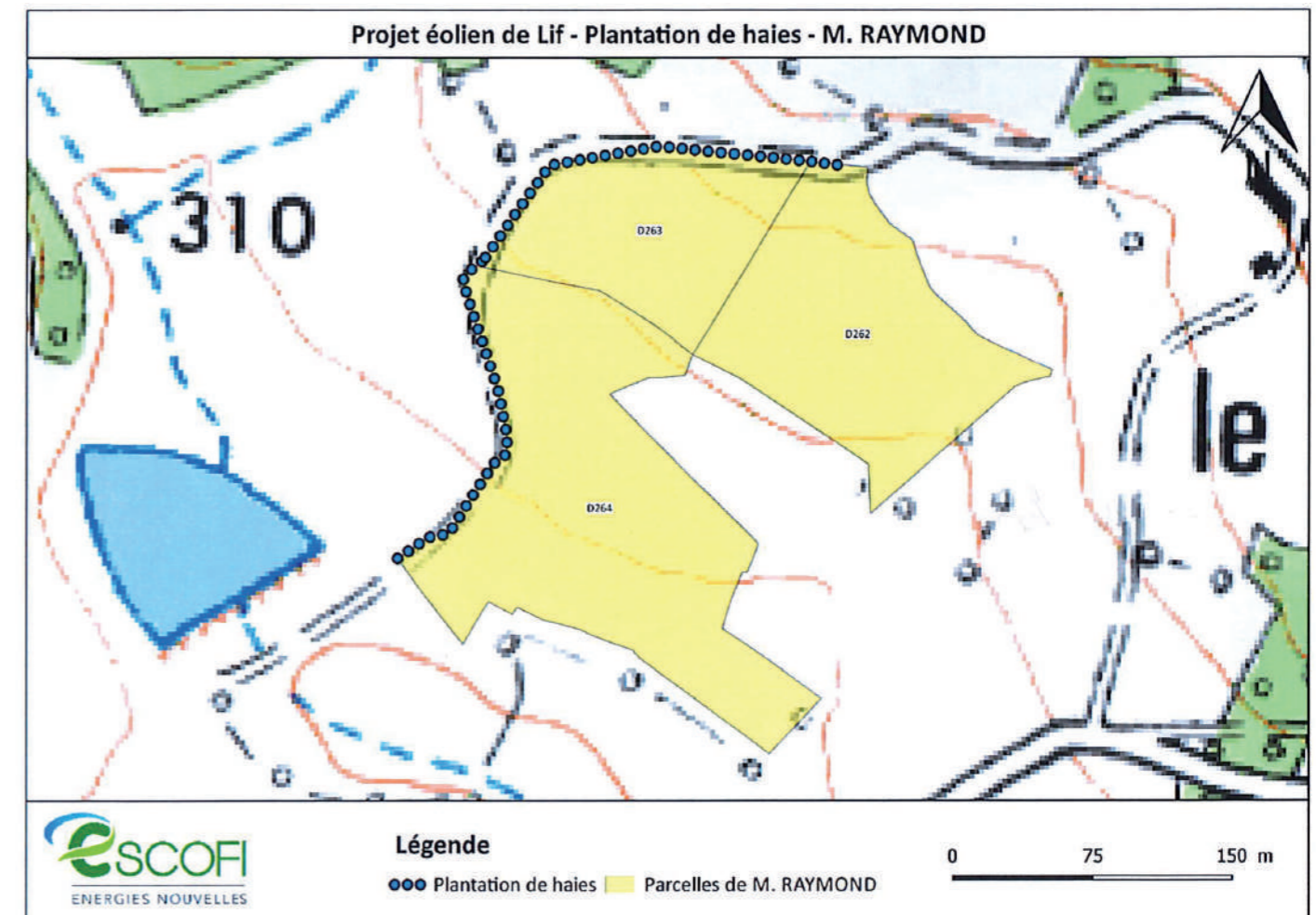
Photographie 168 : Exemple de poste de livraison peint d'une couleur vert sombre, favorisant l'intégration dans le paysage.

Mesure E2 : Plantation et gestion de linéaire de haies bocagères

Mesure de compensation

Impact potentiel identifié : Au total, 170 ml de haie, constituée notamment d'arbres de haut jet, vont être coupés (45 ml de haies arborées, 70 ml de haies arbustives et 55 ml de haies buissonnantes). Cela modifiera les perceptions à l'aire très rapprochée et rendra plus visible les aménagements annexes comme les voiries ou le poste de livraison.

Objectif de la mesure : En renforçant la trame bocagère existante, les aménagements connexes seront moins visibles, et la perturbation visuelle engendrée par les coupes sera moindre. La trame reconstituée sera de grande valeur écologique (plus importante que les 170 ml de haies composées de buissons actuellement existantes). Pour une plus grande cohérence, cette mesure est réalisée conjointement avec celle du milieu naturel. La longueur coupée sera replantée selon un ratio de 2 pour 1 (soit un minimum de 340 m linéaires). Dans le cadre de cette compensation, le porteur de projet a d'ores et déjà signé une convention avec un propriétaire foncier (cf.annexes). Le linéaire planté s'étendra sur 400 m linéaire et se trouvera au niveau du lieu-dit Le Purfier, localisé au sud-est de l'aire d'étude immédiate.



Carte 73 : Localisation de la mesure de plantation de haies près du Purfier (source : ESCOFI Energies Nouvelles).

Description : Les caractéristiques des plantations seront les suivantes :

- Hauteur des plants : 40 à 60 cm pour les espèces arbustives et 1,50 m pour les arbres
- Linéaire : 400 m
- Essences locales : le Noisetier, l'Aubépine, le Prunelier, le Houx commun, le Cornouiller sanguin, le Fusain d'Europe, le Saule, et éventuellement le Tremble, le Rosier des Chiens, le Chêne pédonculé.
- Protections : pose de filets de protection et paillage pour chaque arbuste
- Garantie des plants : 1 an minimum

L'organisation de la plantation devra faire l'objet d'un plan de plantations préalablement réalisé par un Paysagiste/Écologue concepteur. Ces plantations seront réalisées à l'automne suivant la fin du chantier de construction.

- Programme d'entretien des haies plantées :
- 1 passage au printemps suivant la phase de plantation,
- le cas échéant recépage et/ou remplacement des plants n'ayant pas survécu (prévoir un contrat de garantie d'un an minimum),
- 1 passage annuel pour la taille et le dégagement de la végétation herbacée sans recours aux produits phytosanitaires.

Impact résiduel : Très faible

Coût prévisionnel : Environ 10€ du mètre linéaire, 500€ pour l'assistance et le suivi par un paysagiste/écologue concepteur, soit un coût total de 4 500€ pour l'installation.

L'entretien des trois premières années (taille de formation) représente un coût de 5€ par mètre linéaire, soit 2 000€ annuel pour les trois premières années d'exploitation du parc. L'entretien annuel représente un coût de 2,5€ par mètre linéaire, soit 1 000€ annuel pour la durée d'exploitation du parc.

Calendrier : Mesure appliquée à l'issue de la construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage – Paysagiste Concepteur / Écologue.

Mesure E3 : Installation de deux panneaux d'information

Mesure d'accompagnement

Impact potentiel identifié : Le projet est visible assez distinctement depuis les abords de l'étang de la Chaume. Localement, le site est apprécié des promeneurs ainsi que des pêcheurs et représente un lieu de ressourcement important. La sémantique du projet peut trancher avec l'ambiance naturelle et de paysage préservé que véhicule le lieu.

Objectif de la mesure : Favoriser l'appropriation du parc par les visiteurs et les riverains.

Description : Implanter un panneau pédagogique à proximité de l'étang de la Chaume et un autre à proximité du lieu d'implantation du projet éolien, présentant les éoliennes, la production, les énergies renouvelables, élaborés en collaboration avec les partenaires locaux (commune...).

Coût prévisionnel : 4 000 €

Calendrier : Mesure appliquée à l'issue de la construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage - Paysagiste concepteur



Photographie 169 : Un panneau d'information localisé à proximité de l'étang de la Chaume permettra de mieux informer les visiteurs sur le parc éolien de Lif.

Mesure E4 : Mise en place d'un fond de plantation de haies ou sujets arborés pour les lieux de vie les plus proches du parc éolien de Lif

Mesure d'accompagnement

Impact potentiel identifié : Modification notable du cadre de vie pour les riverains les plus proches.

Objectif de la mesure : Atténuer la présence des éoliennes dans le paysage quotidien des riverains qui s'avèreraient intéressés.

Description : La maîtrise d'ouvrage participera à la plantation de haies champêtres et / ou de bosquets pour les riverains proches dans les cônes de vue qui se révéleraient incommodes pour eux : les riverains intéressés seront invités à se faire connaître auprès du porteur de projet, via l'envoi de courriers aux habitants proches (moins de 1,6 km). Par la suite, un paysagiste sera missionné pour définir le besoin au cas par cas et définir avec chacun des habitants les secteurs dans lesquels des filtres visuels pourront être créés et les cônes de vue qu'il faudra ménager. Les plants seront fournis par la maîtrise d'ouvrage.

Les plants utilisés seront des espèces arbustives ou arborées d'essences locales : chêne pédonculé, cornouiller, noisetier, aubépines, prunelliers, fusain d'Europe, saules, ...

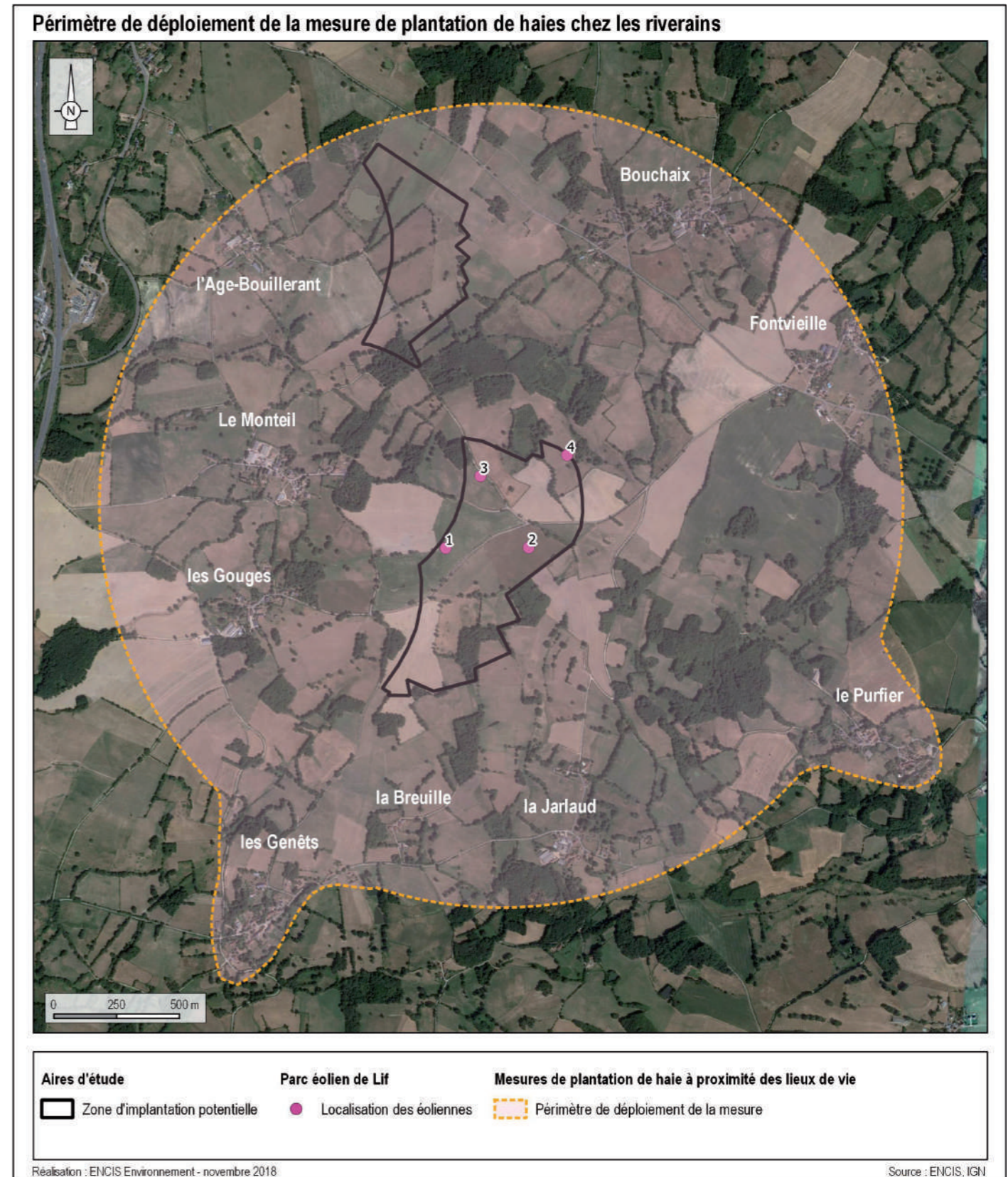
Le périmètre de déploiement de la mesure correspond à un rayon de 1,6 km autour du centre du projet éolien. Ce périmètre a été légèrement étendu au sud-ouest et sud-est afin de prendre en compte les hameaux du Purfier et des Genêts (voir carte ci-contre).

Impact résiduel : Faible à modéré à long terme.

Coût prévisionnel : Enveloppe globale de 50 000 €

Calendrier : Phase de définition des besoins dès la mise en exploitation du parc ; phase de plantation durant l'automne et le printemps suivants.

Responsable : Maître d'ouvrage - Paysagiste concepteur



Mesure fond de plantation, exemple du hameau des Genêts

Le hameau des Genêts est localisé au sud-ouest de l'AEI. Au nord-est du lieu de vie, un léger relief limite les visibilités depuis le cœur du hameau. Des vues ont été identifiées depuis la frange nord (voir carte ci-contre). La création d'un verger dans ce secteur permettrait d'atténuer les perceptions du projet ainsi que de constituer un lieu d'agrément pour les habitants (voir photomontage ci-dessous).



Photographie 170 : Vue en direction du projet éolien de Lif depuis la limite nord du hameau des Genêts.



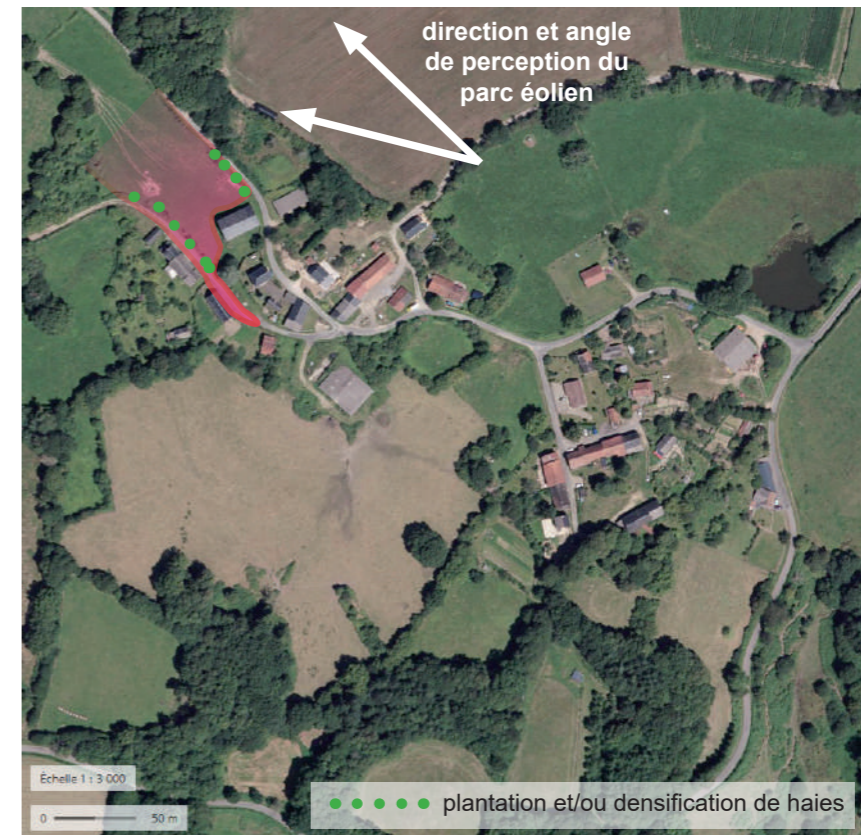
Carte 74 : Secteurs de visibilité depuis le hameau des Genêts et localisation de la mesure de création d'un verger (source : geoportail.fr).



Photographie 171 : Illustration de la mesure de plantation d'un verger.



Carte 75 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de Bouchaix et localisation des préconisations de plantation/densification de haies (source : geoportail.fr).



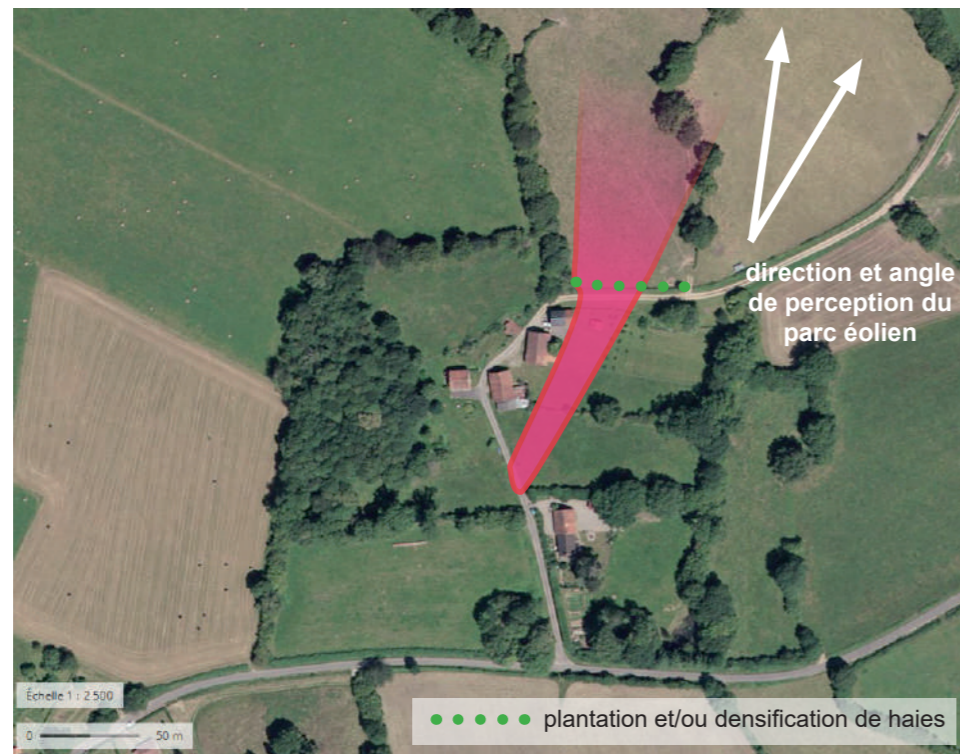
Carte 77 : Secteurs de visibilité depuis le hameau du Purfier et localisation des préconisations de plantation/densification de haies (source : geoportail.fr).



Carte 76 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de Fontvieille et localisation des préconisations de plantation/densification de haies (source : geoportail.fr).



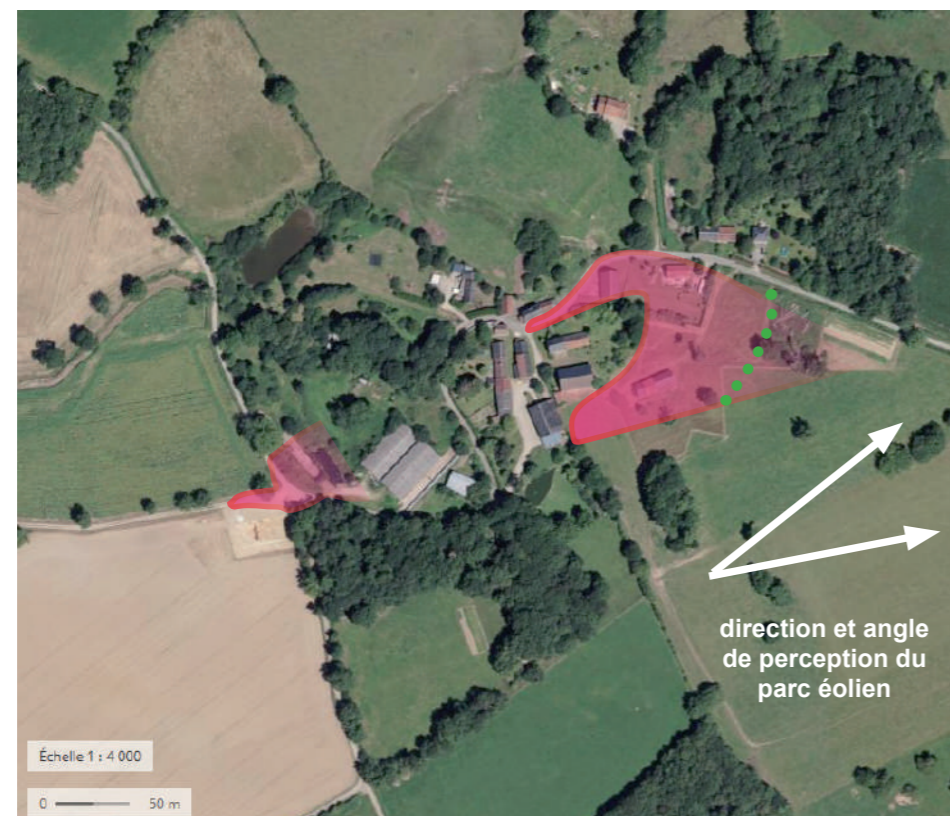
Carte 78 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de la Jarlaud et localisation des préconisations de plantation/densification de haies (source : geoportail.fr).



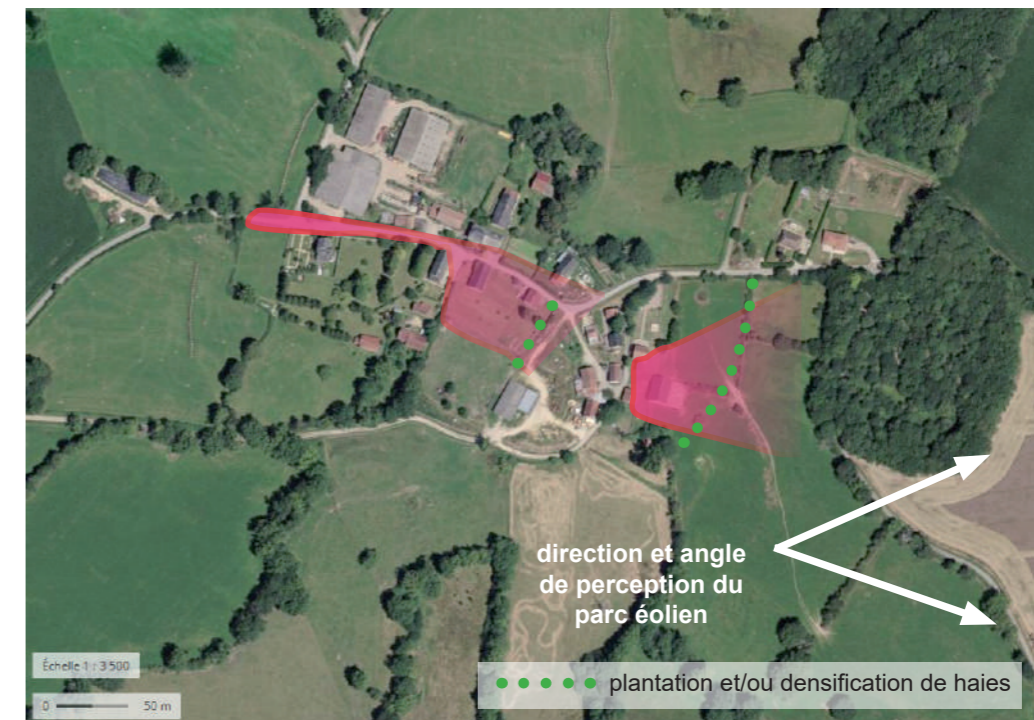
Carte 79 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de la Breuille et localisation des préconisations de plantation/densification de haies (source : geoportail.fr).



Carte 82 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de l'Age-Bouillerand et localisation des préconisations de plantation/densification de haies (source : geoportail.fr).



Carte 80 : Secteurs de visibilité depuis le hameau des Gougues et localisation des préconisations de plantation/densification de haies (source : geoportail.fr).



Carte 81 : Secteurs de visibilité depuis le hameau du Monteil et localisation des préconisations de plantation/densification de haies (source : geoportail.fr).

6.4 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement

Mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement							
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Calendrier	Responsable
MCpt 1	L'implantation d'éoliennes sur la zone nord augmente l'impact sur les lieux de vie situé au nord de l'AEI, sur la D71 ainsi que sur le site emblématique de l'étang de la Chaume et Bardon	Évitement	Modéré à fort selon les lieux de vie considérés, les routes ou les sites touristiques	L'implantation des éoliennes se limitera à la partie nord du secteur sud de la ZIP	Compris dans la conception du projet	Phase de conception	Maître d'ouvrage
ME 1	Modification visuelle et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués	Réduction	Faible à court et moyen terme. L'utilisation d'une peinture adaptée permettra aux locaux techniques de mieux s'intégrer dans le contexte paysager rural	Une peinture de couleur vert sombre sera utilisée pour recouvrir les locaux techniques afin que ces derniers soient moins visibles depuis les abords immédiats du projet	Compris dans la conception du projet	Phase de conception	Maître d'ouvrage
ME 2	Le linéaire de haie défriché modifiera les perceptions à l'aire très rapprochée et rendra plus visible les aménagements connexes	Réduction (mesure commune au milieu naturel et au paysage)	Faible à moyen terme et nul sur le long terme car le linéaire replanté sera deux fois plus important que le linéaire défriché.	Plantation d'un linéaire de haie deux fois plus important que celui défriché. Cette mesure est à harmoniser avec le milieu naturel	4 500 € (intallation) puis 2000 €/an (3 premières années) et 1000 €/an pendant l'exploitation du parc	Mesure appliquée à l'issue de la construction et appliquée pendant toute la période de l'exploitation	Maître d'ouvrage
ME 3	Le projet éolien apporte un nouvel élément qui s'impose nettement dans le paysage des habitants	Accompagnement	La communication sur le projet permet à certains habitants et visiteurs de mieux s'approprier la question de l'éolien dans leur paysage	Installation de deux panneaux d'information : un à proximité de l'étang de la Chaume et l'autre au pied du projet éolien	4 000 €	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage
ME 4	Modification notable du cadre de vie pour les habitants les plus proches	Accompagnement	La perception du parc éolien est atténuée depuis certains lieux de vie à impact fort	La maîtrise d'ouvrage participera à la plantation de haies champêtres et / ou de bosquets pour les riverains proches dans les cônes de vue qui se révéleraient « gênants » pour eux	Enveloppe globale de 50 000 €	Phase de définition des besoins dès la mise en exploitation du parc ; phase de plantation durant l'automne et le printemps suivants	Maître d'ouvrage / Paysagiste concepteur

Tableau 29 : Synthèse des mesures.

Nul
Très faible
Faible
Modéré
Fort

Caractéristiques des effets : Temporaire, moyen terme, long terme ou permanent / Réversible ou irréversible / Importance : nulle, très faible, faible, modérée, forte

Table des illustrations

Figures

Figure 1 : Variation du champ de vision selon l'élément observé. Source : Ciné3D.	15
Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.	22
Figure 3 : Huiles sur toile d'Henri Pailler	44
Figure 4 : Carte touristique de la Vallée de la Creuse (Office de Tourisme d'Eguzon).	45
Figure 5 : Bloc diagramme illustrant les relations entre les principales structures paysagères de l'AEI et les secteurs sud et nord de la ZIP. Pour des raisons de lisibilité du bloc, le rapport hauteur / longueur a été modifié (h=lx3).	100
Figure 6 : Illustration d'une éolienne de type G.E. 158 - 5,3 MW	145
Figure 7 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage	152
Figure 8 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.	152
Figure 9 : Simulation d'éclairage des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre.	152
Figure 10 : Simulation d'éclairage des éoliennes en fonction de la couleur du ciel.	152
Figure 11 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).	153
Figure 12 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).	153
Figure 13 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur. Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).	154
Figure 14 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât.	155
Figure 15 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°). Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).	156
Figure 16 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage.	157
Figure 17 : Lisibilité du parc éolien.	157
Figure 18 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas).	158
Figure 19 : Paysage brouillé	158
Figure 20 : Démarche de définition des mesures.	238

Photographies

Photographie 1 : Depuis le sud de l'AEE, la vallée de la Semme se déploie et marque un relief faiblement vallonné.	30
Photographie 2 : Les tracés de l'A20, de la D220 et D920 marquent fortement le périmètre d'étude par leur emprise spatiale et par le trafic routier important que ces axes génèrent.	31
Photographie 3 : Les routes départementales qui côtoient les lignes de faite des interfluves permettent parfois des échappées visuelles lointaines (vue prise depuis la D912, à l'est de l'AEE).	31
Photographie 4 : Prairies bocagères à l'est de l'AEE, aux environs de Dun-le-Palestel.	32
Photographie 5 : Plateau cultivé au sud de l'AER pour la production de fourrage.	32
Photographie 6 : Habitat récent en limite nord des monts de Guéret.	34
Photographie 7 : Au sud de l'AEE, l'unité paysagère de Bénévent l'Abbaye est marquée par la vallée de la Gartempe.	35
Photographie 8 : Le nord de la Basse-Marche est caractérisé par un relief faiblement marqué et par une trame bocagère assez dense renforçant l'impression d'un paysage boisé.	36
Photographie 9 : En terme d'occupation du sol, le pays des Châtaigniers comporte des similitudes avec la Basse-Marche bien que le relief y soit moins prononcé et le paysage plus ouvert (vue sur la D10, en direction du sud).	37
Photographie 10 : Vue sur les versants boisés de la vallée de la Creuse qui conserve un aspect très sauvage dans le secteur creusois.	38
Photographie 11 : Vue sur la vallée de la Creuse depuis le pont des Piles en aval du barrage d'Eguzon (source : Google Street View).	39
Photographie 12 : Depuis les Monts de Guéret, quelques vues lointaines en direction de la ZIP sont possibles (source : Google Street View).	40
Photographie 13 : Depuis les espaces de plateaux des interfluves et souvent le long des routes, les paysages bocagers ménagent des vues en direction de la ZIP (paysage de la Basse-Marche).	42
Photographie 14 : Depuis les paysages de vallées, seuls les rebords de plateaux permettent des vues lointaines en direction de la ZIP (vue depuis le plateau à l'est de la vallée de la Creuse).	42
Photographie 15 : Visibilité de la ZIP depuis la place de la mairie et les abords de l'église.	48
Photographie 16 : Vue en direction de la ZIP nord et sud depuis le parking du parvis de la mairie de Dun-le-Palestel.	49
Photographie 17 : Vue en direction de la ZIP depuis la rue de la Rembergeronnerie, en limite sud-est de Chaillac.	49
Photographie 18 : Vue en direction de la ZIP depuis le cimetière de St-Etienne et St-Pierre-de-Fursac qui surplombe la vallée de la Gartempe.	49
Photographie 19 : Vue lointaine en direction de la ZIP depuis la D920 au nord de l'AEE et à proximité de l'A20.	51
Photographie 20 : Perception limitée par les rideaux d'arbres depuis la N145.	51

Photographie 21 : Panorama ponctuel ouvert en direction de la ZIP le long de la D913.	51
Photographie 22 : Vue sur les ruines du château de Crozant dominant la confluence de la vallée de la Creuse et de son affluent la Sedelle (source : lepopulaire.fr)	53
Photographie 23 : Vue sur l'église de Saint-Benoît et son prieuré (MH 36 et 37, source : les-plus-beaux-villages-de-france.org).	54
Photographie 24 : Covisibilité entre le dolmen de Bagnol et la ZIP depuis la D1 (MH 21).	54
Photographie 25 : Menhir des Fichades à Fromental (MH 15).	58
Photographie 26 : Le château de Fromental (MH 22).	58
Photographie 27 : Le prieuré des Bronzeaux ou ancienne Celle grandmontaine (MH 24).	59
Photographie 28 : Le dolmen de Bouéry dans son contexte densément boisé (MH 50).	59
Photographie 32 : Covisibilité très partielle entre le clocher de l'église de Parnac et la partie supérieure de la ZIP qui apparaît au-dessus de l'horizon (MH 27).	59
Photographie 29 : L'église Saint-Martial à Arnac-la-Poste (MH 18, source : cartesfrances.fr).	59
Photographie 31 : Le logis seigneurial et son colombier à Saint-Martin-le-Mault (MH 9, source : cartesfrance.fr).	59
Photographie 30 : Les vestiges du château de Brosse et le hameau du même nom (MH 35, source : t4t35.fr).	59
Photographie 33 : Vue à proximité de la confluence des deux Creuses (source : tourisme-creuse.com ; j.damase ©).	61
Photographie 34 : Les rives boisées du lac de Chambon dans l'Indre (source : commons.wikimedia.org ; CC).	61
Photographie 35 : Vue en direction de la ZIP depuis les limites est du site inscrit des gorges de la Creuse et du site classé des vallées de la Creuse et de la Sédelle, à proximité du hameau des Places.	62
Photographie 36 : Vue en direction de la ZIP depuis la route reliant la D29A au hameau de Brosse.	63
Photographie 37 : Vue en direction de la ZIP depuis la limite ouest du site inscrit des combes de la Cazine.	64
Photographie 38 : Le caractère très encaissé du site des combes de la Cazine ne permet aucune vue lointaine depuis le centre du périmètre de protection, à proximité de la rivière.	64
Photographie 39 : Une vue très partielle de la ZIP pourra apparaître depuis la place du Champ de foire de Saint-Benoît-du-Sault.	65
Photographie 40 : Une vue très partielle de la ZIP peut apparaître depuis le versant exposé nord de la vallée de la Gartempe à proximité de Saint-Etienne-de-Fursac (site emblématique de la vallée de la Gartempe).	68
Photographie 41 : Une vue furtive en direction de la ZIP apparaît au niveau de la D5, depuis la limite nord du site emblématique du bois de Chabannes (source de l'image : Google Street View).	68
Photographie 42 : Covisibilité partielle entre la ZIP et le site emblématique de la vallée de la Brame depuis les abords de la D45.	69
Photographie 43 : Vue en direction de la ZIP depuis la limite est du site emblématique de la vallée de la Creuse et ses affluents, au niveau du lieu-dit « Les Places ».	69
Photographie 44 : Vue sur la confluence de la Creuse et de la Sédelle et sur le château de Crozant depuis le rocher de la Fileuse (source : www.berryprovince.com).	71
Photographie 45 : La partie haute des versants de la vallée de la Benaize offre des panoramas parfois très dégagés et relativement lointains, au gré des ouvertures dans le bocage qui couvre les versants.	78
Photographie 46 : Depuis le plateau à l'est, le relief dessine des vallonnements successifs. La ZIP émerge légèrement au-dessus de l'horizon boisé formé par la trame bocagère.	78
Photographie 47 : Depuis le nord de l'AER le relief et les boisements masquent généralement la partie inférieure de la ZIP.	78
Photographie 48 : A La Souterraine, vue sur la ZIP depuis la rue Fernand Villard dans le prolongement de la perspective formée par la rue.	79
Photographie 49 : Visibilité partielle, interrompue par un bosquet d'arbres depuis l'entrée est de la ville de La Souterraine.	80
Photographie 50 : Visibilité de la ZIP depuis le lieu-dit Les Bras, au sud-ouest de Saint-Sulpice-les-Feuilles, partiellement masquée par le bocage.	80
Photographie 51 : Vue en direction de la ZIP depuis la partie basse de la place du village d'Arnac-la-Poste.	81
Photographie 52 : Visibilité sur la ZIP limitée par la trame bocagère depuis la sortie nord d'Arnac-la-Poste.	81
Photographie 53 : Covisibilité partielle entre le clocher de l'église de Saint-Agnant-de-Versillat et la ZIP depuis l'entrée est du bourg.	82
Photographie 54 : Vue en direction de Saint-Germain-Beaupré et de la ZIP depuis l'entrée est du bourg, le long de la D15.	82
Photographie 55 : Vue en direction de la ZIP, masquée en partie par les alignements d'arbres en bord de route, le long de la D220 depuis Montmagner.	83
Photographie 56 : Sur la partie la plus à l'ouest de la D912, à proximité de Piégut et Saint-Sulpice-les-Feuilles, la ZIP apparaît au-delà d'un léger relief.	84
Photographie 59 : Vue en direction de la ZIP depuis le périmètre de protection de la tour de Bridiers, le long de la D912A1, et masquée en partie par les boisements (MH 55).	87
Photographie 57 : Vue sur la tour de Bridiers et les jardins en contrebas depuis la D912A1.	87
Photographie 58 : Vue depuis le sommet de la tour de Bridiers en direction de la ZIP.	87
Photographie 60 : Eglise Notre-Dame à La Souterraine (source : www.lasouterraine.fr).	88
Photographie 61 : Covisibilité partielle entre la ZIP et le clocher de l'église de Saint-Germain-Beaupré depuis la D15.	88

Photographie 62 : Vue en direction de la ZIP, filtrée par les branchages des platanes, depuis le pied de l'église Saint-Martial à Arnac-la-Poste.	89	Photographie 98 : Depuis le nord de la D220, lorsqu'elle est perceptible, la partie inférieure de la ZIP est souvent masquée par les boisements et le relief.	117
Photographie 63 : Depuis le cimetière de Saint-Agnant-de-Versillat, une covisibilité apparaît entre deux monuments historiques et la ZIP qui reste largement masquée par des boisements contigus au cimetière.	89	Photographie 99 : Visibilité sur la ZIP depuis la D71, au niveau du hameau de Fontvieille.	117
Photographie 64 : Depuis l'entrée sud du bourg, des covisibilités importantes apparaissent entre l'église et la ZIP mais aussi avec les bâtiments communaux.	90	Photographie 100 : Depuis le manoir de Montlebeau, les vues en direction de la ZIP sont largement filtrées par la végétation des haies bocagères.	120
Photographie 65 : Vue en direction de la ZIP depuis le site emblématique de l'étang de Vitrat et bois de Bessac permise grâce à une ouverture visuelle à travers la trame bocagère.	94	Photographie 101 : La ZIP sera visible depuis de multiples points de vue du site emblématique, notamment depuis la base de loisirs située au nord.	120
Photographie 66 : Depuis les routes qui longent le versant exposé sud du vallon de la Chaume, les vues s'ouvrent assez largement sur la vallée.	99	Photographie 102 : Le paysage du site emblématique comporte une ambiance rurale marquée et des motifs variés (bocage, ruisseaux, bâti traditionnel), ici près de Moulin Plet.	120
Photographie 67 : Vue en direction de la ZIP nord depuis les abords de la D71 qui suit la ligne de crête sur un espace d'interfluve.	99	Photographie 103 : L'étang de la Chaume est le support de multiples activités de loisirs comme la pêche ou la baignade mais essentiellement en période estivale.	121
Photographie 68 : Depuis les vallons secondaires, les vues lointaines sont limitées par de petits boisements, la trame bocagère et les effets du relief (vue au niveau de la sortie est du hameau des Genêts).	99	Photographie 104 : Vue dégagée sur des parcelles cultivées pour l'élevage en limite est de la ZIP sud.	125
Photographie 69 : Les motifs paysagers de l'AEI	101	Photographie 105 : Vue dégagée sur des parcelles cultivées pour l'élevage en limite est de la ZIP sud.	125
Photographie 70 : Vue en direction de la ZIP sud et nord depuis la limite est de Chanteloube (2).	107	Photographie 106 : Vue sur le paysage de pâtures et la trame bocagère de la ZIP nord depuis la D6.	125
Photographie 71 : Vue en direction de la ZIP sud et nord depuis l'entrée sud de Chanteloube (2).	107	Photographie 107 : Des vues en direction de la ZIP sont possibles depuis les rives de l'étang de la Chaume qui restent un lieu fréquenté par les touristes et les pêcheurs.	131
Photographie 72 : Vue en direction de la ZIP sud et nord depuis l'entrée sud de La Forge (3).	107	Photographie 108 : Vue de l'état initial.	138
Photographie 73 : Part de la ZIP peu importante dans le champ de vision (12°) depuis Jeux (5).	108	Photographie 109 : Variante 1.	139
Photographie 74 : Vue filtrée par les branchages depuis le hameau de Punetier (6).	108	Photographie 110 : Variante 2.	139
Photographie 75 : Panorama dégagé à travers un espacement du bâti dans le hameau de Punetier en direction de la ZIP (6).	108	Photographie 111 : Vue de l'état initial.	140
Photographie 76 : Vue en direction de la ZIP depuis l'entrée ouest de Punetier filtrée en partie par les boisements environnants (6).	109	Photographie 112 : Variante 1.	141
Photographie 77 : Vue en direction de la ZIP nord et sud depuis la sortie sud du hameau de la Chaume (7).	109	Photographie 113 : Variante 2.	141
Photographie 78 : Vue en direction de la ZIP nord et sud depuis le centre du hameau de la Chaume (7).	109	Photographie 114 : Vue de l'état initial.	142
Photographie 79 : Visibilité en direction de la ZIP sud et nord depuis la limite ouest du Mazier mais filtrée par une végétation dense qui accompagne les habitations (9).	110	Photographie 115 : Variante 1.	143
Photographie 80 : Vue en direction de la ZIP sud et nord depuis la sortie nord de La Villaubrun en partie masquée par les arbres en bords de route (10).	110	Photographie 116 : Variante 2.	143
Photographie 81 : Le long de la D220, à l'est de la Garde, les vues en direction de la ZIP sud et nord sont plus ouvertes (13).	110	Photographie 117 : Texture des pistes en concassé granit.	145
Photographie 82 : Vue en direction de la ZIP nord et sud depuis les hauteurs du Moulin Plet, la présence d'un court versant peut engendrer un risque de dominance de la ZIP sur le paysage (15).	111	Photographie 118 : Poste de livraison recouvert d'une peinture vert sombre	146
Photographie 83 : Vue en direction de la ZIP nord et sud depuis les hauteurs du Moulin Plet en partie masquée par les boisements denses qui occupent le versant exposé nord (15).	111	Photographie 119 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant).	153
Photographie 84 : Vue panoramique en direction de la ZIP depuis le hameau de Fontvieille partiellement atténuée par quelques boisement épars (23).	111	Photographie 120 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).	153
Photographie 85 : Vue panoramique en direction de la ZIP depuis des éléments patrimoniaux et touristiques du hameau de Fontvieille partiellement atténuée par quelques boisement épars (23).	112	Photographie 121 : Illustration d'un chantier éolien	163
Photographie 86 : Vue panoramique en direction de la ZIP depuis Bois Mandé à l'intersection de la D6 et D220 (19).	112	Photographie 122 : Vue sur le parc éolien de La Souterraine depuis la D220.	167
Photographie 87 : Vue assez large en direction de la ZIP sud et nord depuis la limite nord du hameau des Genêts (22).	112	Photographie 123 : Vue sur le parc éolien des Patoures à Lussac-les-Eglises (source : LinkedIn.com)	168
Photographie 88 : Vue panoramique en direction de la ZIP nord et sud, partiellement masquée par les boisements, depuis le hameau des Bouchaix (29).	113	Photographie 124 : Vue en direction du projet éolien de Lif depuis la place de la mairie de Saint-Maurice-la-Souterraine (photomontage 7).	169
Photographie 89 : Vue panoramique en direction de la ZIP nord et sud depuis l'entrée ouest du hameau de la Jarlaud (24).	113	Photographie 125 : Localisation du projet éolien de Lif depuis l'entrée sud de Fursac, route de Marsac (D42).	170
Photographie 90 : Vue en direction de la ZIP sud et nord depuis la limite nord du boisement qui borde le hameau les Gouges (25).	113	Photographie 126 : Vue en direction du projet éolien depuis la N145, à proximité de l'autoroute A20 (photomontage 3).	171
Photographie 91 : Depuis le hameau les Gouges, la partie sud de la ZIP émerge au-dessus des éléments bâtis exerçant une prégnance forte sur le lieu de vie (25).	114	Photographie 127 : Vue en direction du projet éolien depuis la D913, au nord de Dun-le-Pastel (photomontage 1).	171
Photographie 92 : La partie sud de la ZIP surplombe assez largement le hameau les Gouges avec un effet de dominance avéré malgré une atténuation par des écrans de végétation (25).	114	Photographie 128 : Vue en direction du projet éolien depuis la D36, sortie ouest d'Argentières (photomontage 2).	172
Photographie 93 : Vue assez large en direction de la ZIP sud et nord depuis la limite ouest du hameau des Gouges (25).	114	Photographie 129 : Covisibilité entre le dolmen de Bagnol et le projet éolien de Lif, depuis la D1, dans le périmètre de protection du monument (photomontage 5).	174
Photographie 94 : Depuis le hameau le Monteil, la perception des deux ZIP et leur prégnance dans le paysage est forte avec un angle visuel de 140° (26).	115	Photographie 130 : Covisibilité entre le dolmen dit de la Pierre Folle et le projet éolien de Lif, depuis la D14, dans le périmètre de protection du monument (photomontage 6).	175
Photographie 95 : Vue en direction des ZIP sud et nord depuis la frange ouest du hameau de l'Age-Bouillerand (27).	115	Photographie 131 : Covisibilité entre l'église Saint-Maurice et le projet éolien de Lif, depuis la place de la mairie de Saint-Maurice-la-Souterraine (photomontage 7).	175
Photographie 96 : Depuis les abords du hameau la Breuille, la perception de la ZIP sud est importante, tandis que le secteur nord apparaît plus lointain mais avec un effet de superposition (28).	115	Photographie 132 : Vue en direction du projet éolien de Lif depuis la partie haute du versant exposé ouest de la vallée de la Creuse, à proximité du hameau de Beauvais (photomontage 8).	180
Photographie 97 : Depuis l'aire de service de Bois Mandé et la portion d'autoroute A20 la longeant, la perception de la ZIP nord et sud est directe, pratiquement sans obstacle visuel.	116	Photographie 133 : Vue sur le projet éolien depuis les abords de la D220, au sud de l'AER (photomontage 13).	189
		Photographie 134 : Vue sur le projet éolien depuis la rue Fernand Villard, dans la ville de La Souterraine (photomontage 14).	190
		Photographie 135 : Vue depuis le lieu-dit Les Bras, à la limite ouest du bourg de saint-Sulpice-les-Feuilles (photomontage n°15 du carnet en annexe).	191
		Photographie 136 : Vue en direction du projet éolien depuis la partie basse de la place centrale du bourg d'Arnac-la-Poste (photomontage n°16 du carnet en annexe).	191
		Photographie 137 : Vue en direction du projet éolien depuis le cimetière de Saint-Agnant-de-Versillat (photomontage n°21 du carnet en annexe).	192
		Photographie 138 : Localisation du projet éolien à travers une mince fenêtre de visibilité, au niveau de l'entrée est de Saint-Germain-Beaupré, le long de la D15.	193
		Photographie 139 : Vue en direction du projet éolien à proximité immédiate de la D220 et sur la partie haute du versant exposé nord de la vallée de la Benaize (photomontage n°13 du carnet en annexe).	195
		Photographie 140 : Vue en direction du projet éolien depuis la D912, portion à l'ouest de l'A20 (photomontage n°17 du carnet en annexe).	196
		Photographie 141 : Vue sur le projet éolien de Lif depuis le sommet de la tour de Bridiers (photomontage 19).	198
		Photographie 142 : Covisibilité entre le projet éolien et la tour de Bridiers à proximité de Saint-Priest-la-Feuille,	

dans le périmètre de l'AEE (photomontage 6).	198	Carte 12 : Monuments historiques.	52
Photographie 144 : Localisation du projet éolien à travers une mince fenêtre de visibilité, au niveau de l'entrée est de Saint-Germain-Beaupré, le long de la D15. Covisibilité avec le clocher de l'église.	198	Carte 13 : Les sites inscrits, classés et les sites patrimoniaux remarquables dans l'AEE.	60
Photographie 143 : Vue en direction du projet éolien depuis la rue Fernand Villard, au nord du périmètre de protection de l'église Notre-Dame (photomontage 14).	198	Carte 14 : Sites emblématiques de l'AEE.	67
Photographie 145 : Vue sur le projet éolien de Lif depuis la partie basse de la place du bourg d'Arnac-la-Poste (photomontage 16).	199	Carte 15 : Reconnaissance et attrait du territoire dans l'AEE.	73
Photographie 146 : Covisibilité entre le projet éolien de Lif et le clocher de l'église de Saint-Agnant-de-Versillat depuis le cimetière du bourg (photomontage 21).	199	Carte 16 : Structures paysagères de l'AER.	77
Photographie 147 : Vue en direction du projet éolien de Lif depuis les abords de la D1 qui traverse le bourg de Vareilles, dans le périmètre de protection de l'église (photomontage 22).	200	Carte 17 : Perceptions visuelles depuis les principales villes et les axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.	85
Photographie 148 : Localisation du projet éolien à travers une mince fenêtre de visibilité, au niveau de l'entrée est de Saint-Germain-Beaupré, le long de la D15, dans le périmètre du site emblématique de Saint-Germain-Beaupré.	203	Carte 18 : Monuments historiques de l'AER.	86
Photographie 149 : Localisation du projet éolien à travers une mince fenêtre de visibilité, le long de la D73, dans le périmètre du site emblématique de l'étang de Vitrat (photomontage 23 du carnet en annexe).	203	Carte 19 : Sites emblématiques de l'AER.	93
Photographie 150 : Vue en direction du projet éolien depuis le cimetière de La Bussière Madeleine, dans le périmètre du site emblématique (photomontage 24 du carnet en annexe).	204	Carte 20 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	95
Photographie 151 : Vue sur le projet éolien depuis le sud de l'AEI (photomontage 25).	210	Carte 21 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'AEI.	98
Photographie 152 : Vue sur le projet éolien depuis la limite ouest de Fontvieille (photomontage 45).	214	Carte 22 : Sensibilités des bourgs et hameaux de l'AEI.	102
Photographie 153 : Vue sur le projet éolien depuis la limite nord de Lajarlaud (photomontage 44).	214	Carte 23 : Localisation des prises de vue depuis les lieux de vie de l'AEI.	103
Photographie 154 : Vue sur le projet éolien depuis les Gougues (photomontage 42).	214	Carte 24 : Principales visibilitées depuis les routes de l'AEI.	116
Photographie 155 : Vue sur le projet éolien depuis la limite est du Monteil (photomontage 46).	214	Carte 25 : Eléments patrimoniaux de l'aire d'étude immédiate.	118
Photographie 156 : Vue en esquisse du projet éolien de Lif, filtré par la végétation, depuis le centre du hameau de Bouchaix.	216	Carte 26 : Sites touristiques et attractifs dans l'AEI.	121
Photographie 157 : Vue sur le projet éolien de Lif, filtré par la végétation, depuis le centre du hameau de Bouchaix.	216	Carte 27 : Orthophotographie de la ZIP.	124
Photographie 158 : Vue en esquisse du projet éolien de Lif, filtré par la végétation et le bâti, depuis le centre du hameau du Purfier.	217	Carte 28 : Proposition d'une orientation d'implantation (1)	130
Photographie 159 : Vue sur le projet éolien de Lif, filtré par la végétation, depuis le centre du hameau du Purfier.	217	Carte 29 : Proposition d'une orientation d'implantation (2)	131
Photographie 160 : Vue en esquisse du projet éolien de Lif, masqué par la végétation et le bâti, depuis le centre du hameau des Genêts.	218	Carte 30 : Choix du secteur d'implantation.	134
Photographie 161 : Vue en direction du projet éolien de Lif, masqué par la végétation, depuis le centre du hameau des Genêts.	218	Carte 31 : Variante 1	136
Photographie 162 : Vue sur le projet éolien de Lif depuis une des sorties de l'A20, à proximité de l'aire de service de Bois-Mandé (photomontage 47).	221	Carte 32 : Variante 2	136
Photographie 163 : Vue sur le projet éolien depuis la D220, au niveau de la Forge (photomontage 26).	222	Carte 33 : Localisation des points de vue d'analyse des variantes d'implantation.	137
Photographie 164 : Vue sur le projet éolien depuis la D71, depuis la limite est de Bois Mandé (photomontage 48).	222	Carte 34 : Optimisation de la variante retenue	144
Photographie 165 : Vue sur le projet éolien depuis la D71, aux environs de Bouchaix (photomontage 49).	222	Carte 35 : Plan de masse du projet avec le modèle d'éolienne GE 158 - 5,3 MW, retenu pour l'évaluation des impacts du volet paysager de l'étude.	147
Photographie 166 : Vue sur le projet éolien depuis le périmètre de protection du manoir de Montlebeau (photomontage 50).	223	Carte 36 : Plan de masse du projet avec le modèle Nordex N149 (non retenu pour l'évaluation des impacts du projet sur le paysage).	148
Photographie 167 : Vue en direction du projet éolien de Lif depuis les rives de l'étang de la Chaume (vue 52 du carnet de photomontages en annexe).	224	Carte 37 : Plan de masse du projet avec le modèle Vestas V150 (non retenu pour l'évaluation des impacts du projet sur le paysage).	149
Photographie 168 : Exemple de poste de livraison peint d'une couleur vert sombre, favorisant l'intégration dans le paysage.	240	Carte 38 : Secteur de coupe de haies.	162
Photographie 169 : Un panneau d'information localisé à proximité de l'étang de la Chaume permettra de mieux informer les visiteurs sur le parc éolien de Lif.	241	Carte 39 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements et unités paysagères.	166
Photographie 170 : Vue en direction du projet éolien de Lif depuis la limite nord du hameau des Genêts.	243	Carte 40 : Perception visuelle du projet depuis les principales villes et routes de l'AEE.	172
Photographie 171 : Illustration de la mesure de plantation d'un verger.	243	Carte 41 : Localisation des éléments patrimoniaux dans l'AEE.	173
		Carte 42 : Localisation des monuments historiques de la vallée de la Creuse et influence visuelle du projet.	174
		Carte 43 : Sites patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée.	179
		Carte 44 : Localisation des sites touristiques dans l'AEE.	183
		Carte 45 : Localisation des photomontages et synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux de l'AEE.	188
		Carte 46 : Relation du projet éolien avec les structures paysagères de l'AER.	189
		Carte 47 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en rouge) de la ville de La Souterraine (source : Géoportail)	190
		Carte 48 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Saint-Sulpice-les-Feuilles (source : Géoportail)	191
		Carte 49 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en rouge) du bourg d'Arnac-la-Poste (source : Géoportail)	192
		Carte 50 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Saint-Agnant-de-Versillat (source : Géoportail)	192
		Carte 51 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Saint-Germain-Beaupré (source : Géoportail)	193
		Carte 52 : Perception du projet depuis les routes et bourgs principaux de l'AER.	194
		Carte 53 : Localisation des monuments historiques dans l'AER.	197
		Carte 54 : Localisation des sites touristiques dans l'AER.	206
		Carte 55 : Localisation des photomontages au sein des éléments patrimoniaux et paysagers de l'AER.	209
		Carte 56 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI.	210
		Carte 57 : Evaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate.	211
		Carte 58 : Etude des visibilitées du projet de Lif depuis les lieux de vie les plus proches.	215
		Carte 59 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de Bouchaix (source : geoportail.fr).	216
		Carte 60 : Secteurs de visibilité depuis le hameau du Purfier (source : geoportail.fr).	217
		Carte 61 : Secteurs de visibilité depuis le hameau des Genêts (source : geoportail.fr).	218
		Carte 62 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de la Breuille (source : geoportail.fr).	219
		Carte 63 : Secteurs de visibilité depuis le hameau des Gougues (source : geoportail.fr).	219
Cartes			
Carte 1 : Les zones favorables au développement de l'éolien (source : SRE du Limousin).	9		
Carte 2 : Carte des enjeux paysagers pour le département de la Haute-Vienne (source : DREAL Limousin).	10		
Carte 3 : Carte des enjeux paysagers pour le département de la Creuse (source : DREAL Limousin).	11		
Carte 4 : Les aires d'étude.	16		
Carte 5 : Relief et hydrographie.	30		
Carte 6 : Urbanisation et réseaux de communication.	31		
Carte 7 : Occupation du sol.	32		
Carte 8 : Unités paysagères	34		
Carte 9 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (200 m) dans la zone d'implantation potentielle.	41		
Carte 10 : Parcs éoliens et projets connus.	47		
Carte 11 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'AEE.	50		

Carte 64 : Secteurs de visibilité depuis le hameau du Monteil (source : geoportail.fr).	219
Carte 65 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de l'Age-Bouillerand (source : geoportail.fr).	219
Carte 67 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de la Jarlaud (source : geoportail.fr).	220
Carte 66 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de Fontvieille (source : geoportail.fr).	220
Carte 68 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales de l'AER.	221
Carte 69 : Localisation des éléments patrimoniaux dans l'AER.	223
Carte 70 : Localisation des photomontages au sein des éléments patrimoniaux et paysagers de l'AEI.	228
Carte 71 : Localisation des projets connus au sein de l'AER.	230
Carte 72 : Contexte éolien de l'AEI et localisation des points de vue pour l'évaluation des effets cumulés	232
Carte 73 : Localisation de la mesure de plantation de haies près du Purfier (source : ESCOFI Energies Nouvelles).	240
Carte 74 : Secteurs de visibilité depuis le hameau des Genêts et localisation de la mesure de création d'un verger (source : geoportail.fr).	243
Carte 75 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de Bouchaix et localisation des préconisations de plantation/densification de haies (source : geoportail.fr).	244
Carte 76 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de Fontvieille et localisation des préconisations de plantation/densification de haies (source : geoportail.fr).	244
Carte 77 : Secteurs de visibilité depuis le hameau du Purfier et localisation des préconisations de plantation/densification de haies (source : geoportail.fr).	244
Carte 78 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de la Jarlaud et localisation des préconisations de plantation/densification de haies (source : geoportail.fr).	244
Carte 79 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de la Breuille et localisation des préconisations de plantation/densification de haies (source : geoportail.fr).	245
Carte 80 : Secteurs de visibilité depuis le hameau des Gouges et localisation des préconisations de plantation/densification de haies (source : geoportail.fr).	245
Carte 82 : Secteurs de visibilité depuis le hameau de l'Age-Bouillerand et localisation des préconisations de plantation/densification de haies (source : geoportail.fr).	245
Carte 81 : Secteurs de visibilité depuis le hameau du Monteil et localisation des préconisations de plantation/densification de haies (source : geoportail.fr).	245

Tableaux

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.	21
Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts	26
Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques dans l'AEI.	58
Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.	66
Tableau 5 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.	70
Tableau 6 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.	76
Tableau 7 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.	92
Tableau 8 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.	94
Tableau 9 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	96
Tableau 10 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'AEI.	106
Tableau 11 : Inventaire des éléments patrimoniaux de l'aire d'étude immédiate.	119
Tableau 12 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude immédiate.	122
Tableau 13 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales.	129
Tableau 14 : Les variantes de projet envisagées.	135
Tableau 15 : Relations du projet éolien avec les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.	178
Tableau 16 : Relations du projet éolien avec les sites protégés de l'aire d'étude éloignée.	181
Tableau 17 : Relations du projet éolien avec les sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.	182
Tableau 18 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques et remarquables de l'aire d'étude éloignée	186
Tableau 19 : Liste de photomontages dans l'aire d'étude éloignée.	187
Tableau 20 : Impact du projet éolien sur les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.	202
Tableau 21 : Relations du projet éolien avec les sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.	205
Tableau 22 : Relation du projet avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	207
Tableau 23 : Liste de photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.	208
Tableau 24 : Les impacts du projet éolien sur les hameaux de l'aire d'étude immédiate.	214
Tableau 25 : Inventaire des éléments patrimoniaux et touristiques de l'aire d'étude immédiate.	226
Tableau 26 : Liste de photomontages dans l'aire d'étude immédiate.	227
Tableau 27 : Effets cumulés du projet avec les autres projets connus.	233
Tableau 28 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien	236
Tableau 29 : Synthèse des mesures.	246

Bibliographie

METHODOLOGIE GENERALE

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestre, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Décembre 2016

ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000

ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005.

ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1997.

ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.

BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement: objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010.

BVA, les Français et les Energies Renouvelables, pour le compte de l'ADEME, 2010

Chataignier Stéphane et Jobert Arthur, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », Flux, 2003/4 n° 54, p. 36-48.

Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 20 octobre 2000, à Florence

CSA, Les Français et les énergies renouvelables, France Energie Eolienne, Mars 2014

Gueorguieva-Faye Diana, « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2705>

IPSOS, Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, 2013

Jallouli Jihen, La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes, Thèse, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Nantes, 2009

Labussière Olivier, Défi esthétique en aménagement, Vers une prospective du milieu, Le cas de lignes très hautes tensions et des parcs éoliens, Thèse, Université de Pau, 2007.

Le Floch Sophie, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », Natures Sciences Sociétés, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354

Nadaï Alain, « Politique de l'énergie et paysages éoliens », in Walid Oueslati, Analyses économiques du paysage, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2011 p. 189-205.

Nadai Alain, Labussière Olivier, Acceptabilité sociale et planification territoriale, éléments de Réflexion à partir de l'éolien et du stockage du CO2. Captage et stockage du CO2 Enjeux techniques et sociaux en France, Quæ, pp.45-60, 2010

GUIDES / CHARTES

Schéma Régional Eolien de Poitou Charentes, 2012.

Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, 1999.

Syndicat mixte de Millevaches en Limousin, Projet de charte du PNR de Millevaches en Limousin, Juin 2003.

Christèle Gernigon, Cellule Forêt/Paysage du Limousin, Office National des Forêts, Un guide paysager pour la forêt limousine, Février 2002

SITES INTERNET

www.geoportail.fr

www.earth.google.fr

www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm (Base architecture Mérimée)

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> (Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication)

www.monumentum.fr

www.limousin.developpement-durable.gouv.fr (DREAL Limousin)

www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr (DREAL Poitou-Viennes)

www.pegase-poitou-charentes.fr

www.tourisme-la-trimouille.fr

www.pays-montmorillonnais.fr

www.domainedufan.com

www.vienne.pref.gouv.fr

www.indre.pref.gouv.fr

www.haute-vienne.pref.gouv.fr

Annexes



ENQUÊTE EXPLORATOIRE DES PERCEPTIONS SOCIALES DU PAYSAGE INITIAL ET DU PAYSAGE DU PROJET EOLIEN

QUESTIONNAIRE DE 15 à 30 min

MATERIEL D'ETUDE :

Questionnaire sur chemise rigide, stylo, enregistreur MP3, cartes IGN 1/100 000 pour AEE et 1/25 000 pour AER (aucune autre info ne doit apparaître sur les cartes à part les aires d'études éloignée et rapprochée, ni les monuments historiques), jeu de photos de parcs éoliens et de photomontages du projet éolien (en option).

1. Introduction

- Présentation de l'interviewer et d'ENCIS, bureau d'études indépendant, et de l'objectif de l'enquête : comprendre comment le paysage est perçu.
- Garantie de l'anonymat de l'interviewé
- Présentation de l'interviewé :
 - Sur quelle commune vivez-vous ? *s'assurer qu'il vit ou travaille dans l'aire rapprochée*.....
 - Depuis combien de temps ?
 - Quelle est votre profession ?.....
 - Dans quelle commune travaillez-vous ?.....
 - Votre âge ?

2. Perceptions du paysage de l'aire éloignée 5 minutes

J'aimerais que nous discussions de la zone géographique ... [Nommer les principales communes de l'aire éloignée et montrer la carte]

- Comment décririez-vous le paysage qui compose ce territoire ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*Inciter l'interviewé à donner des Adjectifs
Images Sensations
Emotions*

DOSSIER : Entretien mené par :



- Pour vous personnellement, quels sont dans ce paysage les sites naturels et les monuments les plus intéressants ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Si besoin, relancer : paysages remarquables, site touristiques, architecture, bâtis, villages. Que me conseillerez-vous ?

- Quelles principales évolutions de ce paysage avez-vous noté depuis que vous le connaissez ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Si besoin, relancer : donnez des exemples positifs... Et des exemples négatifs

3. Perceptions de l'aire rapprochée 10 minutes

Maintenant j'aimerais que nous parlions plus spécifiquement de [nommer les communes de l'AER] Montrer le périmètre de l'AER sur carte

- Comment décririez-vous le paysage de ce territoire ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Comment jugez-vous votre cadre de vie paysager ?

.....

.....

.....

.....

.....

Ce qui vous plaît ? Ce qui vous déplaît ? Ce qui lui manque ?

DOSSIER : Entretien mené par :



.....
.....

- MONTRER LA CARTE DE L'AER:
 - quels sont les lieux de ce secteur que vous trouvez intéressants. *Pensez à tous les endroits/éléments de ce secteur que vous appréciez – qu'ils soient emblématiques ou plus « ordinaires ».*

Prévoir une carte par interviewé et entourer chaque lieu mentionné

Relances possibles

- Au niveau paysager ? *Relance sur les points de vue/panoramas, un bois, une vallée, un site reconnu, Pour quelles raisons ?*

- Au niveau architectural ? *monuments, petit patrimoine (lavoir, église, dolmen, place), Pour quelles raisons ?*

- Au niveau touristique/loisirs/sports (coin de pique-nique, baignade, randonnée, pêche, village...)

être attentif au degré d'appropriation : usage des possessifs mon /ma, par ex.

Relancer sur l'AEI si rien n'a été dit dessus

Parmi les lieux cités, quels sont les lieux que vous fréquentez souvent ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Quels sont les itinéraires routiers que vous empruntez quotidiennement?

.....
.....
.....

DOSSIER : Entretien mené par :



PARTIE OPTIONNELLE (selon accord du client et avancement du dossier)

4. Perceptions des paysages éoliens 10 minutes

Evocations spontanées : Si je vous dis **éolienne**, qu'est-ce qui vous vient à l'esprit ?

- Des images, des mots, des sensations, des émotions
- Donnez des adjectifs...
- Donnez des verbes...

.....
.....
.....
.....
.....

Relances possibles : Qu'est-ce qu'elle vous inspire ? Quel type d'objet est-ce pour vous ? A quoi ressemblent-elles ?

Intégration : Comment jugez-vous les éoliennes dans le paysage ?

.....
.....
.....
.....

Expérience : Avez-vous déjà vu des parcs éoliens ?

- Dans quel contexte ? Racontez... quelles ont été vos impressions ?

.....
.....
.....

Attentes :

- Selon vous, à quelles conditions un parc éolien est-il réussi d'un point de vue paysager ?

.....
.....
.....

- A l'inverse, qu'est-ce qui fait qu'un parc éolien n'est pas réussi d'un point de vue paysager ?

.....
.....
.....

DOSSIER : Entretien mené par :

Porteur de projet : ESCOFI Energies nouvelles / Bureau d'études : ENCIS Environnement



Perceptions en assisté

Présenter l'une après l'autre les photographies/photomontages de parcs éoliens (prévoir un plan de rotation)

Choisir 5 photographies, parmi les suivantes, se rapprochant du paysage concerné en variant : les distances, la présence secteurs urbanisés, la qualité et l'harmonie des projets paysagers

Introduire deux photomontages du projet éolien : une vue proche, une vue de loin, choisir des configurations les plus fréquentes, mettre les PM à la fin

Ne donner aucune indication de lieux

PHOTO A.

Quelles sont vos impressions... laissez l'interviewé s'exprimer librement

Relance : En positif ? En négatif ?

.....
.....
.....

Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans le paysage ?

- Relance sur l'harmonie globale
- La cohérence avec le paysage environnant
- Le rapport d'échelle
- Le nombre d'éolienne

.....
.....
.....

- Quelle note /10 lui attribueriez-vous, au regard de son harmonie ?.....

PHOTO B.

Quelles sont vos impressions... laissez l'interviewé s'exprimer librement

.....
.....
.....

Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans le paysage ?

.....
.....
.....

- Quelle note /10 lui attribueriez-vous, au regard de son harmonie ?.....

DOSSIER : Entretien mené par :



PHOTO C.

Quelles sont vos impressions... laissez l'interviewé s'exprimer librement

.....
.....
.....

Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans le paysage ?

.....
.....
.....

- Quelle note /10 lui attribueriez-vous, au regard de son harmonie ?.....

PHOTO D.

Quelles sont vos impressions... laissez l'interviewé s'exprimer librement

.....
.....
.....

Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans le paysage ?

.....
.....
.....

- Quelle note /10 lui attribueriez-vous, au regard de son harmonie ?.....

PHOTO E.

Quelles sont vos impressions... laissez l'interviewé s'exprimer librement

.....
.....
.....

Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans le paysage ?

.....
.....
.....

- Quelle note /10 lui attribueriez-vous, au regard de son harmonie ?.....

DOSSIER : Entretien mené par :



PHOTO H.

Quelles sont vos impressions... *laisser l'interviewé s'exprimer librement*

.....
.....
.....

Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans le paysage ?

.....
.....
.....

- Quelle note /10 lui attribueriez-vous, au regard de son harmonie ?.....

PHOTO K.

Quelles sont vos impressions... *laisser l'interviewé s'exprimer librement*

.....
.....
.....

Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans le paysage ?

.....
.....
.....

- Quelle note /10 lui attribueriez-vous, au regard de son harmonie ?.....

PHOTO L.

Quelles sont vos impressions... *laisser l'interviewé s'exprimer librement*

.....
.....
.....

Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans le paysage ?

.....
.....
.....

- Quelle note /10 lui attribueriez-vous, au regard de son harmonie ?.....

Terminer et remercier

DOSSIER : Entretien mené par :



PHOTO A



PHOTO B





PHOTO C



PHOTO E



PHOTO D



PHOTO H



PHOTO K



PHOTO L





ACCORD POUR LA PLANTATION D'UNE HAIE MULTISTRATE

Je soussigné :

Monsieur Marc RAYMOND

Né le 5 décembre 1934 à Saint-Hilaire-la-Trieille

Demeurant au Purfier à VAREILLES (23300)

Agissant en qualité de propriétaire

Déclare :

Autoriser la Société d'Exploitation à planter une haie multistrata d'une longueur de 400 m sur les parcelles susmentionnées, conformément au plan ci-annexé.

A Vareilles

Le 28 décembre 2018

Monsieur Marc RAYMOND

12, rue de la Fontaine - 59121 PROUVY - Tel : 03.27.21.99.20 - Fax : 03.27.21.99.21

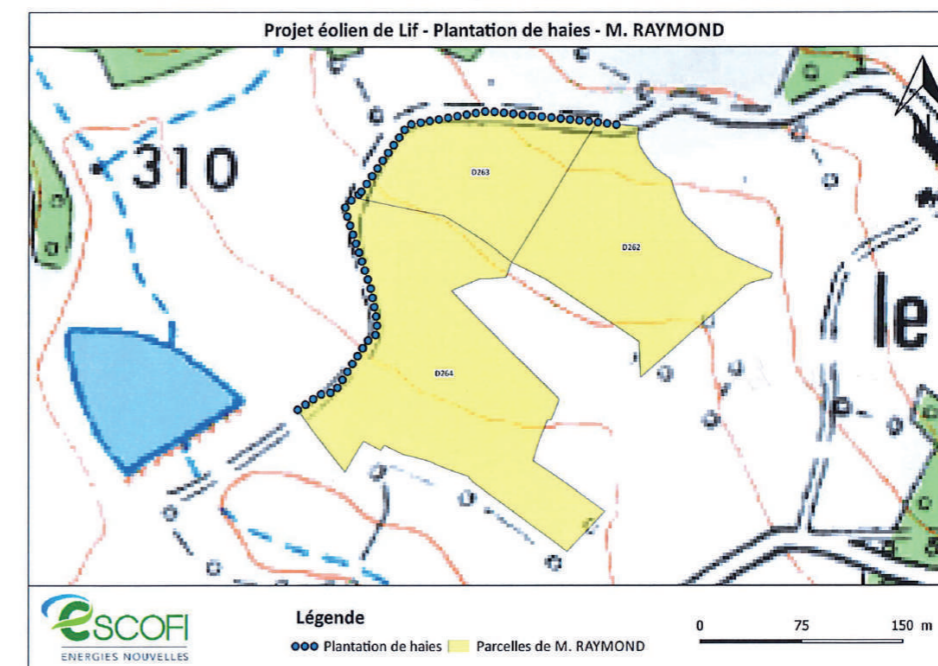
SAS au capital de 1 500 186 € - Siret 345 154 710 00015 - RC Valenciennes 354 154 710 - TVA FR06345154710



ANNEXE

SITUATION ET PERIMETRE DE LA HAIE MULTISTRATE

Le périmètre de la haie multistrata est défini par la ligne d'une longueur de 400 m, représentée par des points bleus dans le plan ci-dessous.



Plan de situation de la haie

IDENTIFICATION DES PARCELLES CONCERNEES

Section	N° de parcelle	Surface			Commune
		ha	a	ca	
D	262	1	63	74	VAREILLES (23300)
D	263	1	05	76	VAREILLES (23300)
D	264	2	45	57	VAREILLES (23300)

12, rue de la Fontaine - 59121 PROUVY - Tel : 03.27.21.99.20 - Fax : 03.27.21.99.21

SAS au capital de 1 500 186 € - Siret 345 154 710 00015 - RC Valenciennes 354 154 710 - TVA FR06345154710